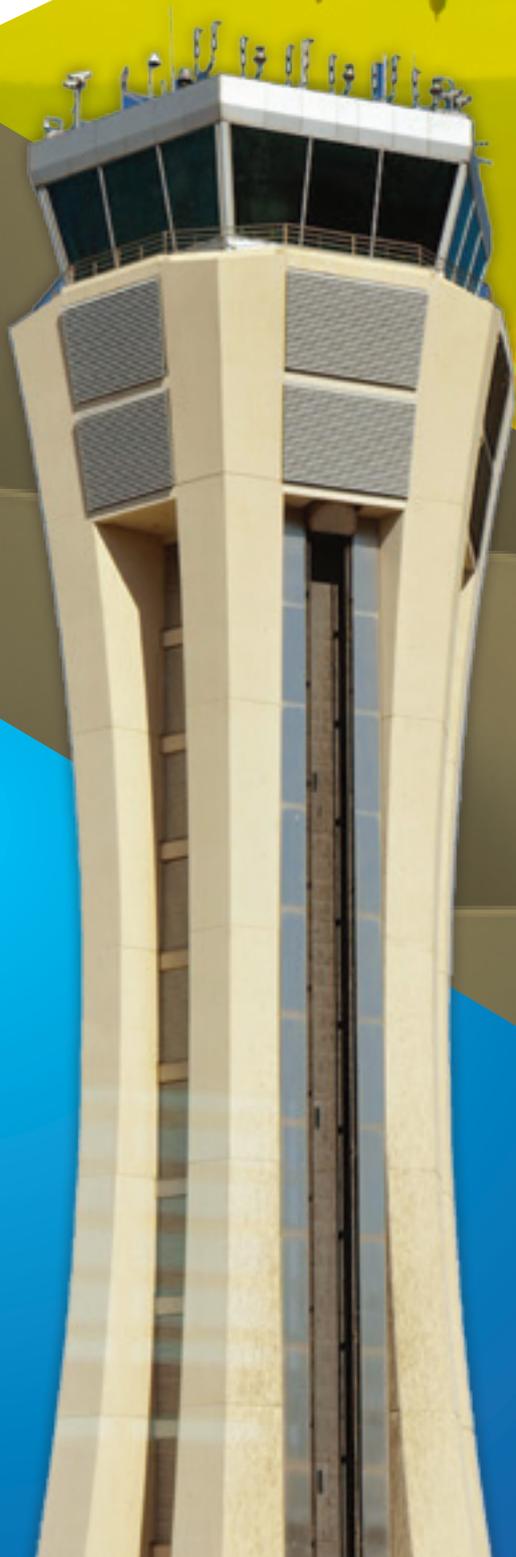




AGENCE POUR LA SECURITE DE LA
NAVIGATION AERIENNE EN AFRIQUE
ET A MADAGASCAR



RAPPORT | 2015
ANNUEL

Les routes du ciel, notre métier



BUREAU VERITAS
Certification



ASECNA

Il s'agit d'un certificat multi-site, le détail des sites est énuméré dans l'annexe de ce certificat

32-38 avenue Jean Jaurès – BP 3144 -
DAKAR - SENEGAL

Bureau Veritas Certification certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

ISO 9001 : 2008

Domaine d'activité

FOURNITURE DES SERVICES DE LA NAVIGATION AERIEENNE Y COMPRIS : LA GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM), LA GESTION DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE (AIM), LA CONSTRUCTION DES PROCEDURES DE VOL (PAN-OPS), LA METEOROLOGIE AERONAUTIQUE (MET), LA COMMUNICATION, LA NAVIGATION ET LA SURVEILLANCE (CNS), LA MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET VEHICULES CORRESPONDANTS; -FOURNITURE DES SERVICES D'AERODROME Y COMPRIS LE BALISAGE LUMINEUX, LES AIDES DE RADIONAVIGATION ET LE SAUVETAGE ET LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE (SLI), L'ENERGIE ET LE BALISAGE, LA MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET VEHICULES CORRESPONDANTS; ETUDES ET GESTION DE PROJETS; - CALIBRATION DES AIDES A LA NAVIGATION AERIEENNE; FORMATION AUX METIERS DE L'AVIATION CIVILE.

PROVISION OF AIR NAVIGATION SERVICES INCLUDING: AIR TRAFFIC MANAGEMENT (ATM), AERONAUTICAL INFORMATION MANAGEMENT (AIM), CONSTRUCTION OF FLIGHT PROCEDURES (PANS-OPS, AERONAUTICAL METEOROLOGY (MET), COMMUNICATION, NAVIGATION AND SURVEILLANCE (CNS), RELATED INFRASTRUCTURES, SYSTEMS AND VEHICLES MAINTENANCE; -PROVISION OF AERODROME SERVICES INCLUDING LIGHTING, RADIO NAVIGATION AIDS, RESCUE AND FIRE FIGHTING, RELATED INFRASTRUCTURES, SYSTEM AND VEHICLES MAINTENANCE; -STUDIES AND PROJECTS MANAGEMENT; CALIBRATION OF NAVIGATION AIDS; TRAINING FOR AVIATION CAREERS.

Date de début du cycle de certification : **23 octobre 2014**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **22 octobre 2017**

Date originale de certification : **23 octobre 2014**

Certificat n° : **FR017201-1**

Date: **10 novembre 2014**

Affaire n° : **6107290**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.





SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	7
PRÉSENTATION DE L'ASECNA	9
RELATIONS INTERNATIONALES	21
LES CHIFFRES CLES	25
EXPLOITATION ACTIVITÉS ET PERFORMANCES	35
MAINTENANCE	47
LE CONTROLE EN VOL	49
SMI	51
ECOLES	55
INGENIERIE ET PROSPECTIVE	63
ACTIVITÉS AÉRONAUTIQUES NATIONALES	67
RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION	69
FINANCES	73
ANNEXES	77





LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La sectorisation de la FIR Accra constitue indéniablement le fait le plus significatif dans la vie de l'Agence au cours de l'année 2015. Cette opération a permis à l'Agence d'assurer la prise en main, à partir du 25 juin 2015, de l'espace aérien inférieur et supérieur du Togo et du Bénin qui, depuis 1945, était géré par le centre de contrôle aérien d'Accra.

S'appuyant sur son expertise et sa solide expérience, l'Agence a préparé cette sectorisation avec minutie, en mettant en œuvre un dispositif permettant de garantir la sécurité et l'efficacité des vols ainsi que le respect des exigences opérationnelles en matière d'infrastructures. Tout a été mis en œuvre pour réussir cette opération ; qu'il s'agisse de l'installation d'équipements adaptés, de la formation du personnel ou encore de la sensibilisation des acteurs, particulièrement, les compagnies aériennes.

Dans ce processus, un accent particulier a été mis sur la sécurité. Des études de sécurité pointues et bien documentées ont été initiées dans les deux pays pour s'assurer que le nouveau découpage de l'espace aérien et l'introduction de nouveaux équipements garantiront un niveau de sécurité convenable dans la fourniture de services aux aéronefs. Ces études ont été menées selon les normes internationales, dans le respect des dispositions de l'OACI en la matière.

Cette exigence de mettre la sécurité au centre de toutes ses activités a entraîné, au cours de l'année 2015, le maintien de la tendance baissière de l'occurrence des événements graves de sécurité observée ces dernières années.

Cette performance opérationnelle que l'ASECNA compte

inscrire dans la durée, s'explique par la poursuite des chantiers de modernisation et de développement engagés ainsi que par l'instauration d'une culture sécurité au sein de l'Agence, à travers la mise en place effective de procédures de gestion de risque et de promotion de la sécurité.

Au plan régional et international, cette performance renforce la crédibilité de l'Agence qu'elle a su construire au fil du temps.

Ce n'est donc pas un hasard si l'OACI et les fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSPs) africains ont décidé de confier à l'ASECNA, la coordination de la mise en œuvre d'un mécanisme d'évaluation par les pairs. La désignation de l'Agence pour abriter, au nom de tout le continent africain, les sièges respectifs du Bureau Conjoint du Programme EGNOS-Afrique (JPO) et du Bureau OACI de procédure de vol (FPP/AFI) s'inscrit également dans cette logique.

Le train de mesures à caractère multidimensionnel initié pour perpétuer le modèle ASECNA, serait inefficace si, par ailleurs, la bonne gestion des finances et la maîtrise des opérations comptables pour lesquelles beaucoup d'efforts ont été faits ces dernières années, n'étaient pas au rendez-vous.

Assurément, dans le domaine de la fourniture des services de navigation aérienne, aucun secteur ne saurait être à la traîne, au risque de compromettre tous les acquis. Le satisfécit et les encouragements des Instances Statutaires, d'une part, les appréciations positives de nos résultats par l'OACI et l'IATA notamment, ainsi que l'audit de suivi concluant au maintien de notre certification ISO 9001 version 2008, d'autre part, montrent à suffisance que l'ASECNA reste sur le bon chemin.

Amadou Ousmane GUITTEYE

ETATS MEMBRES et aéroports communautaires





Bénin



Burkina Faso



Cameroun



Centrafrique



Comores



Congo



Côte d'Ivoire



France



Gabon



Guinée Bissau



Guinée Equatoriale



Madagascar



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad



Togo



PRÉSENTATION DE L'ASECNA





L'ASECNA, un exemple de coopération interafricaine et malgache

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) a été créée à Saint-Louis du Sénégal le 12 décembre 1959. L'Agence est chargée de la conception, de la réalisation et de la gestion des réalisations et services ayant pour objet la transmission des messages techniques et de trafic, le guidage des aéronefs, le contrôle de la circulation aérienne, l'information en vol, la prévision et la transmission des informations dans le domaine météorologique, aussi bien pour la circulation en route que pour l'approche et l'atterrissage sur les aérodromes secondaires.

Établissement public à caractère international, elle rassemble 18 Etats membres dont 15 Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre, Madagascar, les Comores et la France.

Une mission essentielle : la sécurité de la navigation aérienne

Régie par la Convention de Dakar révisée, adoptée à Ouagadougou au Burkina Faso et signée à Libreville au Gabon le 28 avril 2010, l'ASECNA exerce à titre principal les activités communautaires prévues en son Article 2 et, à titre subsidiaire, gère les activités dites nationales au bénéfice des Etats membres pris individuellement (Articles 10 et 12).



Les activités communautaires

L'Agence a la charge d'un espace aérien de 16 100 000 km² (1,5 fois la superficie de l'Europe) couvert par cinq centres d'information en vol (FIR) (Antananarivo, Brazzaville, Dakar Océanique et Terrestre, Niamey, N'Djamena).

Elle y assure le contrôle de la circulation aérienne, le guidage des avions, la transmission des messages techniques et de trafic, l'information de vol, ainsi que le recueil des données, la prévision et la transmission des informations météorologiques.

Ces prestations couvrent aussi bien la circulation en route que l'approche et l'atterrissage.

Elle assure les aides terminales sur les 28 aéroports principaux (classés Article 2) des 17 Etats membres du continent, c'est-à-dire le contrôle d'aérodrome, le contrôle d'approche, le guidage du roulement des aéronefs au sol, l'aide radio et visuelle à l'approche et à l'atterrissage, les transmissions radio, les prévisions météorologiques, le bureau de piste et d'information aéronautique ainsi que les services de sécurité incendie.

Elle a en charge à ce titre, la maintenance de l'ensemble des installations nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes prestations (mais non des pistes).

Pour le contrôle en vol périodique des aides radioélectriques en route et des aides à l'atterrissage, l'ASECNA dispose d'un ATR 42 équipé d'un banc de calibration à la pointe de la technologie.

Les activités nationales

Au titre des contrats de délégations de gestion (Article 10 de la Convention de Dakar), l'Agence peut se voir confier :

- par chacun des Etats membres : les services et installations aéroportuaires, de navigation aérienne, de lutte contre l'incendie et de météorologie aéronautique pour les aéroports où ces missions ne sont pas prévues ;
- par les états non-membres : les services et installations aéroportuaires, de navigation aérienne, de lutte contre l'incendie et de météorologie aéronautique.

Ainsi, l'ASECNA a assuré en 2014, la gestion des Activités Aéronautiques Nationales de neuf Etats membres (Bénin, Burkina, Centrafrique, Gabon, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal et Tchad) qui ont signé des contrats particuliers avec elle.

Quant aux missions d'ingénierie, qui lui sont confiées par les Etats membres, l'Agence en assure l'exécution avec le concours de ses directions spécialisées.

Autres activités

L'Agence est aussi chargée de la gestion d'écoles de formation pour les besoins de l'aviation civile. Elle peut en outre assurer des prestations d'études et de services en rapport direct avec ses missions. C'est ainsi que l'Agence réalise, avec son avion laboratoire ATR 42, la calibration en vol des aides à la navigation aérienne pour de nombreux Etats africains non membres de l'Agence notamment en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est, au Maroc, aux Seychelles, à l'Île Maurice, à la Réunion ainsi que dans la zone des Caraïbes..

Organisation

Les organes statutaires

Le **Comité des Ministres** définit la politique générale de l'Agence. Il se réunit au moins une fois par an en session ordinaire.

Le **Conseil d'Administration** prend les mesures nécessaires au fonctionnement de l'ASECNA, au moyen de délibérations relatives notamment aux budgets annuels de fonctionnement et d'équipement. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le **Directeur Général**, assisté de deux (2) Directeurs, assure la gestion de l'Agence en exécution des décisions prises par les deux instances statutaires précitées. Il recrute tout le personnel de l'Agence à l'exception de l'Agent Comptable et du Contrôleur Financier et est responsable de sa gestion administrative. Il nomme dans chaque Etat membre un agent qui porte le titre de « Représentant ». Cet agent est responsable des activités de l'Agence dans son Etat d'affectation.

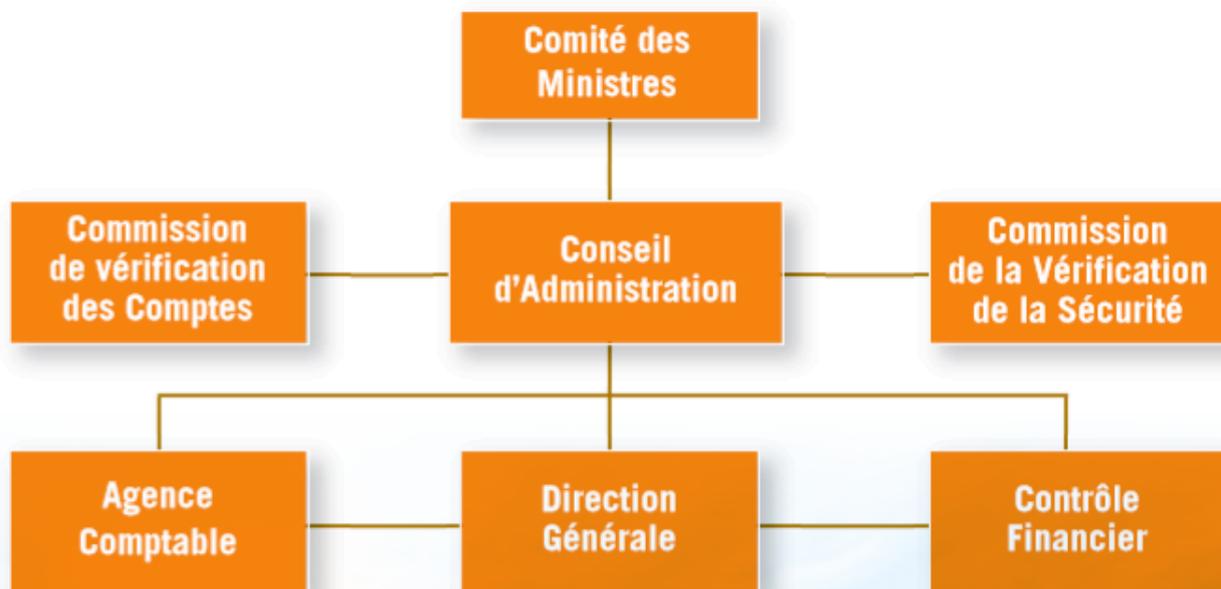
L'**Agent Comptable**, nommé par le Conseil d'Administration après agrément du Comité des Ministres, tient la comptabilité générale et la comptabilité analytique d'exploitation. Il prépare le compte financier, qui est présenté au Conseil d'administration après avoir été soumis au contrôle de la Commission de

Vérification des Comptes.

Le **Contrôleur Financier**, nommé par le Conseil d'Administration après agrément du Comité des Ministres, a une mission générale de contrôle de la gestion de l'établissement et de surveillance de toutes les opérations susceptibles d'avoir directement ou indirectement une répercussion économique et financière.

La **Commission de Vérification des Comptes** est composée de trois membres désignés par le Conseil d'administration. Elle établit, pour le Conseil d'Administration et pour chaque Ministre de tutelle, un rapport sur la régularité de la gestion comptable de l'Agence et formule des propositions motivées sur le quitus à donner à l'Agent Comptable.

La **Commission de Vérification de la sécurité** est composée de quatre experts choisis par le Conseil d'administration. Elle a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans ses attributions relatives à la sécurité et est chargé à ce titre, de suivre la mise en place et le bon fonctionnement d'un système de gestion de la sécurité (SGS) conforme aux normes et pratiques recommandées par l'OACI.



LES SERVICES DE L'ASECNA extérieurs au Siège

Dans chaque Etat membre (hormis la France), les missions de l'Agence sont assurées par une Représentation ayant à sa tête un Représentant nommé par le Directeur Général en accord avec le Ministre de tutelle concerné ; cet agent est responsable des activités de l'Agence dans son Etat d'affectation.

Les Représentations

L'Agence dispose de trois délégations, à Paris, à Montréal auprès de l'OACI et à Accra.

1. La **délégation de l'ASECNA à Paris (DEXP)** assure essentiellement les missions suivantes pour le compte de la Direction Générale :

- ◇ liaison avec les Administrations aéronautiques et météorologiques, les organisations internationales, les compagnies aériennes ;
- ◇ recouvrement des redevances de route ;
- ◇ édition des informations aéronautiques ;
- ◇ achat et acheminement des fournitures et matériels pour les représentations et le Siège à Dakar

2. La **Délégation à Montréal (DCSM)** représente l'Agence aux travaux de groupes d'experts de la navigation aérienne au Siège de l'OACI.

Le **Délégué** est membre de la Commission de navigation aérienne de l'OACI. A ce titre, il participe à la totalité des travaux de cet organe qui a pour tâche essentielle d'aider le Conseil de l'OACI à mener à bien le programme des travaux techniques de l'Organisation mondiale dans le domaine de la navigation aérienne.

3. La **Délégation de l'ASECNA à Accra** a pour mission essentielle, « le suivi et la mise en œuvre des Protocoles d'accords signés le 17 octobre 2008 relatifs à la Cogestion de la Région d'Information de Vol (FIR) d'Accra entre le Bénin, le Ghana et le Togo d'une part et, entre l'ASECNA et la Ghana Civil Aviation Authority (GCAA), d'autre part ».

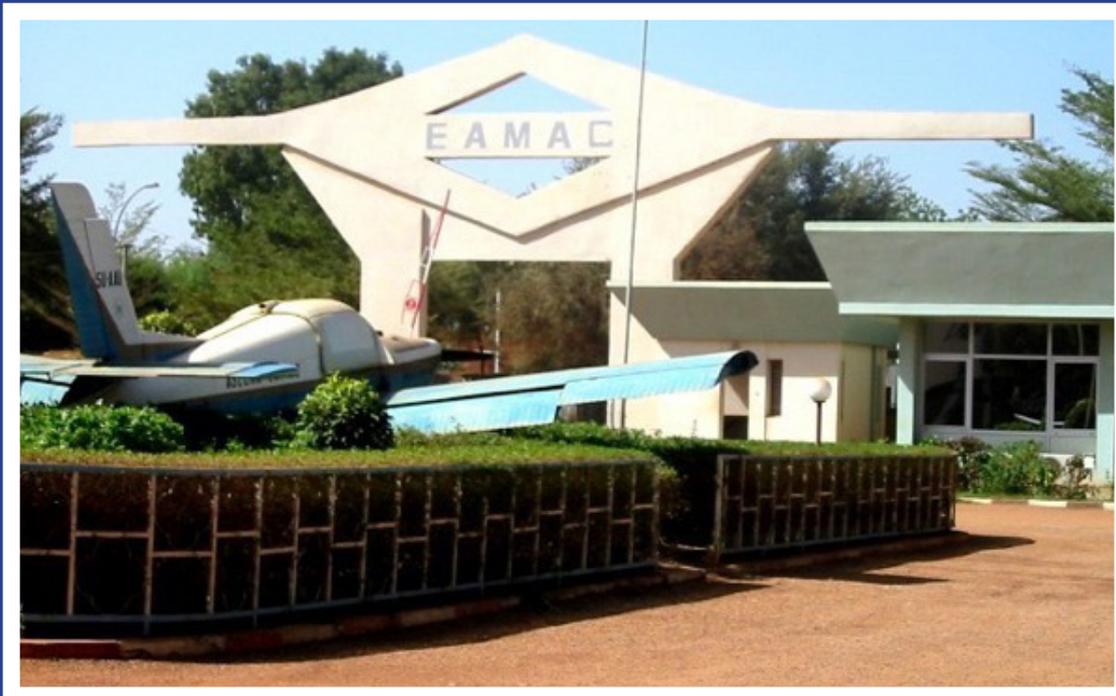


LES ÉCOLES DE L'ASECNA

EAMAC

L'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC), créée en 1963 et basée à Niamey (Niger) est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Agence en matière de formation dans les domaines de la navigation aérienne, de la météorologie aéronautique, du transport aérien et de l'électronique et informatique. A ce titre, elle assure la formation des :

- ▭ Techniciens en Aviation Civile, en Météorologie, Transport Aérien
- ▭ Techniciens Supérieurs en Navigation Aérienne, Météorologie, Electronique et Informatique, Transport Aérien.
- ▭ Ingénieurs dans les spécialités Exploration de l'Aviation Civile, Electronique et Informatique, Météorologie



LES ÉCOLES DE L'ASECNA

ERNAM

L'École Régionale de la Navigation Aérienne et du Management (ERNAM) basée à Dakar (Sénégal) est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Agence en matière de formation dans les domaines :

- ▭ de la gestion de l'information aéronautique (AIM),
- ▭ de l'assistance à la navigation aérienne et à la météorologie,
- ▭ du génie civil ;
- ▭ de la comptabilité ;
- ▭ des finances,
- ▭ des ressources humaines ;
- ▭ de la gestion des projets ;
- ▭ de la bureautique ;
- ▭ des langues, etc.

Elle peut initier ou se voir confier d'autres formations relevant de l'aviation civile, ou destinées à la satisfaction des besoins de l'Agence et des Etats membres, notamment à travers l'assistance au fonctionnement du Centre AVSEC de l'OACI.

L'école est spécialisée dans les domaines du management (des ressources et du système intégré de sécurité), de la gestion aéroportuaire, de la maîtrise des langues de travail de l'aviation (anglais et français), de l'outil informatique etc.

L'ERNAM assure ainsi la gestion du Centre régional de formation à la sûreté de l'aviation civile (Centre AVSEC/OACI de Dakar) institué dans le cadre d'un Memorandum d'Entente (MOU) signé entre l'ASECNA, l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC), pour l'amélioration et le renforcement de la sûreté indispensable au développement du transport aérien régional et international en Afrique



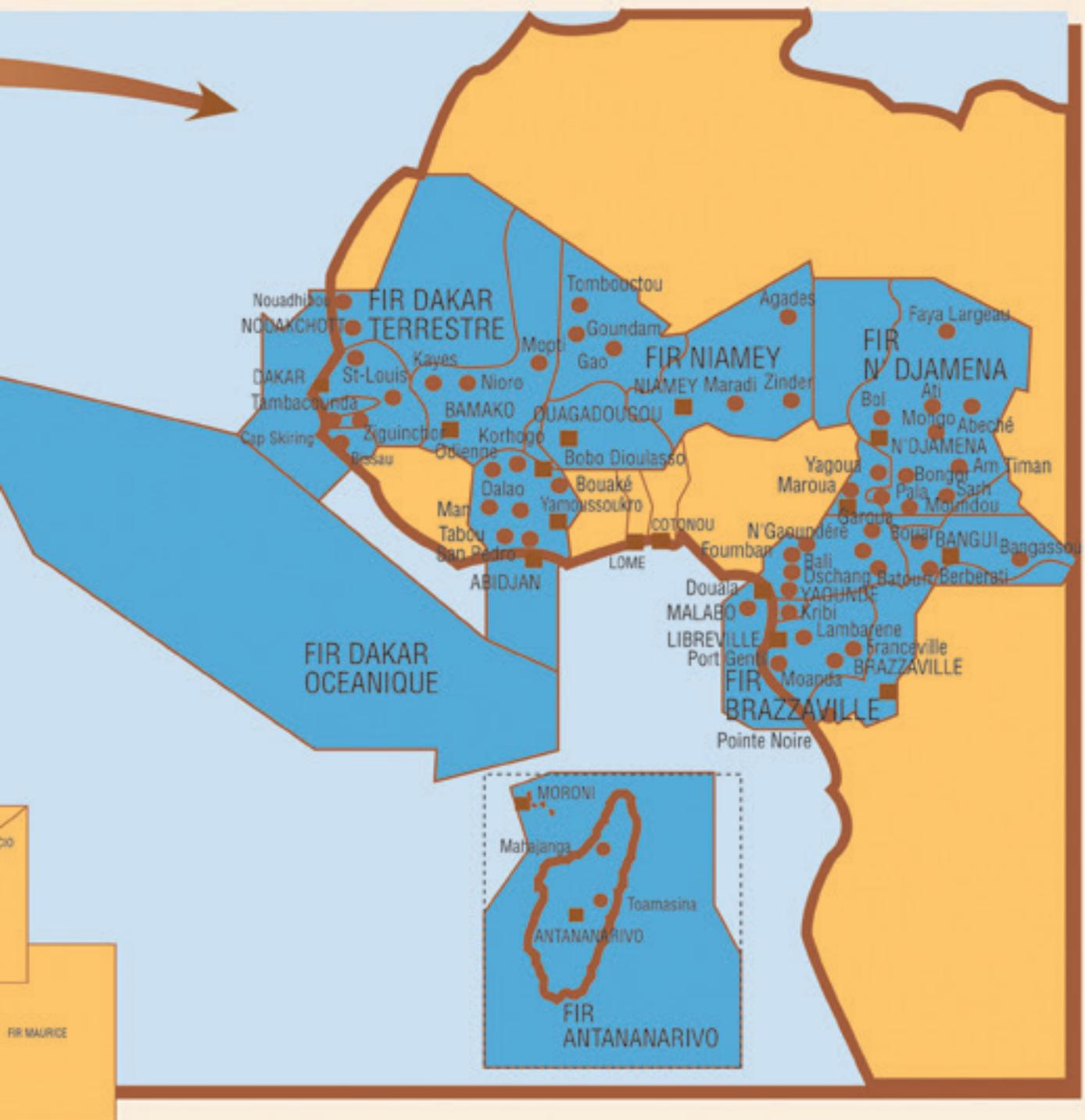
LES ÉCOLES DE L'ASECNA

ERSI

L'ERSI (Ecole Régionale de Sécurité Incendie), basée à Douala (Cameroun), est une école bilingue (français et anglais) créée en 1964, qui assure la formation des pompiers d'aérodrome, des techniciens (chefs d'équipes) et des techniciens supérieurs (Chefs de Section). Dotée d'un outil pédagogique de pointe (le SIMFIRE) qui lui permet de concevoir des programmes de formation sur mesure, l'ERSI dispose de moyens modernes pour assurer une formation de qualité à la lutte contre l'incendie. Elle révèle, ainsi, de plus en plus son importance stratégique dans la formation continue des cadres au sein de l'Agence, et au-delà, au niveau africain.



F.I.R : REGION D'INFORMATIONS DE VOL





Bénin



Burkina Faso



Cameroun



Centrafrique



Comores



Congo



Côte d'Ivoire



France



Gabon



Guinée Bissau



Guinée Equatoriale



Madagascar



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad



Togo



RELATIONS INTERNATIONALES



Leadership africain

L'ASECNA consolide son rang de leader dans le domaine de la navigation en Région AFI au cours de l'année 2015. Après avoir conduit avec succès la sectorisation de la FIR Accra, l'Agence conforte les instances du secteur dans le choix porté sur elle, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de programmes majeurs dans le domaine de la sécurité aérienne et des systèmes de navigation par satellite au profit de tout le continent. Dans la perspective du ciel unique africain, l'ASECNA constitue aujourd'hui une référence incontournable.

Bureau Conjoint du Programme EGNOS-Afrique (JPO)

L'ASECNA a assuré, au cours de l'année 2015, la coordination de la mise en œuvre du projet SAFIR (Satellite navigation services for AFrican Region), financé par la Commission Européenne, visant à renforcer les compétences des pays africains ACP en vue du futur déploiement du GNSS/EGNOS dans la Région. La première pierre du centre, entièrement conçu et financé par l'ASECNA, a été posée en mars 2015, marquant le lancement officiel des activités. L'objectif de ce projet est la création, le recrutement et le fonctionnement d'un bureau commun EGNOS-Afrique avec une participation régionale équilibrée des pays bénéficiaires. Ce bureau appelé « JPO » pour Joint Programme Office a pour missions de définir les conditions de base pour le développement et le déploiement du GNSS/EGNOS en Afrique et pour le suivi des différentes phases de sa mise en œuvre.

Programme AFI/FPP

Le Programme Africain de Procédures de Vol (AFI/FPP) lancé le 27 mai 2014, qui s'étale jusqu'en juin 2017, vise la mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances (autrement appelée PBN), afin d'améliorer la sécurité aérienne en Afrique. Les activités du programme qui concernent tous les Etats africains, sont organisées autour de la formation, de l'assistance et du soutien aux Etats dans le domaine des procédures de vol utilisant la PBN. L'ASECNA, en tant qu'administration hôte, apporte une contribue décisive à son fonctionnement à travers la mise à disposition locaux et équipements..

Appuis aux états membres

- Appui aux Activités Aéronautiques Nationales (centre météorologique d'aérodrome de Kayes au Mali)
- Poursuite de la mise en œuvre du projet «Appui de l'ASECNA aux DAC et DMN dans le domaine COM»
- Convention avec le Gabon sur les prestations de formation qui seront organisées chaque année, de 2015 à 2019, dans

les Ecoles de l'ASECNA au profit des étudiants gabonais dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de formation et de développement des compétences dans les domaines de l'aviation civile et de la météorologie.

Appuis aux états africains non membres



- Participation aux actions relatives à l'organisation et aux études de sécurité de la FIR ACCRA.
- Formation du personnel technique de la Régie des Voies Aériennes (RVA) de la République Démocratique du Congo RVA aux métiers de l'aviation civile

Coopération avec des institutions internationales



L'ASECNA a renforcé au cours de l'année 2015 ses relations avec les institutions internationales :

- Avec l'OACI :
 - ◇ Participation à la Réunion avec le Bureau Régional de l'OACI, tenue le 14 avril 2015 à Dakar ;
 - ◇ Visite du Secrétaire Général de l'OACI, M. Raymond BENJAMIN et du Président du Conseil de l'OACI Docteur Olumuyiwa Bernard Aliu au siège à Dakar ;
 - ◇ Visite de M. Ivan Galan, Directeur du Bureau de la Coopération technique de l'OACI, relative à l'état d'avancement du projet. « Extension de la Surveillance » confié par l'Agence à l'OACI/TCB.
- Visite d'une délégation de l'Association Internationale du

- Transport Aérien(IATA) conduite par son Vice-Président Afrique et Moyen- Orient ;
 - Avec la DGAC française : coopération technique (management de la sécurité, navigation, gestion de l'espace aérien, communication, surveillance, design de l'espace aérien, AGA, AIM et coordination), actions de formation, programme SESAR.
 - Avec l'IATA, ASECNA a tenu une réunion sur les redevances aéronautiques à Dakar du 21 au 23 septembre 2015. Par ailleurs, l'ASECNA a poursuivi sa collaboration avec l'organisme à travers des feedbacks aux compagnies aériennes et aux AAC sur les résultats issus des traitements des événements sécurité et une coordination avec les compagnies aériennes en vue de l'amélioration continue des cartes aéronautiques et autres informations aéronautiques publiées ;
 - Avec l'ESSP (European Satellite Services Provider), organisme en charge de fournir les services EGNOS en Europe (région ECAC) dans le cadre de la préparation de l'Agence à son futur rôle de fournisseurs de services EGNOS ;
 - Avec la Commission de l'Union européenne dans le cadre des négociations devant aboutir à la signature d'un accord sur la navigation par satellite en vue d'un déploiement dans l'espace ASECNA du système européen EGNOS-GALILEO (GNSS)
- le 17ème Congrès météorologique mondial de l'OMM à Genève (Suisse), du 25 mai au 3 juin 2015.
 - Le 1er Forum aéronautique mondial (IWAF 2015), du 23 au 25 novembre 2015 à Montréal, «Partenariats de l'aviation pour le développement durable» avec en marge, la 16è réunion du Comité Directeur du Plan AFI
 - La Conférence Mondiale des Radiocommunications de 2015 (CMR-15) à Genève du 02 au 27 novembre 2015
 - Afrique-UE à Bruxelles du 31 mars au 3 avril, avec une table-ronde thématique sur l'utilisation des services spatiaux co-présidée par le Directeur général de l'ASECNA
 - la conférence régionale sur la sûreté de l'aviation sur le thème « sûreté intelligente face à la menace organisé du 9 au 10 avril 2014 à Dakar, par le Conseil Mondial des Aéroports (ACI/Afrique) en partenariat avec l'OACI et l'ASECNA,

L'organisation de:

- la 7ème réunion FIR Dakar à Bissau du 5 au 7 mai 2015
- la 9ème réunion FIR Brazzaville à Yaoundé du 6 au 9 octobre 2015
- la réunion ASECNA/IATA sur les redevances aéronautiques à Dakar du 21 au 23 septembre 2015
- la réunion sur les performances sécurité à Saly du 9 au 13 novembre 2015

Rencontres internationales

Participation à :

- La 2ème Conférence de haut niveau sur la sécurité de l'aviation (HLSC 2015) organisée, du 02 au 05 février 2015, par l'OACI à son siège à Montréal
- Réunion organisé par l'OACI sur le développement durable du transport aérien en Afrique, à Antananarivo (Madagascar), du 25 au 27 mars 2015 en coopération avec Aviation Civile de Madagascar
- 70ème anniversaire de la Convention relative à l'aviation civile internationale ou « Convention de Chicago », du 05 au 08 décembre à Montréal et à Chicago



les réunions internationales :

- la 20ème réunion du Groupe AFI de Planification et de mise en œuvre (APIRG) à Yamoussoukro du 30 novembre au 02 décembre 2015 ;
- Coordination ATM à Johannesburg pour la région Sud AFI (ATM/CM-SAF) du 3 au 5 février 2015 ;
- ATS 5ème réunion du Groupe de travail sur la mise en œuvre de nouvelles routes -PRND Working Group (PRND WG/5) à Dakar du 17 au 20 février 2015
- AIAG/TAG à Johannesburg du 11 au 13 mars 2015 ;
- Panel Air Traffic Management Operations « ATMOPS/WG1 » de l'OACI à Montréal, du 13 au 17 avril 2015 ;
- 14ème réunion du Sous-Groupe APIRG ATM/AIM/SAR du 11 au 14 mai 2015 à Dakar ;
- SAT 20, SAT/FIT 10 et CNMC à Abidjan du 1er au 5 juin 2015 ;
- Réunion ASECNA/GCAA/NAMA pour la signature des lettres d'accord entre Cotonou, Lomé, Lagos et Accra dans la cadre de la mise en œuvre de la nouvelle TMA de Cotonou et de l'UTA de Lomé, à Lagos le 30 juin 2015 ;
- 2ème réunion sur la signature des lettres d'accord entre Lomé, Cotonou, Lagos et Accra, sur la signature des lettres d'accord à Dakar du 13 au 15 juillet 2015, sous la coordination de l'OACI ;
- Séminaire de l'OACI sur le développement des plans de contingence dans la partie Sud de la région AFI à Gaborone du 25 au 27 août 2015 ;
- Panel « Air Traffic Management Operations « ATMOPS/WG2 » de l'OACI à Dubaï, du 4 au 8 octobre 2015 ;
- Réunion Air Traffic Management Requirements and Performance Panel (ATMRPP) à Montréal du 2 au 6 novembre 2015 ;
- 10ème réunion ASIO/ACG (Arabian Sea Indian Ocean ATS Coordination Group) et la 6ème réunion de l'INSPIRE (Indian Ocean Strategic Partnership to Reduce Emissions) à Antananarivo du 17 au 19 novembre 2015 ;
- la 16ème session du Conseil régional de l'OMM (Afrique) à Praia (Cabo Verde), du 3 au 9 février 2015.
- la 3ème session de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie à Praia (Cabo Verde), du 10 au 14 février 2015.
- la 3ème réunion du Groupe de Travail ASECNA/OMM de suivi et de mise en œuvre de cet accord, à Dakar au Sénégal, du 11 au 13 mai 2015.
- Mise en œuvre et gestion par l'ASECNA de l'UTA de Lomé et de la nouvelle TMA de Cotonou le 25 juin 2015 ;





Bénin



Burkina Faso



Cameroun



Centrafrique



Comores



Congo



Côte d'Ivoire



France



Gabon



Guinée Bissau



Guinée Equatoriale



Madagascar



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad



Togo



LES CHIFFRES CLES



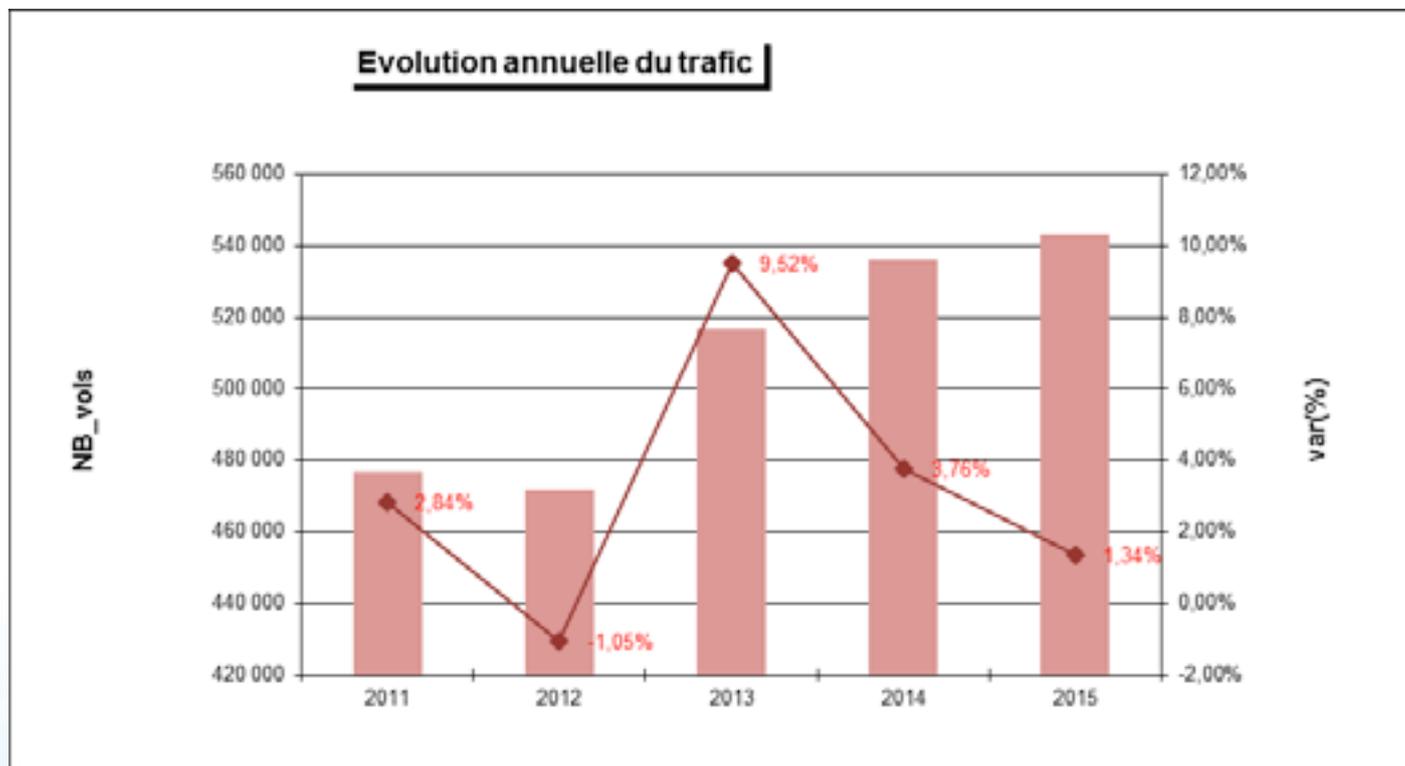
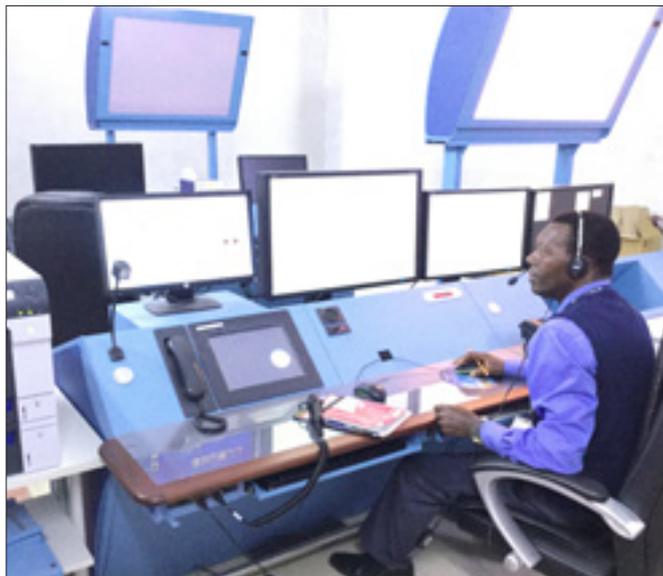
EVOLUTION DU TRAFIC AERIEN EN ROUTE

Trafic aérien de 2010 à 2015

Comme le définit l'OACI, le trafic aérien est comptabilisé par le nombre de vols d'aéronefs réalisé au niveau des régions de contrôle et d'information en vol.

Année	Nombre de vols	Taux de croissance
2011	470 342	3,05%
2012	464 932	-1,15%
2013	510 725	9,85%
2014	528 187	3,42%
2015	543.439	1,34%

Les espaces aériens ASECNA ont enregistré 543.439 vols en 2015 contre 536.253 vols en 2014, soit une hausse de 1,34%. Le graphique 1 ci-dessous montre le caractère cyclique du trafic, qui, après une évolution stable au 1er semestre 2015, a connu une nette croissance grâce, notamment, à la sectorisation de la FIR ACCRA. En effet, l'on a enregistré 8.188 survols dans l'UTA de Lomé et la TMA de Cotonou. Globalement, la croissance a connu malgré tout, une contraction comme l'indique le graphique 2. Le taux de croissance annuel moyen est de 3,32% sur les cinq dernières années.

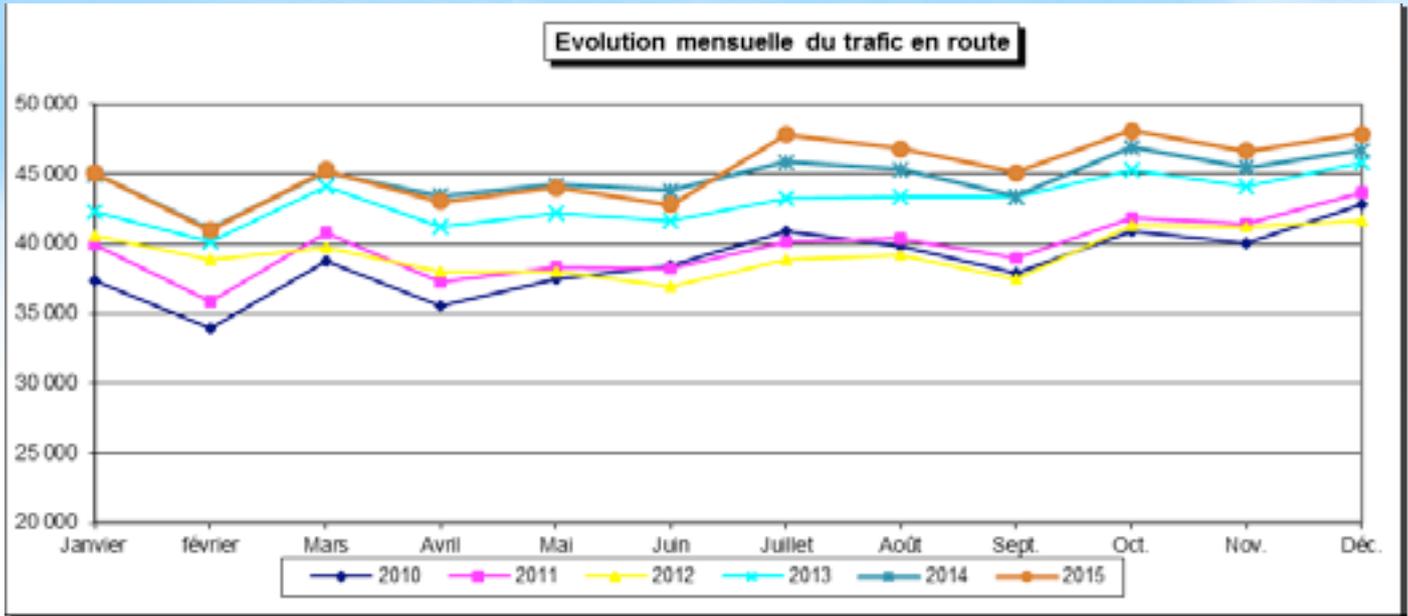




L'analyse du **tableau 1** relative à la répartition du trafic par centre ATS montre que le trafic est notamment "boosté", d'une part, par les centres de Niamey et Abidjan dont les activités sont globalement à la hausse par rapport à 2014, et d'autre part, par les centres de Lomé et Cotonou qui bénéficient d'une nouvelle réorganisation de leur espace.

Tableau 1 : Répartition du trafic par centre

Centres	2011	2012	2013	2014	2015	%13/12	%14/13	%15/14
ANTANANARIVO	39 716	40 350	37 659	38 200	38 344	-6,67%	1,44%	0,38%
BRAZZAVILLE	65 093	63 119	67 574	72 094	71 567	7,06%	6,69%	-0,73%
DAKAR	77 851	75 611	79 058	78 533	76 101	4,56%	-0,66%	-3,10%
NDJAMENA	36 172	36 930	42 745	45 774	43 550	15,75%	7,09%	-4,86%
NIAMEY	61 497	59 105	63 224	70 552	75 464	6,97%	11,59%	6,96%
ABIDJAN	27 320	33 946	39 727	39 652	40 813	17,03%	-0,19%	2,93%
BAMAKO	22 982	19 368	25 751	24 746	23 973	32,96%	-3,90%	-3,12%
COTONOU	3 332	2 855	3 232	3 815	8 399	13,20%	18,04%	120,16%
LOMÉ	3 252	4 109	2 840	4 251	13 398	-30,88%	49,68%	215,17%
DOUALA GAROUA YAOUNDE	45 047	44 342	52 128	53 002	52 857	17,56%	1,68%	-0,27%
LIBREVILLE, PORT-GENTIL	36 031	34 721	40 862	41 301	39 103	17,69%	1,07%	-5,32%
NOUAKCHOTT, NOUADHIBOU	33 844	35 565	38 372	40 920	39 381	7,89%	6,64%	-3,76%
OUAGADOUGOU, BOBO-DIOULASSO	24 789	21 875	23 625	23 413	20 489	8,00%	-0,90%	-12,49%
TOTAL	476 926	471 896	516 797	536 253	543 439	9,52%	3,76%	1,34%



ANALYSE DU TRAFIC AERIEN

L'analyse du trafic aérien est faite par nature de vol, nature du trafic, courant régional de trafic et par type d'avions.

Analyse du trafic par nature de vol (ARR/DEP et SUR)

Le trafic ARR/DEP, soit les 2/3 du trafic total, affiche une régression de 1,33% alors qu'en 2014, une hausse de 3,39% était constatée. Cette baisse est compensée par une croissance significative du trafic SURVOL de 6,14%, alors qu'elle se situait à 4,45 % de 2013 à 2014. L'évolution des redevances en route est corroborée essentiellement par celle des survols dont elles dépendent en grande partie.



Tableau 2 : Répartition du trafic par nature de vol

Nature du vol	2011	2012	2013	2014	2015	%14/13	%15/14	TCAM	Part_14	Part_15
ARR/DEP	299 396	292 549	333 495	344 793	340 219	3,39%	-1,33%	3,25%	64,30%	62,60%
SURVOLS	177 530	179 347	183 302	191 460	203 220	4,45%	6,14%	3,44%	35,70%	37,40%
Total	476 926	471 896	516 797	536 253	543 439	3,76%	1,34%	3,32%	100,00%	100,00%

Les principaux courants de trafic aérien

La segmentation du trafic aérien en route global par courant de trafic montre la place prépondérante occupée par les échanges entre pays africains avec 58% du trafic total, suivis par le trafic avec les pays européens avec 25% du total.

Tableau 3 : Répartition du trafic par courant régional

Courant régional	Type trafic	2011	2012	2013	2014	2015	%14/13	%15/14	TCAM	part_15/ courant	part 2015/ total
Intra-Afrique	ARR/DEP	247 206	241 434	273 289	283 703	280 879	3,81%	-1,00%	3,24%	88,11%	58,66%
	Survols	30 476	30 469	32 442	33 045	37 894	1,86%	14,67%	5,60%	11,89%	
	Cumul	277 682	271 903	305 731	316 748	318 773	3,60%	0,64%	3,51%		
Europe-Afrique	ARR/DEP	46 080	44 512	52 989	53 085	51 628	0,18%	-2,74%	2,88%	38,38%	24,75%
	Survols	79 657	77 112	76 230	78 586	82 900	3,09%	5,49%	1,00%	61,62%	
	Cumul	125 737	121 624	129 219	131 671	134 528	1,90%	2,17%	1,70%		
Europe-Amérique	Survols	39 735	40 372	41 358	44 507	44 593	7,61%	0,19%	2,93%		8,21%
Moyen-Orient - Afrique	ARR/DEP	3 513	4 054	4 260	5 038	5 615	18,26%	11,45%	12,44%	30,70%	3,37%
	Survols	12 234	12 079	12 844	13 011	12 677	1,30%	-2,57%	0,89%	69,30%	
	Cumul	15 747	16 133	17 104	18 049	18 292	5,53%	1,35%	3,82%		
Amérique-Afrique	ARR/DEP	2 597	2 549	2 957	2 967	2 096	0,34%	-29,36%	-5,22%	12,79%	3,02%
	Survols	10 819	12 552	11 989	13 328	14 289	11,17%	7,21%	7,20%	87,21%	
	Cumul	13 416	15 101	14 946	16 295	16 385	9,03%	0,55%	5,12%		
Asie-Amérique	Survols	4 593	6 733	8 034	8 837	10 700	10,00%	21,08%	23,54%		1,97%
Europe-Asie	Survols	2	1	5	4	5		25,00%			0,00%
Divers	ARR/DEP										0,03%
	Survols	14	29	400	142	162	-64,50%	14,08%	84,44%		
	Cumul	14	29	400	142	162	-64,50%	14,08%	84,44%		
TOTAL		476 926	471 896	516 797	536 253	543 438	3,76%	1,34%	3,32%		

TCAM = Taux de croissance annuel moyen

La répartition du trafic aérien dans l'espace ASECNA par courant régional se traduit comme suit :

Courant de trafic intra Afrique (59% du trafic global) : Ce courant de trafic composé essentiellement du trafic ARR/DEP (88% du trafic) a enregistré une légère baisse de 0,64% en 2015 par rapport à 2014, après une hausse de 3,60% pour la période 2013-2014. Cette quasi-stabilité est le fait d'une baisse non négligeable de 1,00% du trafic ARR/DEP alors qu'une croissance de 3,81% avait été enregistrée en 2013. Néanmoins, l'activité aérienne entre pays africains hors zone ASECNA relative aux SURVOLS se distingue par une forte croissance de 14,67%, nettement plus importante qu'en 2014 à mettre à l'actif de la sectorisation de la FIR ACCRA, en partie.

Courant de trafic Europe-Afrique (25% du trafic global) : Ce courant connaît une croissance de 2,17% contre 1,90% en 2014 ; la chute du trafic de 2,74% entre les Etats membres de l'ASECNA et l'Europe est compensée par une hausse significative du trafic de 5,49% entre les Etats non membres et l'Europe ; cette dernière représentant 62% du trafic de ce courant.

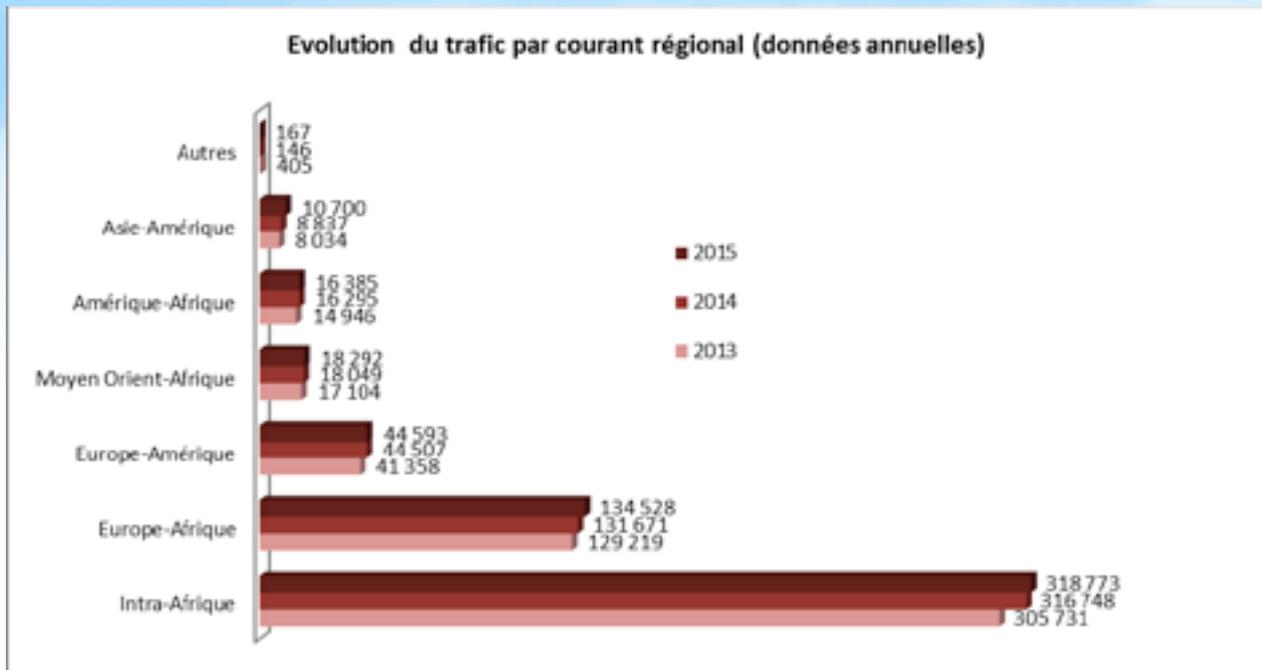
Courant de trafic Europe-Amérique (8 % du trafic global) : Il est constitué essentiellement des vols sur les routes du Corridor Océanique reliant l'Europe à l'Amérique du Sud

(EUR/SAM) qui affichent une quasi stabilité de 0,19% en nette contraction par rapport à 2014 où la croissance était de 7,61%.

Courant Asie-Afrique (3 % du trafic global) : Ce courant, principalement caractérisé par l'axe Afrique-Moyen Orient, connaît une augmentation de 1,35% par rapport à 2014 ; les échanges entre les Etats membres de l'ASECNA et l'Asie représentant 31% de ce courant, l'ont boosté avec une hausse de 11,45% alors que ceux entre les Etats non membres et l'Asie (69%) régressent de 2,57% ;

Courant de trafic Amérique-Afrique (3% du trafic global) : Ce courant affiche une légère hausse de 0,55% par rapport à 2014. Cette croissance est en relation avec les vols entre les Etats non membres de l'ASECNA et l'Amérique, représentant 87% de ce courant et qui ont enregistré une hausse de 7,21%. Quant aux vols entre Etats membres et l'Amérique, représentant 13% du courant, ils affichent un recul de 29,36% par rapport à 2014.

Courant Amérique-Asie (2% du trafic global) : Ce courant, qui concerne les vols reliant le Moyen-Orient à l'Amérique du Sud, poursuit sa croissance avec une hausse de 21,08% par rapport à 2014, après celle de 10,00% en 2014 ; la croissance annuelle de ce courant étant de 23,54% entre 2011 et 2015.



Les principaux types d'avions utilisés

Sur une base de typologie des aéronefs en fonction de leurs poids (léger, moyen, lourd), on peut dresser un tableau répartissant le trafic en 2015 selon la masse de l'avion (voir tableau 4).

Type Appareil	Type trafic	2011	2012	2013	2014	2015	%14/13	%15/14	Part/Type trafic	Part 2015/ total
Gros Porteur	ARR/DEP	53 041	53 291	63 256	62 418	61 951	-1,32%	-0,75%	28,34%	40,22%
	Survols	139 243	140 242	140 013	148 477	156 635	6,05%	5,49%	71,66%	
	Cumul	192 284	193 533	203 269	210 895	218 586	3,75%	3,65%	100,00%	
Moyen Porteur	ARR/DEP	200 785	198 597	224 782	235 745	236 251	4,88%	0,21%	83,70%	51,94%
	Survols	37 637	38 430	42 815	42 476	45 995	-0,79%	8,28%	16,30%	
	Cumul	238 422	237 027	267 597	278 221	282 246	3,97%	1,45%	100,00%	
Petit Porteur	ARR/DEP	45 570	40 661	45 457	46 630	42 017	2,58%	-9,89%	98,61%	7,84%
	Survols	650	675	474	507	591	6,96%	16,57%	1,39%	
	Cumul	46 220	41 336	45 931	47 137	42 608	2,63%	-9,61%	100,00%	
TOTAL		476 926	471 896	516 797	536 253	543 440	3,76%	1,34%		100,00%

En 2015, les moyens porteurs constituent la moitié des avions gérés dans l'espace ASECNA et enregistrent une hausse du trafic de 1,45% au regard de 2014. Cette croissance est due à une augmentation de 0,21% du trafic ARR/DEP regroupant 84% des moyens porteurs. L'on note parallèlement une hausse de 8,28% du trafic des SURVOLS relatifs aux moyens porteurs (Cf sectorisation FIR ACCRA).

Quant aux gros porteurs, ils enregistrent une hausse de 3,65% essentiellement, en raison des SURVOLS (72% de cette catégorie) qui augmentent de 5,49%, tandis que les ARR/DEP affichent une régression de l'ordre de 1,00%.

Enfin, l'essentiel du trafic des petits porteurs concerne le trafic ARR/DEP avec un recul de 9,89%.

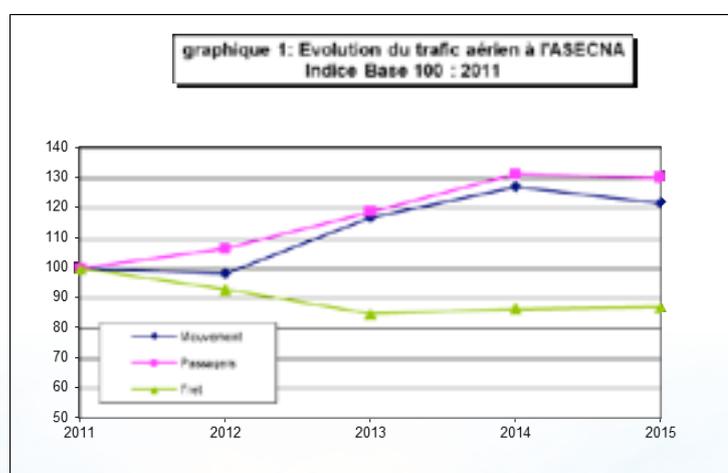
EVOLUTION DU TRAFIC COMMERCIAL D'AEROPORT MOUVEMENTS, PASSAGERS et FRET

L'évaluation de l'activité aérienne sur l'année 2015, portent essentiellement le trafic commercial en termes de mouvements, passagers (y compris le transit) et fret enregistrés sur les plates-formes dans le périmètre de l'ASECNA aussi bien dans le cadre des activités communautaires (article 02 de de la convention relative à l'ASECNA) que les activités aéronautiques nationales (article 10 de de la convention relative à l'ASECNA), objet de contrat particulier de gestion avec certains Etats membres.

Cependant, il est à noter que les données de trafic de l'aéroport d'Ollombo ne sont pas prises en compte, parce qu'encore incomplètes. Il en est de même pour le trafic fret des aéroports de Malabo, Ndjamena, et Mopti. En outre, l'aéroport de Bata jusque-là géré dans le cadre de contrat particulier est désormais passé aux activités communautaires depuis janvier 2015.

Comme l'indique le graphique 1, au cours des cinq dernières années, les principaux indicateurs du trafic aériens évoluent de façons différentes. Si les mouvements d'avions et les passagers suivent des tendances globalement à la hausse, le tonnage de fret transporté, par contre, suit une évolution contraire avec une tendance à la baisse depuis 2011. Ainsi, sur les cinq dernières années, les mouvements d'avions commerciaux et le nombre de passagers commerciaux transportés enregistrent respectivement des taux de croissance annuels moyens de 5,07% et 6,85%, tandis que sur la même période, il est de -3,36% concernant le fret.

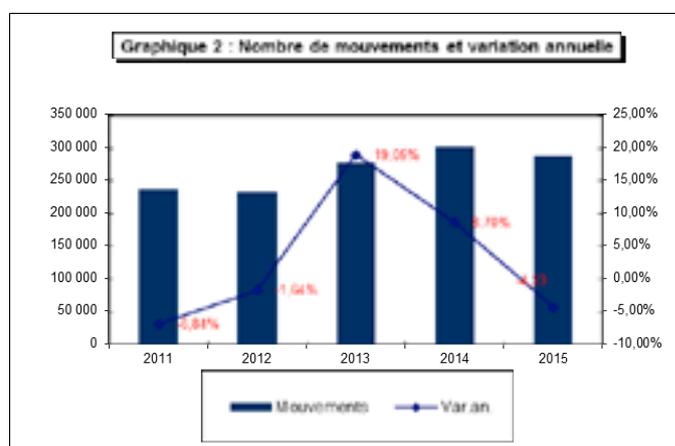
En 2015, l'ensemble des aéroports de la zone ASECNA a traité 13.038.311 de passagers commerciaux, 917.429 passagers en transit et 188.853 tonnes de fret correspondant à 289.801 mouvements commerciaux



1) Evolution du trafic Mouvements Commerciaux (Hors Ollombo)

Les mouvements commerciaux traités au niveau de l'ensemble des aéroports affichent un recul de 4,23% en 2015 au regard de 2014 (voir graphique 2).

Les aéroports relevant des activités communautaires ont eu à traiter 278.744 (hors Ollombo) mouvements commerciaux en 2015, contre 291.983 comparé à 2014, soit une baisse de 4,53%.



En effet, le tableau 1 et le graphique 3 montrent que les quatre premières plates-formes en termes de mouvements représentant plus de 31% du trafic à elles seules connaissent des baisses de fréquences. Il s'agit de :

- L'aéroport de Libreville (-7,37%) suite à une régression des vols assurés par les exploitants nationaux Afric Aviation, Nationale Régional de Transport, Afrijet et Air Tourist et des exploitants régionaux tels que Asky Airlines, Air Côte d'Ivoire et Sénégal Airlines ;
- L'aéroport de Dakar (-5,92%) avec notamment la régression de moitié du trafic géré par Sénégal Airlines, mais aussi une baisse de trafic enregistrée par South African Airways, Emirates Airlines et Kenya Airways ;
- L'aéroport de Brazzaville (-3,35%) en liaison avec la chute du trafic géré par Transport Air Congo, Société Nouvelle Congo, Nigeria Airways malgré Ecuatorial Congo Airlines (ECAIR) qui soutient un niveau de trafic très significatif ;
- L'aéroport de Douala qui enregistre une baisse de 13,44% avec un recul des exploitants nationaux que sont Camair-Co et Cameroon Hélicoptères et des compagnies internationales comme Ethiopian Airlines, SN Bruxelles et Kenya Airways.

Il faut noter cependant, les activités soutenues sur certaines plateformes :

- L'aéroport d'Abidjan (11,06%) en raison de la fréquence significativement accrue du trafic assuré par les exploitants comme Air Ivoire, Royal Air Maroc, Afrique Régional Airways, SN Brussels Airlines et Air Ghana ; Air Côte d'Ivoire représentant par ailleurs 44% des mouvements sur la plate-forme affiche une croissance de 5,58%;
- Lomé (21,58%) où Asky Airlines représentant 53% des vols affiche, une croissance de 29%.

Par ailleurs, le trafic des aéroports dont la gestion est confiée à l'ASECNA au titre d'un contrat particulier (Article 10) est en hausse de 11,59% à mettre à l'actif du trafic grandissant sur Zinder, Abéché, Tchibanga et Bria, correspondant essentiellement aux vols humanitaires

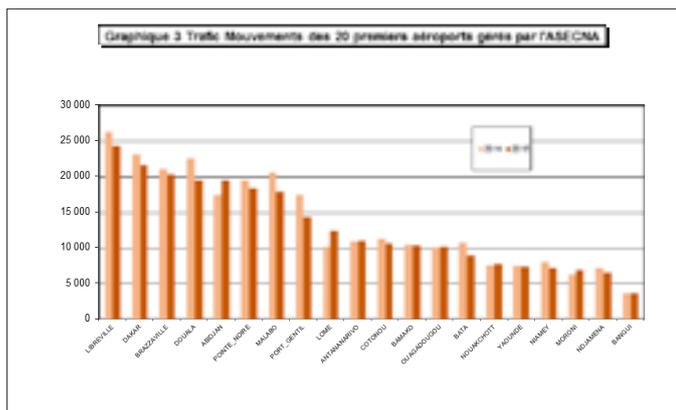
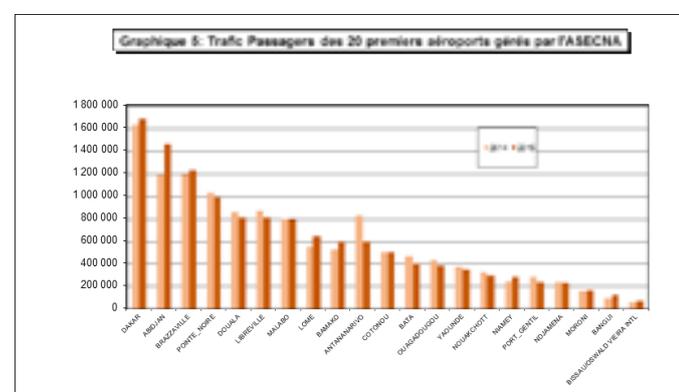
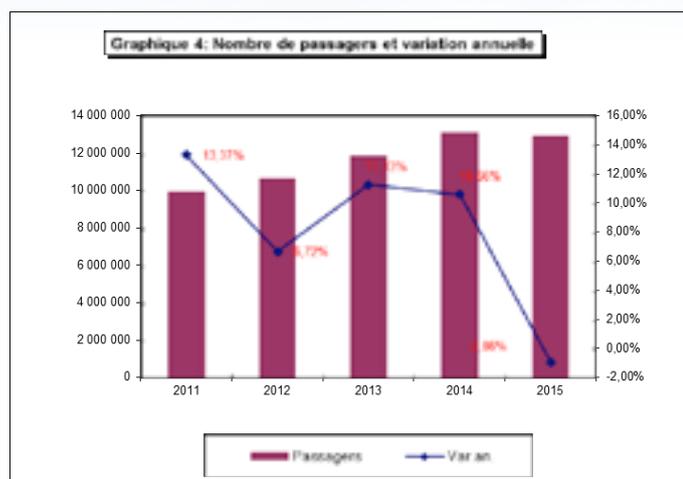


Tableau1 : le Top 15 des aéroports en termes de mouvements

Aéroports	2014	2015	Var.
LIBREVILLE	26 367	24 424	-7,37%
DAKAR	23 129	21 759	-5,92%
BRAZZAVILLE	21 171	20 461	-3,35%
DOUALA	22 559	19 526	-13,44%
ABIDJAN	17 565	19 508	11,06%
POINTE_NOIRE	19 582	18 413	-5,97%
MALABO	20 583	18 037	-12,37%
PORT_GENTIL	17 512	14 481	-17,31%
LOME	10 273	12 490	21,58%
ANTANANARIV	10 990	11 037	0,43%
COTONOU	11 327	10 762	-4,99%
BAMAKO	10 542	10 402	-1,33%
OUAGADOUGO	10 132	10 308	1,74%
BATA	10 859	9 095	-16,24%
NOUAKCHOTT	7 686	7 826	1,82%
YAOUNDE	7 525	7 372	-2,03%
NIAMEY	8 102	7 299	-9,91%
MORONI	6 286	6 979	11,02%
NDJAMENA	7 341	6 676	-9,06%
BANGUI	3 800	3 820	0,53%

2) Evolution du trafic Passagers (Hors transit et Hors trafic Bissau, Mopti, Ollombo et Sarh)

Liée à une activité économique qui a connu un tassement au niveau de la croissance au sein des Etats membres, la demande de voyager en 2015 enregistre une régression de 0,86% comparée à celle de 2014 sur l'ensemble des aéroports de l'ASECNA, comme le montre le graphique 4.



Au niveau des aéroports relevant des activités communautaires, le nombre de passagers traités (hors transit et hors trafic sur Ollombo) est passé de 13.151.696 de passagers en 2014 à 13.036.445 en 2015, soit une baisse de 0,58%, malgré la hausse du trafic enregistré sur les aéroports ayant plus d'un million de passagers.

Au regard du tableau 2, ce recul s'explique notamment par la diminution du trafic traité sur les aéroports de :

- Pointe-Noire (-4,14%) où outre la cessation d'activités Mistral Aviation, Transport Air Congo et ECAIR occupant 62% du trafic affichent des baisses de trafic respectives de 9,97% et 1,73%.
- Libreville où Air France, Ethiopian Airlines, Nationale Régionale de Transport, Transport Air Congo, Air Tourist, Sénégal airlines et Camair-Co ont transporté nettement moins de voyageurs.

En revanche, selon le graphique 5 et le tableau 2, il est à noter la hausse du trafic sur les aéroports affichant plus d'un million de passagers en 2015 qui sont :

- Dakar (2,88%) avec principalement une forte activité d'Air France, Royal Air Maroc, SN Brussels Airlines, Air Côte d'Ivoire, Kenyan Airways, ASky Airlines, Ethiopian Airlines et Turkish airlines ;
- Abidjan (22,71%) où la compagnie nationale Air Ivoire assurant 41% du trafic passager augmente son activité de plus de 50% et les compagnies internationales telles qu'Air France, Royal Air Maroc, Emirates Airlines, SN Brussels Airlines, Ethiopian Airlines, Middle East Airlines-Air Liban, Turkish Airlines et South African Airways ont également accru de façon significative leur nombre de passagers transportés ;
- Brazzaville (2,77%) avec ECAIR, Canadian Airways Congo, Royal Air Maroc, Air Côte d'Ivoire et TAAG Angola Airlines assurant un trafic passagers en croissance.

L'activité soutenue au niveau de ces plates-formes atténue ainsi la régression du trafic passager.

Le trafic relatif aux passagers enregistré sur les aéroports relevant des activités aéronautiques nationales a augmenté de 6,04% par rapport à 2014. Ce sont les aéroports de Moundou au Tchad, Bambari et Bria en Centrafrique, Tchibanga au Gabon et, Zinder et Diffa au Niger qui ont essentiellement tiré le trafic passager vers le haut. Il convient de souligner que le trafic sur lesdits aérodromes en ce qui concerne la Centrafrique.

Tableau 2 : Top 15 des aéroports en termes de passagers

Aéroports	2014	2015	Var.
DAKAR	25 605	32 144	25,54%
ABIDJAN	20 559	20 783	1,09%
DOUALA	17 785	17 993	1,17%
BRAZZAVILLE	17 359	16 768	-3,40%
LIBREVILLE	17 382	14 753	-15,13%
ANTANANARIV	13 448	14 640	8,86%
OUAGADOUGO	7 214	8 530	18,24%
COTONOU	7 880	8 492	7,77%
BAMAKO	8 582	7 706	-10,21%
POINTE_NOIRE	9 487	5 350	-43,61%
NIAMEY	3 534	5 243	48,35%
BANGUI	5 369	4 995	-6,97%
LOME	4 587	4 498	-1,94%
NOUAKCHOTT	3 355	4 299	28,15%
MALABO	456	2 270	397,64%
PORT_GENTIL	2 268	1 638	-27,80%
MORONI	2 709	1 192	-56,00%
NOUADHIBOU	1 026	1 064	3,69%
BATA	361	694	92,30%
GAROUA	133	513	285,99%

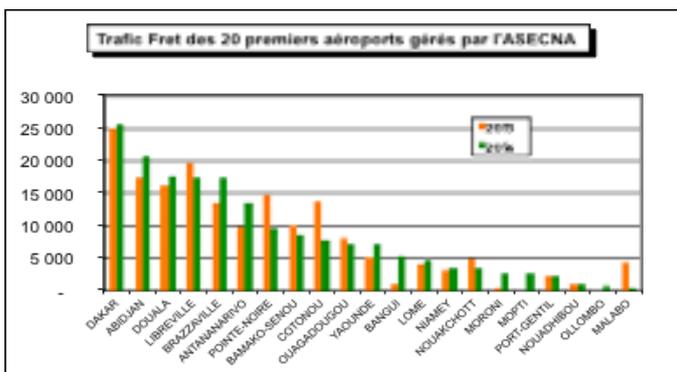
3) Evolution du trafic Fret (Hors trafic Malabo, Mopti, Ndjamena, Ollombo et Sarh)

Le tonnage de fret géré par l'ensemble des aéroports de l'ASECNA affiche un faible accroissement de 0,63% (voir graphique 6). Les plates-formes majeures en termes de traitement du fret sont celles de Dakar, Abidjan et Douala faisant à elles seules 41% de l'ensemble du trafic avec des croissances respectives de 25,54%, 1,09% et 1,17%. Celles de d'Antananarivo, Ouagadougou, Cotonou, Niamey et Nouakchott affichent également une activité fret en croissance.

A noter, cependant, une régression assez forte du trafic sur Brazzaville, Libreville, Pointe-Noire, Bamako, Cotonou et Ouagadougou contractant ainsi la croissance du fret. La baisse du trafic fret sur Pointe-Noire (-43,61%) continue de s'accroître avec l'aménagement du réseau routier entre Pointe-Noire et Brazzaville.

Tableau 3 : Top 15 des aéroports en termes de fret

Aéroports	2014	2015	Var.
DAKAR	25 605	32 144	25,54%
ABIDJAN	20 559	20 783	1,09%
DOUALA	17 785	17 993	1,17%
BRAZZAVILLE	17 359	16 768	-3,40%
LIBREVILLE	17 382	14 753	-15,13%
ANTANANARIV	13 448	14 640	8,86%
OUA GADOUGO	7 214	8 530	18,24%
COTONOU	7 880	8 492	7,77%
BAMAKO	8 582	7 706	-10,21%
POINTE_NOIRE	9 487	5 350	-43,61%
NIAMEY	3 534	5 243	48,35%
BANGUI	5 369	4 995	-6,97%
LOME	4 587	4 498	-1,94%
NOUAKCHOTT	3 355	4 299	28,15%
MALABO	456	2 270	397,64%
PORT_GENTIL	2 268	1 638	-27,80%
MORONI	2 709	1 192	-56,00%
NOUADHIBOU	1 026	1 064	3,69%
BATA	361	694	92,30%
GAROUA	133	513	285,99%





Bénin



Burkina Faso



Cameroun



Centrafrique



Comores



Congo



Côte d'Ivoire



France



Gabon



Guinée Bissau



Guinée Equatoriale



Madagascar



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad



Togo



EXPLOITATION ACTIVITÉS ET PERFORMANCES



L'année 2015 a été marquée par les crises politico-militaires dans le Nord-Mali et en République Centrafricaine, qui ont eu un impact négatif sur les activités et les performances de l'Agence dans ces pays et même au-delà.

Les chiffres du trafic aérien affichent une hausse 1,34 % sur l'ensemble des centres ATS ASECNA par rapport à 2014.

L'évènement phare 2015 est la sectorisation de la FIR Accra, qui impacte positivement le niveau du trafic d'une manière générale, avec la prise en charge de l'espace aérien du Togo et du Bénin.

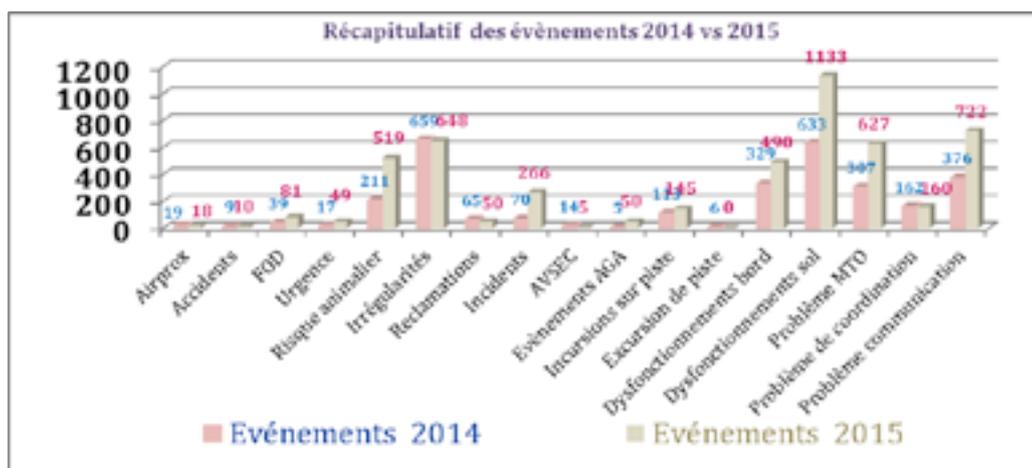
SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE

La fonction ATS s'est investie à travers l'organisation de réunions de coordination des FIR Niamey et Antananarivo, du panel technique ASECNA-IATA et la participation aux réunions internationales majeures.

Parallèlement, des actions ont été mise en œuvre dans le cadre de l'organisation de la structure de l'espace aérien. Au niveau du renforcement des compétences, des activités de formation continue du personnel ATS ont été menées, avec des stages à l'EAMAC ainsi qu'à l'ERNAM. S'y ajoutent les stages de formation qualifiante sur site pour les contrôleurs de la circulation aérienne, dans le cadre de la mise en œuvre des moyens de surveillance et des tests de qualification, ainsi que du suivi du niveau d'anglais, mais aussi des tests de contrôles de compétence et de validité de l'aptitude médicale

Les incidents de la circulation aérienne

Le bilan au 31 décembre 2015 s'étend à 4973 évènements sécurité enregistrés dans les centres ATS, répartis ainsi :



Si le nombre d'évènements sécurité a augmenté de 64% en 2015 par rapport à 2014, ce chiffre ne traduit pas une dégradation du niveau de sécurité, mais confirme plutôt la mise en œuvre effective du SMS au niveau des exploitants d'aéronefs et des fournisseurs de services ATS comme l'Agence, qui encouragent la notification volontaire et non punitive d'évènements.

Le nombre d'airprox affiche une diminution de 5% en 2015 par rapport à 2014, traduisant ainsi une légère amélioration des performances en matière de sécurité, avec de réels progrès en termes de report volontaire. Au total, 18 AIRPROX ont été notés sur 543 439 vols pour, soit 3,31 AIRPROX pour 100.000 vols, avec dix AIRPROX ayant fait l'objet de report volontaire par l'ASECNA (55%), 5 ont été reportés simultanément par

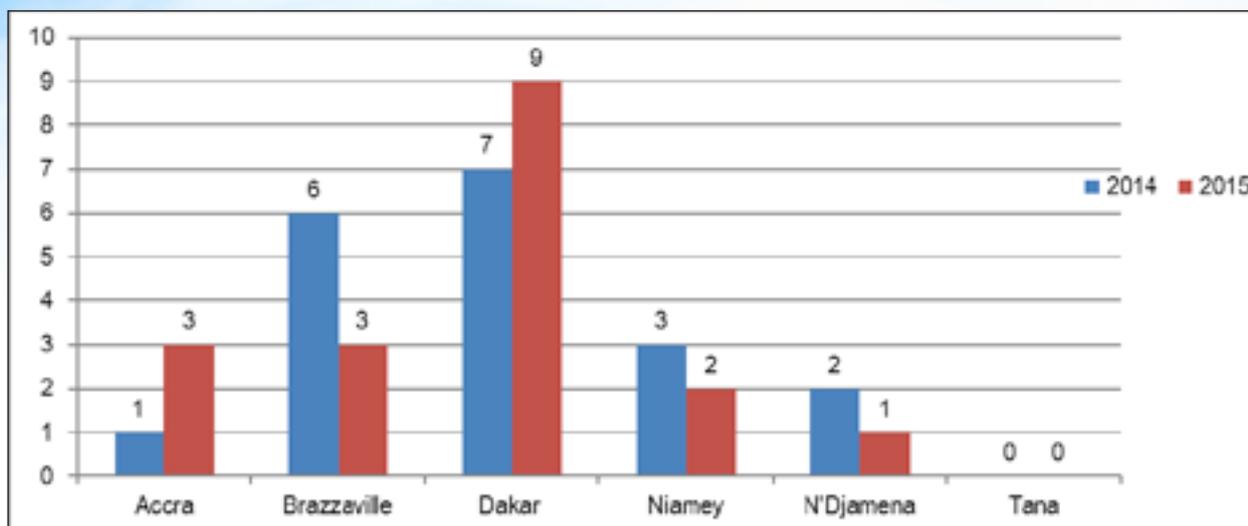
l'ASECNA et les usagers (28%) et 3 ont été exclusivement notifiés par les usagers (17%).

Cependant, on constate un nombre croissant de problèmes de coordination en 2015, soit 64% par rapport à 2014, surtout avec les FIR voisines de celles de l'ASECNA.

Par ailleurs, dix (10) accidents (dont 1 disparition d'aéronef) ont été enregistrés en 2015 tout comme en 2014. Le risque animalier sur les aéroports a quant à lui connu une hausse de 146% en 2015 par rapport à 2014, entraînant une augmentation de 28% des incursions sur piste en 2015 par rapport à 2014.

Une répartition des AIRPROX par FIR montre que les FIR de Dakar et de Brazzaville enregistrent le plus grand nombre d'AIRPROX.

Répartition des AIRPROX dans les différentes FIR



Information aéronautique (AIM)

Les actions réalisées visent essentiellement l'amélioration de la qualité de service par au renforcement du niveau de qualification du personnel et l'application efficace des procédures AIM.

Contrôle de la qualité de l'information aéronautique : une recrudescence a été observée au niveau des réclamations en 2015, par rapport à 2014, avec 61% de cas se rapportant aux cartes, et nécessitant des actions de renforcement du contrôle a priori.

Disponibilité des AIP étrangers : le taux de disponibilité est passé de 49% en 2014 à 75 % en 2015.

Performances opérationnelles AIM

Les indicateurs de performance opérationnelle liés au niveau de service requis (SLA) du domaine de l'AIM affichent :

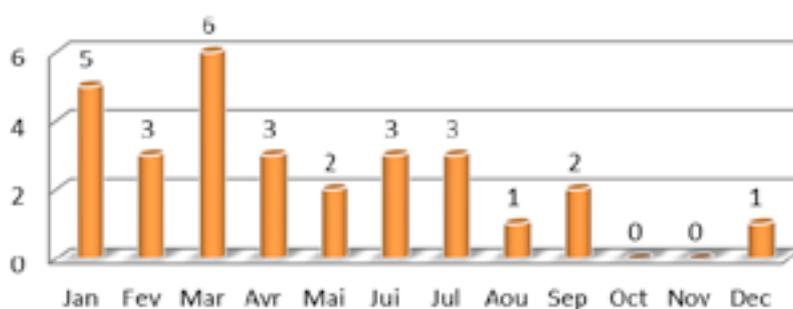
- Disponibilité des cartes locales : 92% ;
- Respect du cycle AIRAC : 99% ;
- Disponibilité des NOTAM : 100%.

Le projet « AIMANT » a connu une évolution favorable au cours de l'année 2015, à travers l'intégration et la validation des données aéronautiques de l'espace ASECNA dans le module « Base de données AIXM » et l'installation du module « ANAIS ».

Performances opérationnelles SLI

Avec la mise en place des nouveaux véhicules sur la majorité des centres et le recrutement des nouveaux pompiers, le taux de disponibilité du NP réalisé pour 2015 est de 96%, contre 95% en 2014. Le tableau ci-après donne la situation du NP par aéroport.

Réclamations relatives aux publications



Niveau de protection assuré sur les aéroports Article 2 (2014 et 2015)



Le tableau ci-dessus offre un aperçu sur les interventions réalisées :

Types d'interventions	Nombre
Intervention sur avion	1 228
Feux bâtiments (installations aéroportuaires)	56
Protection préventive des vols	257 077
Risque animalier	3 623
Nettoyage parking	82
Intervention à l'extérieur	47
Secours à personnes	40
Autres (feux de forêt, participation à la sûreté, etc.)	17 758
Total	279 911



Télécommunications

Les activités majeures suivantes ont été réalisées en 2015 :

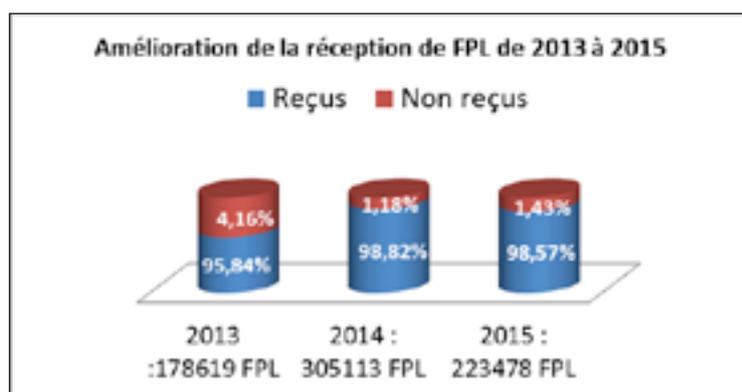
- Poursuite des enquêtes et de la veille sur la disponibilité des services de télécommunications ;
- L'extension du réseau AFISNET à la région SAM (Brésil, Guyane, Trinidad et Tobago), y compris la mise en œuvre des liaisons ATS/DS entre Dakar et les centres de Cayenne et de Picaro ;
- La poursuite de l'extension des services de surveillance à l'ensemble des centres opérationnels par la mise en œuvre de systèmes Radars, ADS-B et ATM ;
- La poursuite des projets de densification de la couverture VHF et de remplacement des équipements HF dans l'ensemble des FIR ;
- La mise en service des nouveaux commutateurs de messages RSFTA/AMHS dans les centres de Dakar, Bamako, Lomé, Cotonou et Ndjamena et la poursuite du projet dans les centres de Nouakchott, Ouagadougou, Antananarivo, Niamey ainsi que l'EAMAC ;
- Le renforcement et la fiabilisation des communications aéronautiques sol-sol et air-sol dans le cadre de la réorganisation de l'espace aérien du Bénin et du Togo ;
- La réunion des partenaires de l'audit du réseau AFISNET et la présentation des résultats aux Hauts Responsables du SNMC qui ont donné les directives pour la modernisation du réseau ;
- L'amélioration des services ADS-C/CPDLC par la mise en œuvre d'une passerelle AFISNET-SITA et la migration des liaisons SITA en IP ;
- La participation à la CMR-15 et adoption de la Résolution UIT 154 (REV-CMR-15) en vue de la protection de la bande C (3400-4200MHZ), des réseaux VSAT aéronautiques indispensables pour la fourniture sûre des services de la navigation aérienne ;
- L'organisation du séminaire /atelier sur le SMT en novembre 2015 à l'ERNAM en vue du renforcement de capacité du personnel des centres opérationnels en matière de traitement des données météorologiques



Enquête sur les plans de vol manquants

Conformément à la conclusion 18/17 de la réunion d'APIRG/18, l'OACI invite les différents Etats de la région AFI à mener des enquêtes régulières sur les plans de vol manquants pendant une longue période.

La poursuite, au cours de l'année 2015, des enquêtes et de la veille sur la disponibilité des services de télécommunications a abouti aux résultats suivants :



Performances du Service Fixe de Télécommunications Aéronautiques

Les graphiques ci-dessous représentent les performances globales par service de télécommunications sur les trois (3) dernières années.

ASSISTANCE MÉTÉOROLOGIQUE À L'AÉRONAUTIQUE

Le réseau des stations météorologiques des Etats Membres de l'ASECNA compte au total 216 stations synoptiques en surface dont 177 parmi elles sont aussi des stations climatologiques ; 76 stations de mesures en altitude (PILOT) et 23 stations de radiosondage. Elles sont réparties de la manière suivante :

39 stations d'observations en surface des réseaux synoptiques (18%) et climatologiques (22%) de base régionaux gérées par les activités communautaires ;

74 stations synoptiques d'observations en surface du réseau synoptique de base régional (34%) gérées par les activités communautaires ;

14 autres stations synoptiques d'observations en surface (6%) gérées par les activités communautaires ;

38 stations d'observation en altitude PILOT (50%) gérées par les Activités communautaires ;

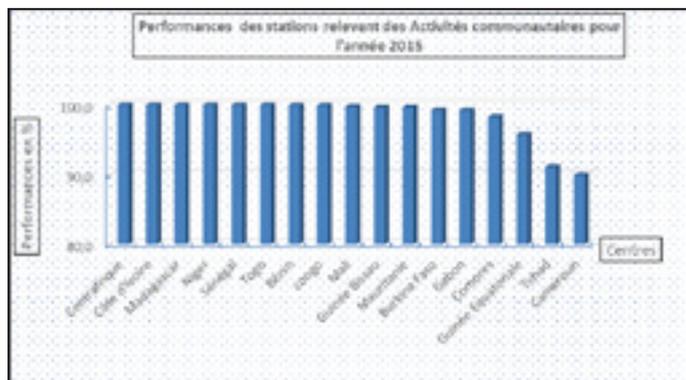
23 stations de radiosondage gérées entièrement par les Activités communautaires ;

89 stations gérées par les Services météorologiques nationaux (42%).

Performances des stations météorologiques synoptiques

A.- Stations d'observation synoptique en surface relevant des Activités communautaires :

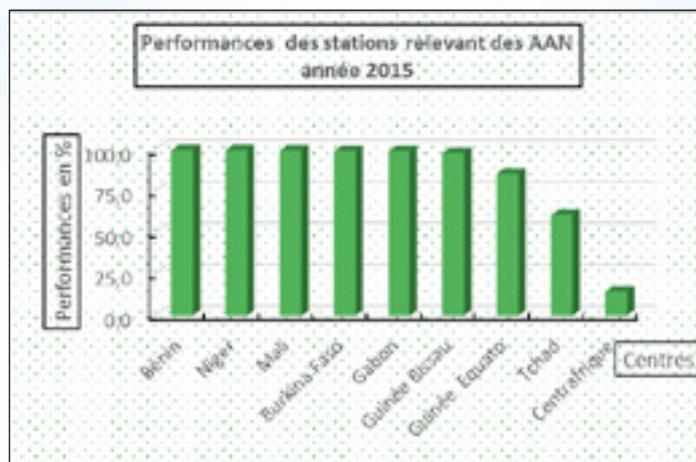
Graphe 1 : Stations synoptiques en surface (Art.2)



La performance moyenne annuelle des centres article 2 est de 98,4%. Tout en restant supérieure aux objectifs (95%), elle a connu une légère baisse de 0,5% par rapport à 2014 (98,9%). Cette légère baisse est liée aux discontinuités dans la fourniture de l'énergie électrique pendant les heures de concentration dans les centres du Cameroun (88,1%), et du Tchad (90,5%), et d'un déficit de personnel en Guinée Equatoriale.

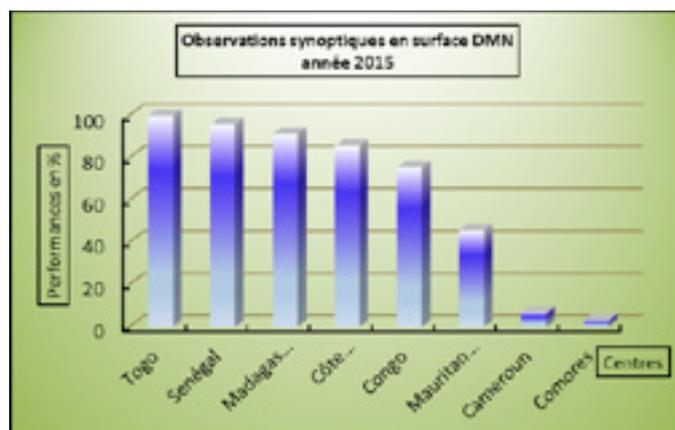
B.- Stations d'observation synoptique en surface relevant des activités aéronautiques nationales :

Graphe 2 : Performances des stations synoptiques en surface (Art.10)



La performance est de 83,9% contre 80,26% en 2014. Sur les 9 délégations aux ANN, seules 3 ont enregistré des performances en-dessous des objectifs fixés (85%). Il s'agit de : la Centrafrique (14,4%), du Tchad (60,6%) et de la Guinée Equatoriale (85,5%). L'instabilité socio-politique (Centrafrique), la vétusté des équipements (Tchad) et le déficit en effectif expliquent cette contreperformance.

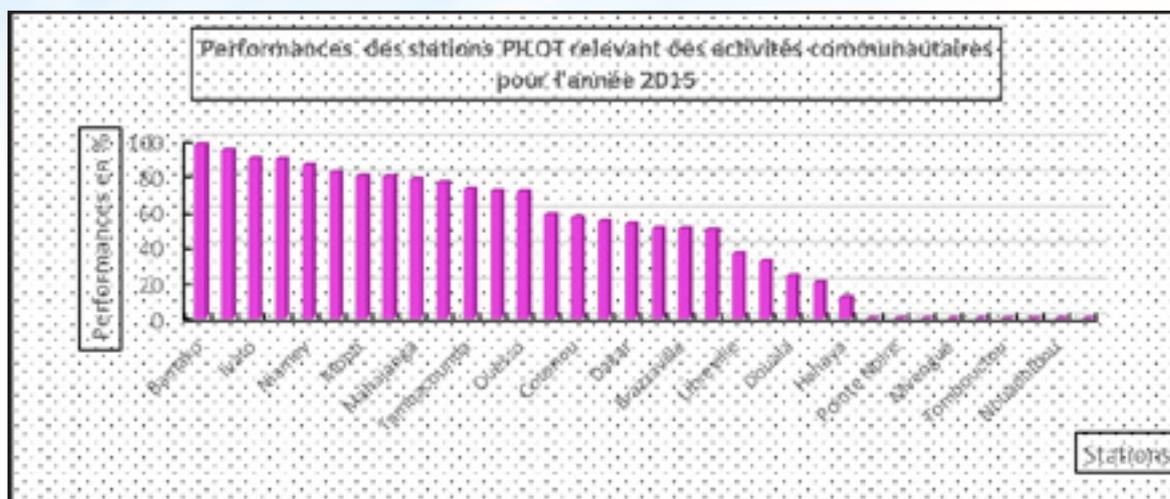
C.- Stations d'observation synoptique en surface relevant des Services météorologiques nationaux :



La moyenne annuelle est de 63,0% contre 65,4% en 2014. Les DMN du Togo, du Sénégal et de Madagascar ont atteint ou dépassé le seuil acceptable de performance de 85%. La quasi-totalité des autres stations sont silencieuses, en particulier aux Comores (2,6%), au Cameroun (7,2%) et en Mauritanie (46,0%). La vétusté des stations et des équipements, le déficit du personnel sont les principales causes de ces écarts.

Performances opérationnelles des stations synoptiques en altitude

A.- Stations d'observation synoptique en altitude (PILOT) relevant des activités communautaires :



Graphe 3 : Performances des stations PILOT (Art.2)

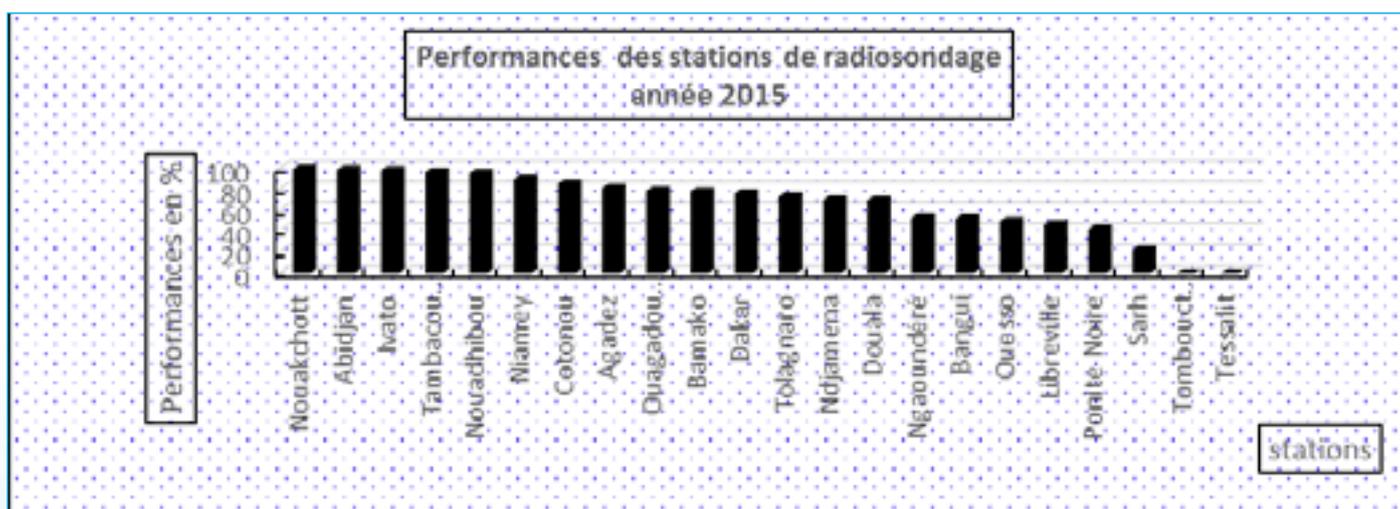
La performance moyenne des stations PILOT est de 45,9%. Elle est en-dessous de l'objectif fixé (75%). Cette faible performance enregistrée s'explique par les ruptures de stock de produits fongibles, l'indisponibilité des équipements de poursuite, les délais prolongés de maintenance des générateurs d'hydrogène, les abris à gonflement non conformes, les problèmes d'insécurité et le silence de certaines stations. En dépit de ces manquements, 37% des stations (Bamako, Malabo, Niamey, Ivato, Agadez, Nouakchott, Ndjamena, Abidjan, Mopti, Mahajanga, Ouesso, Bobo Dioulasso et Tambacounda) ont

atteint ou dépassé cet objectif. Les systèmes automatiques de sondage PILOT et les générateurs d'hydrogène électrolytiques en cours de mise en œuvre permettra de pallier progressivement ces dysfonctionnements.

B.- Stations de radiosondage

Toutes les 23 stations de radiosondage que comptent les Etats membres sont entièrement gérées par l'ASECNA, dans le cadre des activités communautaires.

Le graphe ci-dessous illustre les performances enregistrées au cours de l'année 2015.



Graphe 4 : Performances des stations de radiosondage

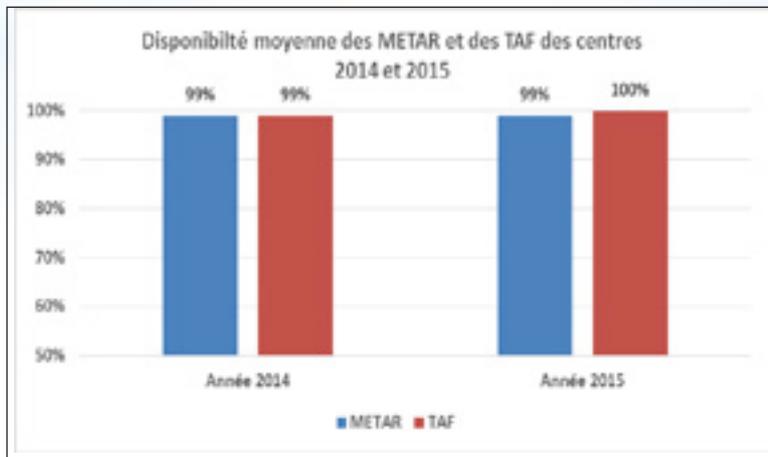
La performance moyenne des stations de radiosondage est de 66,2%. Elle est en hausse de 4,2% par rapport à l'année 2014 (61,5%). Malgré cette amélioration, plusieurs stations (Douala, N'Gaoundéré, Bangui, Ouesso, Libreville, Pointe-Noire et Sarh) ont enregistré des performances en-dessous de l'objectif fixé (75%).

En plus des dysfonctionnements évoqués ci-dessus qui sont à l'origine de cette faiblesse, il faut ajouter les ruptures de radiosondes et quelques pannes d'équipements de poursuite.

Protection des vols

Le nombre de protections des vols effectuées dans les centres météorologiques d'aérodrome au cours de l'année 2015 a atteint le chiffre de 148.139 contre 146.542 en 2014, soit une légère hausse de 1,09%. Des hausses remarquables ont été enregistrées à Bangui (37%) et à Bissau (33.99%), alors qu'une baisse de 14.91% a été relevée à Bamako. D'une manière générale, les activités des avions exploités dans le cadre humanitaire des Nations Unies en Centrafrique, au Mali et en Côte d'Ivoire ont engendré des fluctuations (en baisse ou en hausse) sur le bilan des protections météorologiques réalisées dans ces pays.

Disponibilité des OPMET (TAF et METAR) en 2015



Remarque :

Pour l'année 2015, le taux moyen de disponibilité des METAR des centres communautaires a été de 99%. Ce taux est resté égal à celui obtenu en 2014.

Pour les TAF rédigés et transmis par les centres opérationnels, le taux moyen de la disponibilité est de 100% contre 99% en 2014, soit une légère hausse de 1%.

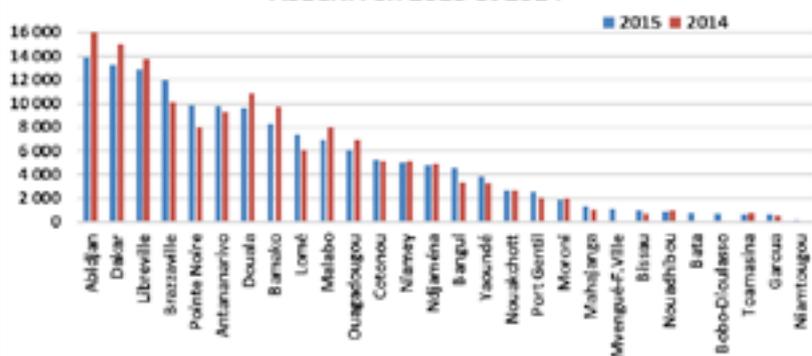
Incidents ATS et irrégularités imputables aux conditions météo

Au cours de l'année 2015, 504 événements sécurité imputables aux conditions météorologiques ont été répertoriés sur l'ensemble de la zone ASECNA contre 333 en 2014, soit une importante hausse de 51.3%.

Cette hausse s'explique par :

- Une variabilité climatique traduite par le renforcement des activités pluvio-orageuses en zone ASECNA ;
- Une amélioration de la coordination entre les organismes ATS et les services météorologiques des Représentations en ce qui concerne le report des événements sécurité signalés par les équipages.

Bilan des protections réalisées dans les centres ASECNA en 2015 et 2014

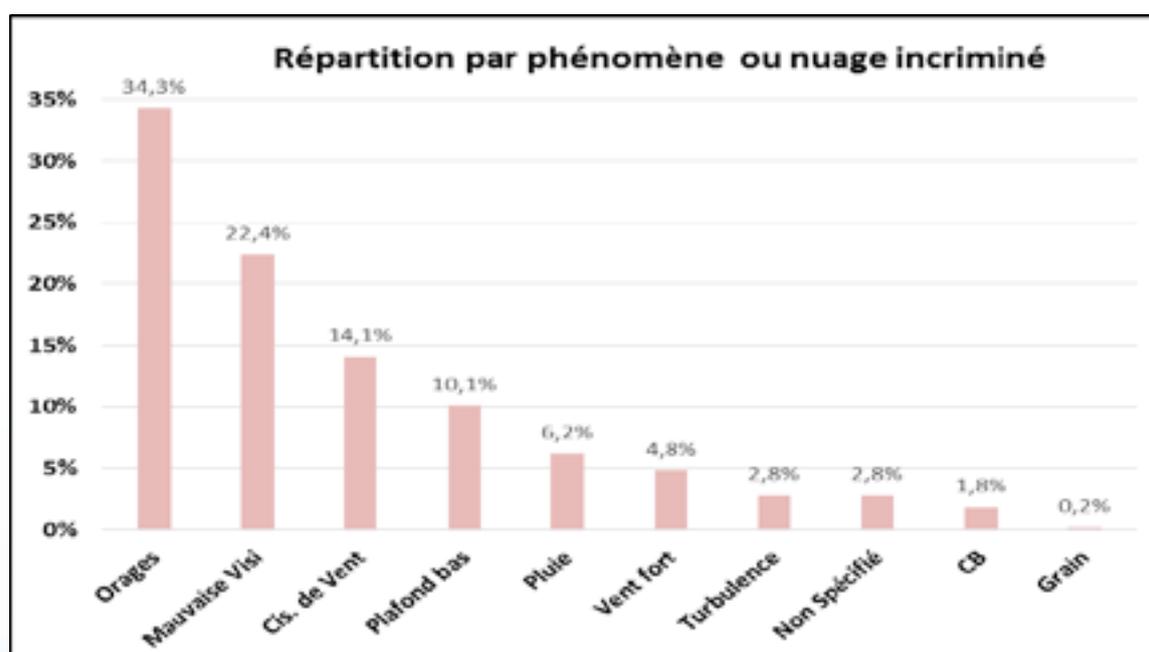
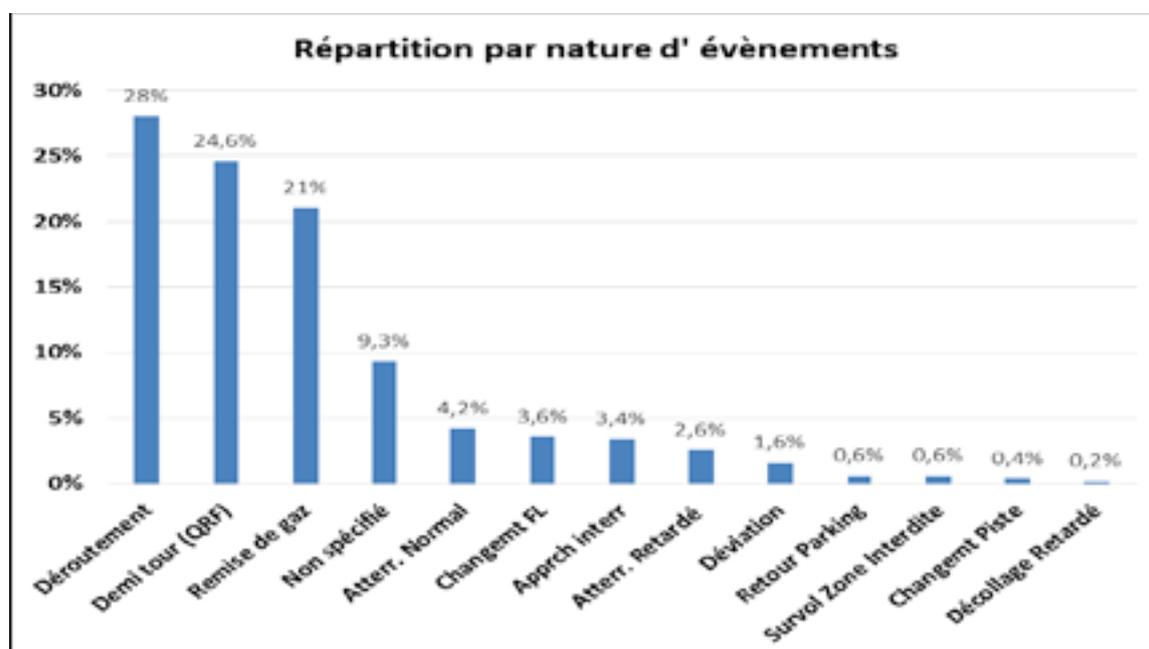


Remarque :

Le bilan ci-dessus comprend l'ensemble des dossiers de vols fournis pour les vols internationaux, nationaux et des renseignements communiqués verbalement aux équipages.

Aussi, toute notification d'irrégularité reportée, même à titre d'information, a-t-elle été intégrée dans les décomptes mensuels. Ces irrégularités ont été essentiellement causées par des activités cycloniques dans l'océan indien, et ailleurs par des manifestations orageuses intenses, des visibilités réduites, des plafonds bas, des vents forts et des cisaillements de vents ayant occasionné de fréquents dégivagements, remises de gaz et des demi-tours.

Parmi les 504 évènements sécurité, 33 sont dus à des conditions météorologiques non signalées dans les messages d'observation, de prévision et d'avertissements, soit un taux de 6.55% imputables aux dysfonctionnements des services météorologiques.





Bénin



Burkina Faso



Cameroun



Centrafrique



Comores



Congo



Côte d'Ivoire



France



Gabon



Guinée Bissau



Guinée Equatoriale



Madagascar



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad



Togo



MAINTENANCE



Performances annuelles des équipements

Dans l'ensemble, le nombre de réparations a connu une baisse notable, due à l'installation des nouveaux équipements, à l'acquisition des nouveaux appareils de mesure dans les centres opérationnels et à la mise en service des nouveaux véhicules SLI sur les différentes plates-formes aéroportuaires. Dans le domaine des infrastructures de Génie Civil, on note également des taux de disponibilité intéressants.

CIBLE	
Equipements d'aides à la navigation aérienne	98,35%
Equipements de surveillance :	100%
Equipements de communication	99%
Equipements météorologiques	96,32%
Véhicules SLI	87,17%
Equipements de sécurité informatique	100%
Equipements réseaux informatiques	99,45%
Climatiseurs des installations techniques	98,62%
Climatiseurs des installations administratives	98,82%
Véhicules utilitaires	91,43%
DREEM	95%

Zoom sur les performances 2014

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Performance moyenne annuelle
Equipements Communication (%)	99%	99%	99%	100%	100%	99%	100%	100%	98%	98%	98%	100%	99%
Equipements Navigation (%)	96%	97%	98%	99%	99%	99%	99%	99%	99%	99%	99%	99%	98,35%
Equipements de Surveillance (%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Equipements Météo (%)	91%	93%	95%	97%	97%	97%	98%	98%	98%	98%	96%	98,35%	96,32%
Equipements Energie (%)	99%	99%	99%	99%	98%	99%	100%	99%	99%	99%	99%	99%	99,08%
Véhicules SLI (%)	89,40%	87,9%	85,88%	85,12%	84,01%	83,01%	83,86%	84,66%	90%	90,99%	90,5%	90,66%	87,17%
Equipements Sécurité Informatique	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Equipements Réseaux Informatiques (%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	98%	98%	100%	98%	100%	99,45%
Climatiseurs des installations Techniques	97,2%	97,6%	98,1%	98,9%	98,5%	99,2%	99,3%	99,4%	99,3%	98,5%	98,8%	98,9%	98,62%
Véhicules utilitaires	86,9%	88,6%	88,4%	93,1%	91,4%	93,8%	93,4%	91,2%	90,1%	89,9%	98,9%	91,8%	91,43%
Climatiseurs des bâtiments administratifs	99%	99%	99%	99%	98%	98%	99%	99%	99%	99%	99%	99%	98,82%
DREEM	90%	92%	95%	97%	93%	97%	97%	95%	96%	96%	97%	98%	95%



Bénin



Burkina Faso



Cameroun



Centrafrique



Comores



Congo



Côte d'Ivoire



France



Gabon



Guinée Bissau



Guinée Equatoriale



Madagascar



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad



Togo



LE CONTROLE EN VOL



Dans le cadre des recommandations de l'OACI, une des missions de l'Agence consiste à effectuer le contrôle périodique, ou lors de leur mise en service, de tous les équipements d'aide à la navigation et à l'atterrissage.

Depuis 1974, l'ASECNA s'est dotée de moyens autonomes pour effectuer ces contrôles et son activité s'étend aujourd'hui sur une grande partie du continent africain ainsi que dans certains pays de l'Océan Indien et de la zone Antilles. Cette extension du champ d'activité de l'Agence a été rendue possible grâce à l'acquisition d'un ATR42 en 1988 dont le rayon d'action permet

de couvrir de longues distances.

De plus, l'utilisation d'un banc de mesure numérique, couplé à un système de positionnement par GPS très performant, permet à l'Agence de fournir des prestations de grande qualité et de disposer désormais d'une reconnaissance certaine de son savoir-faire en la matière au sein de la communauté aéronautique internationale.

La répartition des stations calibrées est fournie par les tableaux A et B ci-dessous pour 2014 et 2015 :

Tableau A : Répartition des stations calibrées au 31 décembre 2014

ANNEE 2014		PRESTATIONS INTERNES		PRESTATIONS EXTERNES	TOTAL
		ARTICLE 2	ARTICLE 10		
Nombre de calibrations	Prévu (a)	220	40	90	350
	Réalisé (b)	196	29	77	302
Taux de réalisation (b)/(a)*100		89,1%	72,5%	85,5%	86,3%

Ce tableau indique que les calibrations effectuées pour le compte des pays de l'Agence atteint le taux de 74,5% contre 25,5% pour les clients externes.

Tableau B : Répartition des stations calibrées au 31 décembre 2015

ANNEE 2015		PRESTATIONS INTERNES		PRESTATIONS EXTERNES	TOTAL
		ARTICLE 2	ARTICLE 10		
Nombre de calibrations	Prévu (a)	220	40	90	350
	Réalisé (b)	248	28	87	363
Taux de réalisation (b)/(a)*100		113%	70%	97%	104%

Ce tableau indique que le taux des calibrations effectuées pour le compte des pays membres de l'Agence est de 76% contre 24% pour le compte des clients externes.

La répartition des stations calibrées donnée par les tableaux A et B ci-dessus montre une nette amélioration des performances des activités de la Délégation en 2015 par rapport à 2014.

Ce résultat montre également la poursuite de l'inversion de tendance des activités au profit des Etats membres, conformément aux directives du Conseil d'Administration. A ce titre, plusieurs calibrations de mise en service des VOR, DME, ILS et RADARS ont été réalisées pour le compte des pays membres de l'Agence.

En 2015, seuls deux nouveaux contrats ponctuels de calibration ont été signés : IMMOURAREN-SA et SOMAIR.

Pour le reste, la calibration en vol n'a été effectuée que pour les clients externes habituels de l'Agence : Cap Vert, Nigeria, ESSO-Tchad, Ghana, SNA-OI, Seychelles.



Bénin



Burkina Faso



Cameroun



Centrafrique



Comores



Congo



Côte d'Ivoire



France



Gabon



Guinée Bissau



Guinée Equatoriale



Madagascar



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



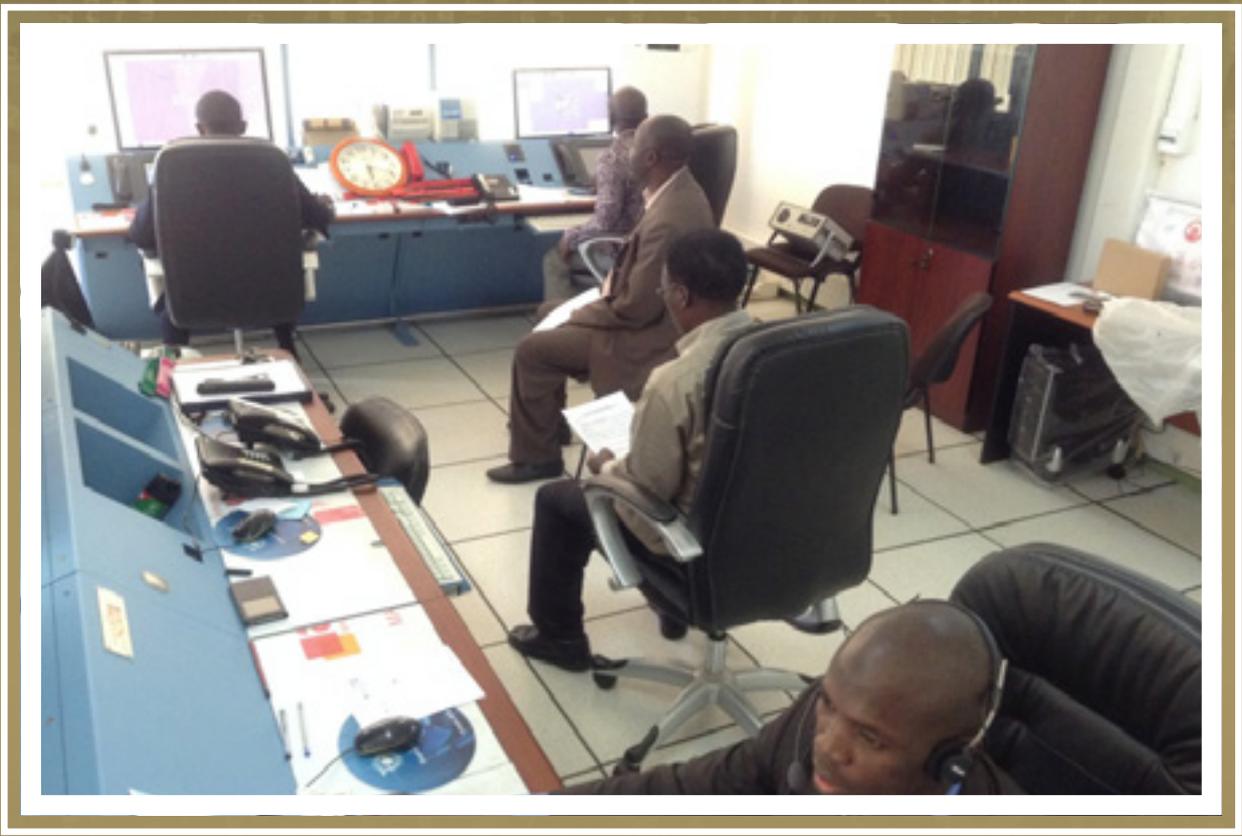
Tchad



Togo



SMI



AGENCE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIEENNE EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ (SMI)

Globalement, le SMI est bien implanté dans les différentes structures de l'ASECNA :

Audits de certification ISO

Suite à la certification ISO 9001 : 2008 obtenue en 2015 par l'ASECNA couvrant toutes ses activités communautaires, l'audit de suivi N°1 a été réalisé par le Bureau VERITAS au cours de la période du 09 au 30 septembre 2015. Il s'est déroulé au Siège et dans les structures suivantes : Représentations au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal, au Togo et ERSI.

Audit internes

Des audits internes SMI ont été planifiés pour dix (10) Représentations, la Délégation à Paris, l'ERNAM et le Siège au titre de l'année 2015 afin d'évaluer l'état de fonctionnement du SMI de l'Agence conformément à l'annexe 19 OACI et la norme ISO 9001. La synthèse des rapports d'audits internes révèle des niveaux de maturité inter centres et intra centres variables pour le SMI selon les situations analysées. Néanmoins une nette progression est enregistrée au niveau de l'appropriation de la démarche par les acteurs.

Audit CVS

A la fin de l'année 2015, 52% des recommandations issues des activités de la CVS ont été entièrement réalisées. Pour les 48% pendantes qui sont en cours de réalisation, certaines sont liées à des projets ou nécessitent des actions du Siège et d'autres à des actions planifiées sur plusieurs années. Un nouveau plan d'actions a été élaboré sur la base du rapport du CVS de juillet 2015 intègre les nouvelles recommandations.

Etudes de sécurité

Les plans d'actions CVS et audits USOAP respectifs ont été actualisés, en prenant en compte les recommandations nouvelles ou reformulées (Siège, EAMAC, ERNAM, ERSI, Représentations). Globalement le taux de réalisation des actions issues de ces recommandations est de 81 %.



Gestion des risques

L'application des méthodes de maîtrise de risques (études de sécurité, MIP) est rendue systématique pour tous les changements impactant la sécurité. En 2015, tous les changements planifiés ont fait l'objet d'études d'identification des dangers, d'évaluation et d'atténuation des risques. A ce titre, une vingtaine d'études de sécurité ont été effectuées et environ 136 MIP réalisées.

Evènements sécurité

En 2015, 4973 évènements ont été enregistrés dans l'espace ASECNA, dont 10 accidents, 18 airprox, 519 risques animaliers, 50 réclamations, 160 problèmes de coordination, 5 évènements sureté (AVSEC), 145 incursions sur piste, Zéro excursion de piste, 722 problèmes de communication, 1133 dysfonctionnements sol, 490 dysfonctionnements bord et 648 irrégularités d'exploitation. Les irrégularités sont principalement constituées de remises de gaz, de demi-tours, de dégagements et de retards, liés pour la plupart à des problèmes MTO. Le nombre d'évènements enregistrés est en hausse d'environ 60%. L'augmentation du nombre d'évènements ne traduit pas forcément une dégradation du niveau de sécurité. C'est plutôt le signe de l'installation progressive de la culture sécurité grâce à la mise en œuvre du SMS à travers le SMI.

La tendance à la baisse des airprox, constatée depuis 2013, est due essentiellement à la mise en œuvre des actions correctives et préventives (ACAP).



Un atelier sur les performances sécurité a été organisé du 09 au 13 novembre 2015 à Saly (Sénégal), avec pour objectifs l'analyse des causes réelles des airprox en vue d'actions correctives et préventives appropriées d'une part, et la révision du manuel de traitement des évènements sécurité, d'autre part. Un plan d'actions d'amélioration de performances a été élaboré sur la base des domaines identifiés.

Intégration des volets sûreté, environnement et SST du SMI

Une analyse d'écart a été faite par rapport aux Normes

ISO14001, l'annexe 17 de l'OACI, le référentiel OHSAS 18001 ainsi que les réglementations nationales relatives à l'environnement et la SST.

Les procédures obligatoires exigées ont été rédigées, ainsi que les amendements au manuel SMI et à la politique SMI. L'ensemble de ces documents est en cours de validation.

Parallèlement, un plan global d'intégration des volets environnement, sûreté et SST au SMI a été élaboré en prenant en compte les résultats des différentes analyses d'écart réalisées. Ledit plan sera mis en œuvre à compter de 2016.



Bénin



Burkina Faso



Cameroun



Centrafrique



Comores



Congo



Côte d'Ivoire



France



Gabon



Guinée Bissau



Guinée Equatoriale



Madagascar



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad



Togo



ECOLES





EAMAC

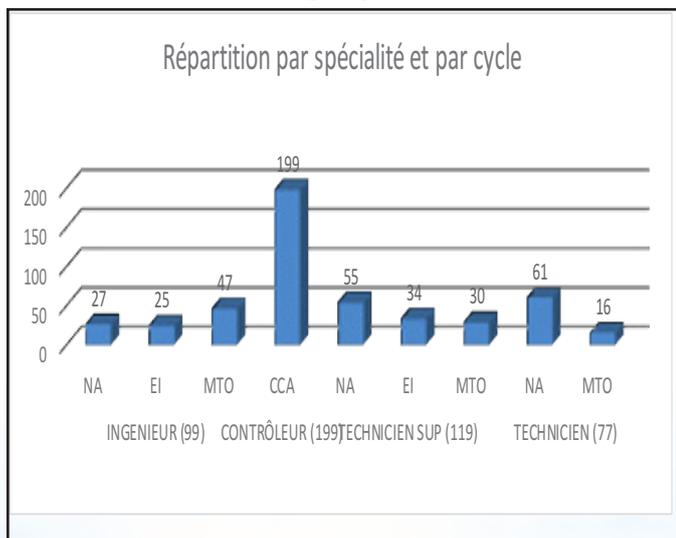
L'EAMAC a confirmé en 2015, suite à un audit de l'OACI, son statut de « Full Member » du programme TRAINAIR PLUS et de Centre Régional de Formation d'Excellence (RTCE). Au cours de l'année, en plus des stagiaires issus de la formation continue, l'Ecole a poursuivi avec succès ses activités de formation initiale pour les Techniciens, Techniciens Supérieurs, Contrôleurs de la Circulation Aérienne et Ingénieurs au bénéfice de l'ASECNA, des états membres et non membres. Parallèlement, elle a accentué sa dynamique de coopération avec ses partenaires internationaux, régionaux et locaux, à travers des échanges, séminaires et ateliers thématiques.

Formation initiale

L'EAMAC a compté durant l'année scolaire 2014-2015 trente-deux (32) promotions avec un effectif total de 494 élèves : 99 ingénieurs (27 NA, 47 MTO et 25 EI soit 20% de l'effectif global des élèves), 119 Techniciens supérieurs (55 NA, 30 MTO et 34 EI soit 24,08% de l'effectif), 77 Techniciens (61 NA et 16 MTO soit 15,58% du global), et 199 Contrôleurs soit 40,28% des élèves inscrits.

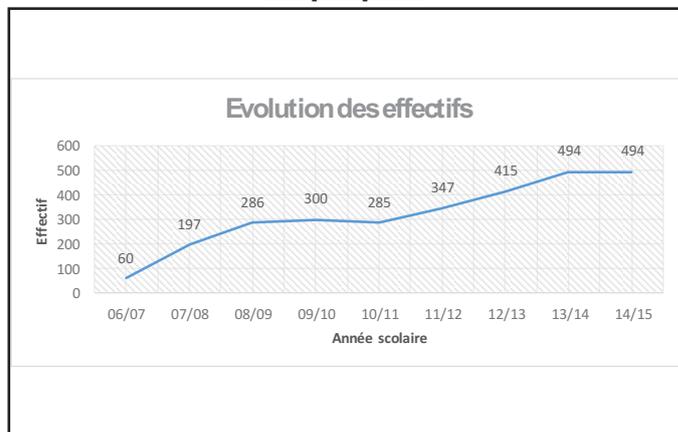
La répartition des élèves par cycle de formation et par spécialité est illustrée dans le graphique 1.

Graphique 1



Le graphique 3 ci-dessous illustre l'évolution de l'effectif des élèves depuis l'année scolaire 2006-2007.

Graphique 3



Les résultats affichent un taux de succès de 96,35% pour l'ensemble des promotions qui ont terminé l'année scolaire ou leur formation. Les taux de succès vont de 75% (TS/ET 2014) à 100%.

Ainsi au cours de l'année 2015, l'EAMAC a mis sur le marché du travail 17 promotions pour un effectif total de 275 cadres dans les domaines de la Navigation Aérienne, de la Météorologie et de l'Electronique-Informatique, ainsi répartis :

- 50 Ingénieurs,
- 99 Contrôleurs de la Circulation Aérienne,
- 67 Techniciens Supérieurs
- et 59 Techniciens.



Graphique 4



Formation continue

L'EAMAC a organisé durant l'année scolaire 2014-2015 (octobre 2014 – septembre 2015) cinquante-huit (58) stages dont 43 de qualification et 15 stages de perfectionnement/Recyclages. Le nombre total des stagiaires en 2015 s'élève à 721 agents dont 630 issus des Activités communautaires de l'ASECNA, 39 des Activités nationales de l'ASECNA, 04 agents des Etats et 48 agents de la République Démocratique du Congo (RVA).

Les résultats enregistrés pour l'ensemble des stages qui ont fait l'objet d'une évaluation indiquent que sur 538 stagiaires évalués, 492 ont réussi leur examen, soit un taux de succès de 91,45%.

Recrutement de nouveaux élèves

Au cours de l'année 2015, l'EAMAC a organisé son concours d'entrée, qui a permis de recruter 28 élèves ingénieurs, 61 élèves Techniciens Supérieurs et 56 élèves Techniciens.

En outre, une sélection spéciale au niveau des Contrôleurs de la Circulation Aérienne a abouti au recrutement de 96 élèves contrôleurs de la circulation aérienne (sur un besoin planifié de 120) pour un démarrage du cycle de formation au cours de l'année 2016.

Programme TRAINAIR PLUS

En 2014, l'école a poursuivi les activités du Programme TRAINAIR Plus, à travers des interventions au niveau des écoles de l'ASECNA (6), et d'autres interventions effectuées pour le compte de l'OACI (7).

Reconnaissance

L'EAMAC, Centre Régional OACI de formation d'Excellence en Aviation Civile (RTCE), depuis le 04 décembre 2014, a poursuivi ses activités de Conception de Mallettes dans le cadre du projet TRIP (Traveller's Identification Programme) des Nations Unies. Au bout du processus, elle a obtenu l'approbation définitive de l'OACI pour une mallette pédagogique normalisée sur l'Examen des Documents de Voyage intitulée : « Contrôle aux Frontières aéroportuaires de l'authenticité et de la validité des documents de voyage – Niveau 1 ».

Après un audit réalisé par l'OACI en novembre 2015, le statut de Full Membre et de RTCE de l'école a été renouvelé.

Partenariat

▭ Avec les écoles :

- le centre linguistique Language Lab - Johannesburg (Afrique du Sud) : stage d'immersion en anglais pour plusieurs élèves admis aux tests de recrutement de l'EAMAC dans le cadre de l'accord signé avec l'Agence
- l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) et MFI: redynamisation en cours de la coopération mise en œuvre partiellement pour 2015 et 2016 ;
- la GCAA : séjour d'immersion en langue anglaise pour onze (11) instructeurs à GATA (Ghana Civil Aviation Authority Training Academy)

Par ailleurs, l'Université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey a mis à la disposition de l'EAMAC en 2014 dix (10) vacataires dans les cycles enseignements généraux, ainsi que des sujets pour le concours et des correcteurs.



▭ Avec les organismes sous régionaux et internationaux

: la mise en œuvre des termes de l'accord conclu dans le cadre du «AFI PLAN WORK PROGRAM» avec l'OACI, fruit d'une coopération élargie à moyen terme, a abouti à la planification de formations d'inspecteurs (GSI) pour l'année 2016, à travers deux (02) sessions programmées («Air Navigation Services Inspector Course /Air traffic management» et «Operations Inspector Course»).





ERSI

En 2015, L'ERSI a conforté son statut de FULL MEMBER du programme TRAINAIR PLUS, avec le renouvellement de l'agrément OACI, suite à un audit pour avoir répondu à toutes les exigences requises. En marge, l'école a poursuivi ses efforts en vue de la résorption du déficit en effectifs SLI dans les centres opérationnels ASECNA. Ainsi, les activités de formation initiale, continue et spécifique au profit des partenaires du public comme du privé se sont poursuivies avec 457 stagiaires répartis en 29 promotions.

Formation initiale

Au cours de l'année 2015, l'école a assuré la formation initiale de 171 élèves avec la sortie de :

- **cinq (5)** promotions de Pompiers d'Aérodrome dont les cycles ont débuté en 2014, pour un effectif de 113 élèves. Une promotion composée de 20 élèves Pompiers d'Aérodrome a aussi démarré un cycle qui s'achève en 2016.
- **deux (2)** promotions d'élèves Techniciens Supérieurs ont également achevé leur formation, soit un effectif de trente-huit (38) élèves. Au total, 171 élèves ont pris part à ces différentes formations initiales

Formation continue

Au total, 147 stagiaires ont suivi les quatre (4) sessions portant

sur les modules suivants : qualification Chefs de Brigade, qualification Chefs de manœuvre, Maintenance Véhicule Incendie Niveau 2 et recyclage SIMFIRE.

Formation spécifiques

Concernant les formations à la carte, l'école a dispensé 7 modules au profit de 59 stagiaires, dont 19 commandants d'aérodromes de l'ASECNA et d'autres stagiaires issus de structures partenaires du Tchad, de l'Ouganda, du Cameroun, de la Guinée et du Ghana.

Programme TRAINAIR PLUS

La 2e Malette Pédagogique Normalisée (MPN) de l'ERSI intitulée feux généralisée d'Aéronefs a été mise en œuvre suite à la validation du projet par le programme TRAINAIR PLUS de l'OACI.

Par ailleurs, suite aux résultats encourageants des audits OACI, les 26 et 27 octobre 2015, l'ERSI a obtenu le renouvellement de son statut de FULL MEMBER du programme TRAINAIR PLUS, qui était arrivé à expiration au 30 septembre 2015.

Parallèlement, l'ERSI a abrité un atelier pour la validation de la 1ère phase de la Malette Pédagogique Normalisée de l'ERSI ainsi qu'un stage TDC/OACI et 3 stages pour le compte de l'ASECNA.

TABLEAU RECAPULATIF DES FORMATIONS ET EFFECTIFS EN 2015

Cycle	Nombre de promotion	Effectifs	Art. 02	Art. 10	Autres Organismes demandeurs
FORMATION INITIALE					
PA	5	133	123	10	0
TS	2	38	36	1	1
Total1	7	171	159	11	1
FORMATION CONTINUE					
QCB	1	10	10	0	0
QCM	2	45	45	0	0
SIMFIRE	5	82	82	0	0
MVI-2	1	10	10	0	0
Total2	9	147	147	0	0
FORMATIONS SPECIFIQUES					
CDT AER.	1	19	19	0	0
CAIS-TCHAD	1	6	0	0	6
SOSUCAM et COSI	1	6	0	0	6
SOSUCAM	1	5	0	0	5
GACL - Ghana	1	15	0	0	15
SOGEAC – Guinée Conakry	1	4	0	0	4
UCAA -Uganda	1	4	0	0	4
Total3	7	59	19	0	40
Total1+2+3	23	377	325	11	41

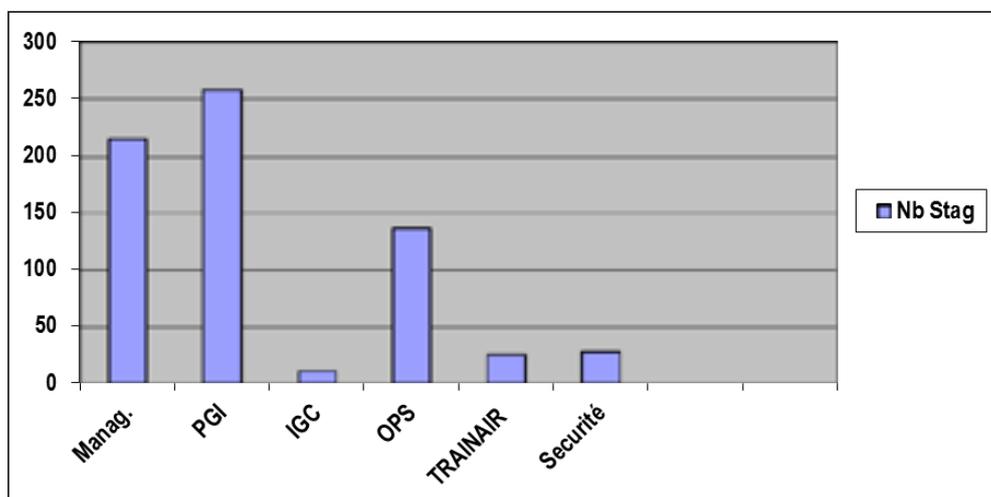


ERNAM

Avec la remise officielle de la plaque de Full Member par le Secrétaire Général de l'OACI, le 25 mars 2015, à l'occasion d'un Symposium OACI organisé à Dublin, l'ERNAM étrenne désormais son statut de Full Member du programme TRAINAIR PLUS de l'OACI et rejoint, ainsi, le cercle des vingt-neuf (29) centres d'excellence membres à part entière dudit programme. Les activités de formation réalisées au cours de l'année 2015 rentrent en grande partie dans le cadre de l'adaptation au poste de travail et du renforcement des compétences de stagiaires venus de l'ASECNA et d'institutions relevant du domaine de l'aviation civile. Elles sont fortement soutenues par les activités de recherche de partenariat dont la redynamisation a abouti à la signature de nouvelles conventions.

Formation

Au total 27 formations ont été organisées pour un effectif de 675 stagiaires.



Nombre de stagiaires formés par domaine en 2015

Formation intra-muros

Dans le cadre des formations planifiées, l'école a organisé neuf (09) stages ainsi que (Trainair Plus). Ces formations ont concerné au total 160 stagiaires inscrits dans des domaines assez variés : Introduction au SMI, Normes ISO 9001 version 2008, Introduction aux normes Environnementales et réf. SST, Management des Processus, GSI AIR, Training Instructors

Course, Training Developers Course, Bases Aériennes, Formation Mise à niveau agents AIM et Techniques d'audit interne.

S'agissant du Programme Trainair Plus, deux (02) formations non planifiées ont été exécutées :

Un cours de Formation Instructeurs (Training Instructors Course – TIC) avec pour objectif la formation des instructeurs à l'exploitation d'une Malette Pédagogique Normalisée (MPN) ;

Un cours de Formation des Concepteurs de MPN (TDC) visant la transmission des techniques de pointe pour la conception et la production de mallettes pédagogiques normalisées (MPN)

Par ailleurs, l'ERNAM a par ailleurs abrité seize (16) formations initiées par les structures opérationnelles visant 515 stagiaires dans les domaines AIM, informatique, finances, maintenance, gestion des stocks, SAR, comptabilité, normes qualité, télécommunications, audit

et contrôle.

L'Unité Langues a pris une part active à la campagne des tests d'évaluation des compétences linguistiques des contrôleurs de la Circulation Aérienne dont les licences expiraient en cours d'année. Ces tests initiés par la Direction de l'Exploitation Technique, qui s'inscrivent dans le cadre du respect des critères de compétences linguistiques recommandées par l'OACI, ont été conjointement menés par une équipe d'évaluateurs de l'ERNAM et de l'EAMAC.



Partenariats

L'ERNAM a poursuivi en 2015 avec un dynamisme croissant la recherche de partenaires pour améliorer son catalogue d'offres de formation, étendre son périmètre d'action et consolider son rang de centre d'excellence au plan régional. Ces initiatives ont permis :

- la signature d'une convention de partenariat entre l'ASECNA et Défense Conseil International (DCI) à travers son Institut Français de Sécurité Aérienne (IFSA) basé à Paris, qui offre à l'ERNAM une réelle opportunité de développement du périmètre de la formation en sécurité aérienne avec l'ouverture de sept (07) modules de formation animés par les experts de l'IFSA à travers son). Cet accord vise à faire de l'ERNAM, un centre d'excellence de formation en sécurité aérienne.
- la finalisation d'une convention de partenariat ASECNA/OISE Instill Education Limited (OISE, Regent, Pilgrims), partenariat dans la perspective d'un transfert de compétences et de savoir-faire avec pour objectif d'en faire un centre de langue opérationnel, innovant et d'obtenir l'agrément de l'ANACIM comme centre habilité à conduire les tests de compétences linguistiques en anglais.
- le développement d'un Centre de Formation GSI avec l'appui de l'OACI et de l'ANACIM. A travers la formation des Inspecteurs Gouvernementaux de la Sécurité (GSI) dans le domaine de la Navigabilité (AIR), de l'Exploitation (OPS) et la licence (PEL), l'ERNAM vise l'obtention d'un agrément auprès de l'ANACIM en qualité de Centre GSI à l'instar du Centre AVSEC/OACI.

Un accent particulier a été mis sur l'exploitation des technologies innovante avec l'intégration de la méthode e-learning dans les enseignements dispensés à l'ERNAM conformément aux recommandations de la 24^{ème} Réunion du Conseil Scientifique, Pédagogique et de la Recherche (CSPR) des Ecoles de l'ASECNA tenue du 27 au 30 avril 2016, avec la présence de plusieurs structures de l'ASECNA ainsi que des établissements de formation partenaires.

Dans le même sillage, la mise en ligne du site internet de l'ERNAM est en cours de finalisation dans le but d'accroître la notoriété de l'école et de faciliter les inscriptions en ligne. De même, le catalogue des formations proposées par l'ERNAM a été réalisé couvrant les domaines suivants : Sûreté de l'aviation civile, Sécurité aérienne, Bases aériennes civiles, Sécurité aéroportuaire, Systèmes de management, Management des ressources humaines, Langues, Informatique, Inspecteurs gouvernementaux de la sécurité.



CENTRE AVSEC/OACI

Conformément à ses missions, de formation des ressources humaines capables d'assurer la mise en œuvre efficace des normes et pratiques recommandées contenues dans l'Annexe 17 de la Convention de Chicago le Centre AVSEC/OACI de Dakar organise des sessions de formation dans les domaines liés à la sûreté de l'aviation au bénéfice des agents du secteur du transport aérien dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui au renforcement de la sûreté de l'aviation civile en Afrique (ASACA). Formation intra-muros

Formation intra-muros

En 2015, 12 sessions de formation ont été réalisées dont 3 ateliers OACI en Français portant sur le Programme National de Contrôle Qualité, les systèmes de Certification en Sûreté et la Gestion du risque et des sessions de formations à l'initiative du

Centre AVSEC dont 3 cours (CARGO, CRISMAN, INSTRUCT) à l'intention du public anglophone.

Deux (02) autres sessions de formation (123 Base & Imagerie radioscopique) ont été organisées en coopération avec la CRASAC, et une (01) formation (Imagerie radioscopique) en coopération avec l'ambassade de France (CSI Sénégal).

Formations in situ

La formation sur site a porté en 2015 sur des matières comme le fret, la gestion de crises, les superviseurs, un atelier PSA, la sensibilisation à la sûreté et un atelier pour instructeur. Ainsi, sept (07) formations ont été assurées dans les états membres (Burkina Faso, Mali) et hors zone ASECNA (Algérie) pour un total de 81 participants.

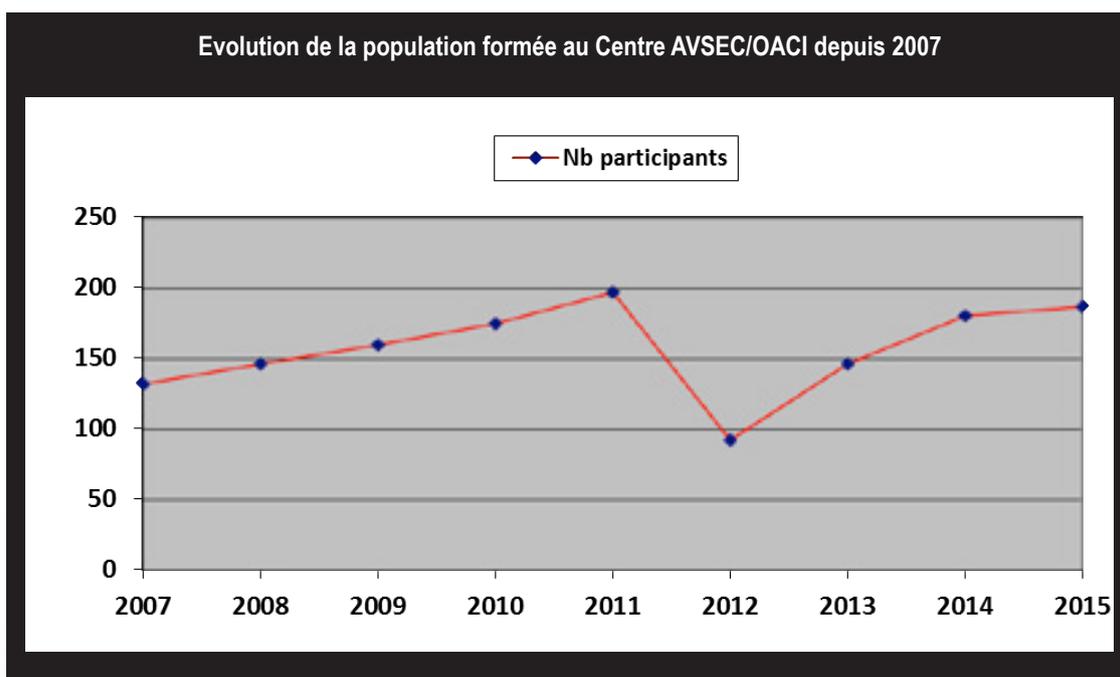


Figure 2 : Evolution de la courbe de participation sur les 9 dernières années



Bénin



Burkina Faso



Cameroun



Centrafrique



Comores



Congo



Côte d'Ivoire



France



Gabon



Guinée Bissau



Guinée Equatoriale



Madagascar



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad



Togo



INGENIERIE ET PROSPECTIVE



OBJECTIFS STRATEGIQUES

Intitulé des Indicateurs	Niveau du service
Respect des délais	80%
Respect de la qualité	98%
Projets sans avenant	95%
Montant avenant	Inférieur à 10%

➤ RECHERCHE ET PLANIFICATION

R&D (CNS, ATM et MTO)

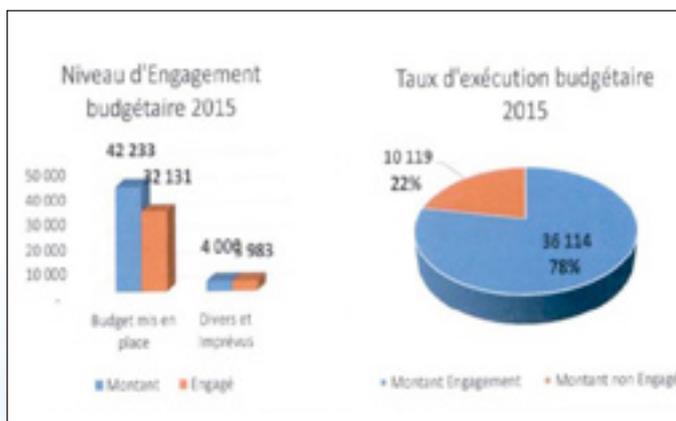
Activités GNSS ASECNA de caractérisation de l'ionosphère : densification du réseau par l'installation de six stations GNSS, en vue d'accroître le volume de données à collecter et traiter ;

Activités ADS-B à l'ASECNA : poursuite de l'expérimentation sur les sites de Dakar, Nouakchott et N'Djamena. Aussi, le projet d'extension de déploiement de l'ADS-B pour l'espace global ASECNA a fait l'objet d'un marché signé et attribué pour une mise en œuvre partielle au cours de l'année 2016 ;

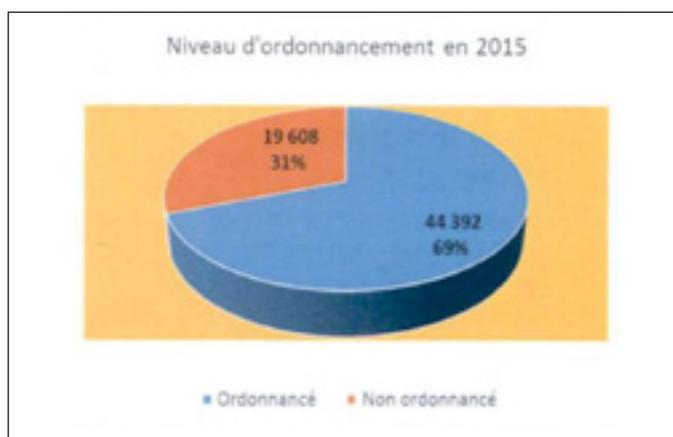
Activités Météo : expérimentation d'un système destiné à l'amélioration de la détection, du suivi et de la prévision immédiate des phénomènes pluvieux-orageux. A ce titre, un réseau de capteurs de foudre a été déployé en Afrique Centrale et les collectes de données sont en cours.

Planification

Niveau d'engagement du budget voté

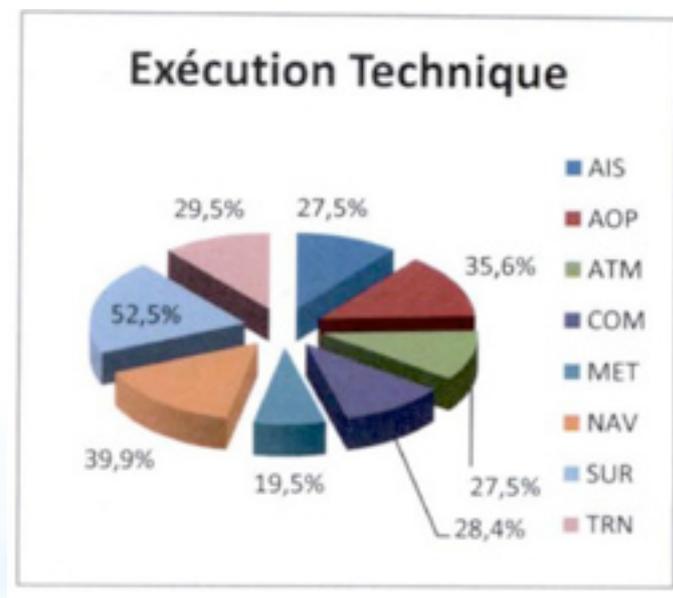


Niveau d'ordonnancement



Niveau d'exécution du PSE 2015-2017 (2015)

Volet Etudes : 66,3% d'exécution



CONTRATS ET MARCHES

Intitulé	Quantité réalisée 2014	Quantité réalisée 2015
Conventions élaborées	16	11
Appels d'Offres Ouverts	66	76
Appels d'Offres Restreints	7	6
Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) élaborés	18	78
Procédures négociées (avenants)	3	12
Procédures négociées (marchés)	76	76
Procédures Négociées après appel d'offres infructueux	4	16
Marchés signés	48	57
Avenants conclus	2	11
Factures traitées / enregistrées	519/547	424/434
AOD traitées	86	21





Bénin



Burkina Faso



Cameroun



Centrafrique



Comores



Congo



Côte d'Ivoire



France



Gabon



Guinée Bissau



Guinée Equatoriale



Madagascar



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad



Togo



ACTIVITÉS AÉRONAUTIQUES NATIONALES



L'Agence a en charge la gestion des activités nationales de neuf (09) Etats membres dans le cadre des contrats de délégation signés avec lesdits Etats. Elle concerne le suivi et la coordination des activités des Délégations avec les autres structures du siège. Les Délégations concernées sont : le Bénin, le Gabon, le Burkina, le Niger, la Centrafrique, le Mali, la Guinée Equatoriale, la Guinée Bissau et le Tchad.

Les activités techniques et commerciales gérées par l'ASECNA dans le cadre de Contrats de Délégation de Gestion sont assurées sur :

- 7 plateformes Aéroportuaires situées dans les capitales des Etats signataires desdits contrats à l'exception des aéroports de Libreville au Gabon et celui de Malabo en Guinée Equatoriale où les activités commerciales sont gérées par ADL (Aéroport de Libreville) et ADGE (Aéroport de Guinée Equatoriale)
- 115 Aérodromes situés sur le territoire national des 9 Etats membres pour la transmission des messages techniques et de trafic, l'information de vol ainsi que le recueil des données,
- 81 stations synoptiques pour la prévision et la transmission des informations météorologiques.

Le bilan des activités 2015 tourne autour des principales réalisations ci-après :

- La mise en œuvre des PSE adoptés par les Comités de Gestion ;
- La participation aux travaux des Comités de Gestion ;
- L'actualisation des plans de formation, d'effectif et de mobilité ;
- Le suivi des actions correctives et préventives (ACAP) identifiées dans le programme APEX/ACI pour la certification des aéroports principaux ;
- L'étude technique et économique des Activités

Aéronautiques Nationales du Gabon pour le renouvellement du Contrat de Délégation de Gestion arrivé à échéance le 31 décembre 2015 ;

- Le rappel sur la nécessité de prendre des mesures anticipatives et de doter les services concernés de tous les équipements adéquats dans le cadre de la mise en œuvre du Progiciel de gestion intégré ;
- La révision des textes concernant les frais de gestion et la facturation des frais de gestion et prestations réciproques entre les Activités communautaires et les activités nationales ;
- La participation aux travaux relatifs à l'étude technique et économique des Activités Aéronautiques Nationales du Gabon en vue de l'élaboration du nouveau Contrat de Délégation ;
- La recherche de financement des investissements pour la réhabilitation et la modernisation de l'Aéroport de Bissau, dans le cadre du contrat de mandat signée entre l'Etat de Guinée Bissau et l'ASECNA ;
- La signature d'un avenant au Contrat de Délégation de Gestion entre l'ASECNA et l'Etat de Guinée Equatoriale, visant l'inscription des aéroports de Mongomeyen et Annobon aux AAN après l'intégration de l'aéroport de Bata aux Activités Communautaires à compter du 1er janvier 2015.

Autres faits marquants :

Centrafrique : Au regard de la situation socio-politique, des démarches ont été entreprises pour limiter les risques d'incursion sur piste à l'occasion des opérations aériennes civiles, humanitaires et militaires sur l'aéroport international de Bangui M'Poko et ceux de l'intérieur. De même, afin de pallier les besoins de sécurisation et de renforcement de la piste et du tarmac de l'aéroport international de Bangui M'Poko, des discussions sont en cours avec la MINUSCA.

Tchad : En exécution à la résolution CB-2013-23.4-AANT, relative au financement des grands projets, l'ASECNA a apporté son concours aux négociations avec les partenaires financiers,

qui a permis la signature d'une convention de financement entre l'Etat tchadien, la Société Général du Tchad (SGT) et la Banque pour le Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) pour les 04 composantes du projet, à savoir, la rénovation de l'aérogare, l'extension et le réaménagement du salon présidentiel, la construction du siège des AANT et l'extension du parking avion. Sous réserve des observations formulées, les travaux sont achevés pour le pavillon présidentiel ainsi que l'aérogare des passagers tandis que les finitions sont en cours pour le Siège de la Délégation des AANT, la piste et le tarmac.



Bénin



Burkina Faso



Cameroun



Centrafrique



Comores



Congo



Côte d'Ivoire



France



Gabon



Guinée Bissau



Guinée Equatoriale



Madagascar



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad



Togo



RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION



EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

Au 1er janvier 2015, l'effectif de l'ASECNA était de 5628 agents, dont 3331 cadres et 2297 agents d'exécution. Au 31 décembre 2015, cet effectif est passé à 5881 dont 3529 agents d'encadrement et 2352 agents d'exécution soit une évolution de 3,37% entre 2013 et 2014. (Cf. détail dans le tableau 1 ci-après).

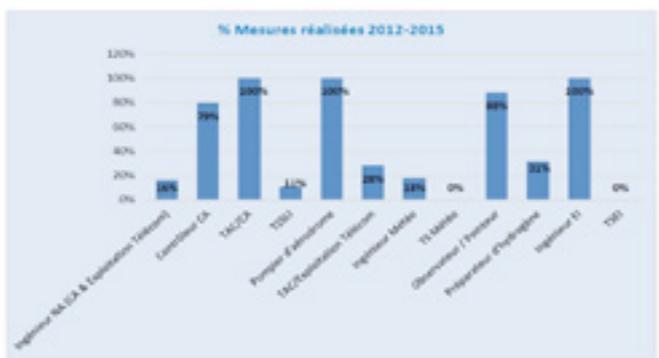
Structures	Encadrement	Exécution	Total général
Représentations	2875	2167	5042
Siege/Délégations	507	123	630
Ecoles	147	62	209
Total général	3529	2352	5881

Par ailleurs, 346 recrutements directs ont été opérés en 2015 dont 181 cadres, alors que le total des départs s'élève à 122 agents. Les activités ont été marquées par :

- La mise en œuvre du **plan de résorption du déficit en personnel opérationnel** ;



Cependant, l'impact des actions a été limité par les départs pour d'autres motifs (décès, inaptitude, mobilité vers les structures autres que l'exploitation, etc.), les appels à candidatures infructueux ainsi que les limites de la capacité de formation de nouveaux élèves des Ecoles ASECNA.



Effectifs nécessaires en Contrôleurs CA : En ce qui concerne les Contrôleurs de la circulation aérienne, sur un besoin initial de 305 agents, les recrutements en fin 2015 se chiffrent à 242 agents, (soit 79%).

- **La fiabilisation des postes** dans le progiciel de gestion intégré ;
- **La mise à jour du Référentiel des Emplois et Compétences (REC)** en voie de finalisation ;
- **La campagne d'évaluation annuelle** avec un taux de réalisation de :
 - 91% pour l'ensemble des structures Art 02 de l'Agence, soit 4457 agents évalués sur 5546.
 - 81% dans l'ensemble des structures Art 10 de l'Agence.
- La mise en œuvre d'une **nouvelle application dédiée au recrutement**, avec une base de données fiable et une meilleure maîtrise du processus.
- La réalisation d'une **nouvelle version du livret d'accueil** avec l'appui de la Fonction Communication

LA FORMATION

Les activités de formation en 2015 ont évolué dans le contexte du plan de résorption du déficit en personnel technique. Le budget formation alloué s'élève à la somme de 5.794.780 KFCFA contre 6.649.260 KFCA en 2014, soit une baisse de près de 13%.

FORMATION AUX METIERS DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE

La part réservée aux actions de formations des métiers techniques reste dans les mêmes tendances de 87% du budget alloué

Formation initiale en 2015

Le point des activités 2015 est présenté en deux volets à savoir la formation initiale et la formation continue.

Formation initiale 2015 à l'EAMAC			
Cycle	Prévision	Réalisation	Taux
CCA	120	0	0%
Ingénieur	10	11	110%
Technicien supérieur	52	22	-58%
Technicien	75	44	-41%
Total	257	77	-70%

Formation initiale 2015 à l'ERSI			
Cycle	Prévision	Réalisation	Taux
PA	69	70	101%
TS SLI	9	0	0%
Total	78	70	-10%

Formation initiale 2015 à l'ERNAM			
Cycle	Prévision	Réalisation	Taux
AIM	50	52	104%

La performance enregistrée à l'EAMAC durant l'année 2015 résulte du faible niveau de réussite des candidats au concours. Des actions de renforcement sont prévues en faveur de certains états dont le système éducatif et la langue constituent des freins pour les candidats.

Formation continue

Orienté principalement sur les actions de formation initiale à l'origine, le budget qui couvrait effectif de 606 agents en formation continue été réajusté, les objectifs ont été modifiés accordant une faveur à la formation continue ce qui a permis d'atteindre l'effectif de 803 agents formés, soit un taux de réalisation de 135%.

La répartition par spécialité de ces stagiaires donne le tableau suivant :

Métier	AIM	EI	CA	MTO	Télécom	SLI	Total
Nombre	64	166	184	89	77	150	730

*Formations continues à l'Anglais :

S'agissant de la mise en œuvre du programme de formation à l'Anglais des Contrôleurs opérationnels, il faut noter l'immersion au Centre LANGUAGE LAB de Johannesburg en Afrique du Sud en vue du maintien et de l'amélioration du niveau d'Anglais de de 80 CCA n'ayant jamais bénéficié, pour un coût évalué à 620 707 439 FCFA.

En ce qui concerne la formation locale de renforcement des compétences en langue anglaise des CCA et autres corps de métiers techniques sur site, les crédits ci-dessous ont été transférés dans les dix-sept (17) Représentations :

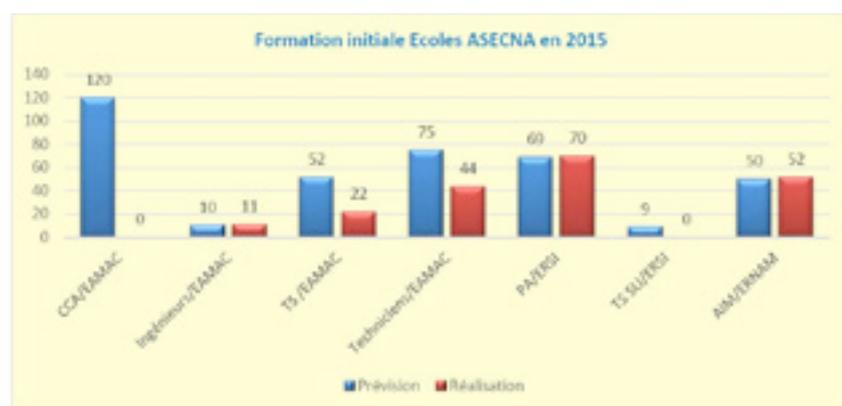
- 309 867 015 FCFA pour les CCA opérationnels ;
- 250 000 000 FCFA pour les autres corps de métiers techniques.

*Formations continues hors Ecoles ASECNA

En dehors des formations continues prévues dans le cadre du plan de résorption, d'autres actions de formation continue touchant le personnel de l'Exploitation Technique ont été réalisées dans des écoles hors ASECNA au profit de 144 cadres pour un montant de 340 701 777 F CFA.

*Formations ou stages sur opérations/projets :

La structure Formation a, depuis début 2014, en charge le traitement des actions de formation financées sur projets. C'est à ce titre que les formations ci-dessous ont été réalisées : Le coût total de ces formations est évalué à 1 095 028 381 F CFA au bénéfice de 1 184 agents et cadres.



FORMATION AUX METIERS D'APPUI :

Les dépenses liées aux formations des métiers d'appui ont atteint en 2014 la somme de 706.967 KFCFA ce qui représente 10,63 % du budget alloué au titre de cette année.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- 203.037.000 FCFA transférés dans les Représentations pour les formations locales ;
- 503.930.151 FCFA pour différentes activités de formation mises en œuvre à partir du siège.

Au total en 2014, 374 agents ont été formés à partir du siège et les activités ont touché les domaines suivants :

- ▭ renforcement au poste de travail des agents du siège
- ▭ renforcement au poste de travail des agents des Représentations
- ▭ renforcement de capacités en PGI
- ▭ formation des Cadres Dirigeants
- ▭ formation en mode E-learning (Bureautique et Anglais)
- ▭ formation des partenaires sociaux
- ▭ formations de longue durée



DIALOGUE SOCIAL

L'exécution des mesures contenues dans le Contrat d'entreprise 2012-2016 a particulièrement permis :

- ▭ la mise en œuvre du premier volet de la réforme du système de rémunération ;
- ▭ la signature du contrat pour la mise en place d'une seconde branche de retraite complémentaire à rente certaine



Bénin



Burkina Faso



Cameroun



Centrafrique



Comores



Congo



Côte d'Ivoire



France



Gabon



Guinée Bissau



Guinée Equatoriale



Madagascar



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad



Togo



FINANCES

EXECUTION BUDGETAIRE 2015

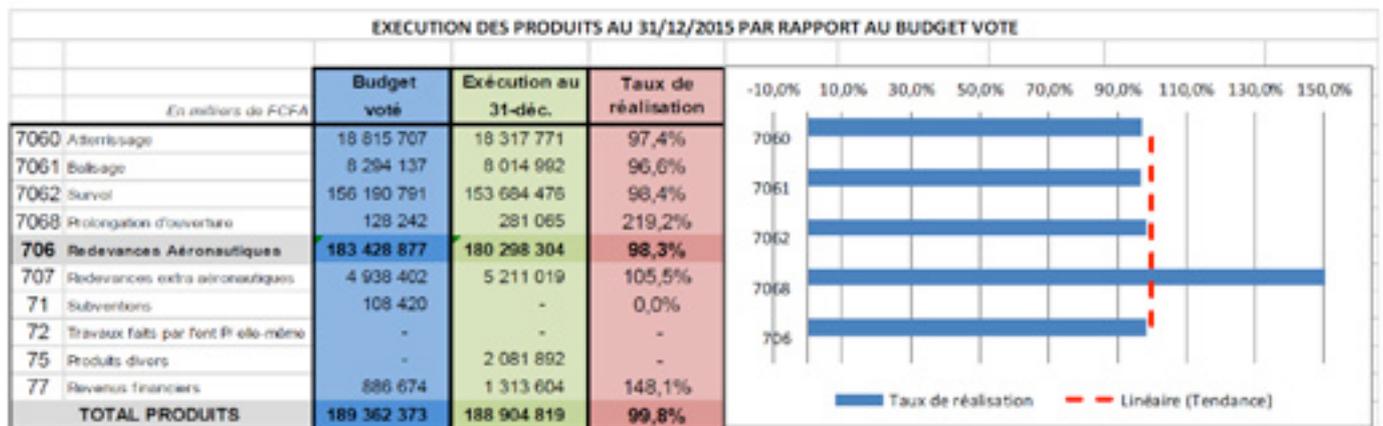


BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015 des Activités Communautaires

Dans l'attente de l'arrêté des comptes de 2015, l'exécution budgétaire provisoire de l'Agence se présente comme suit :

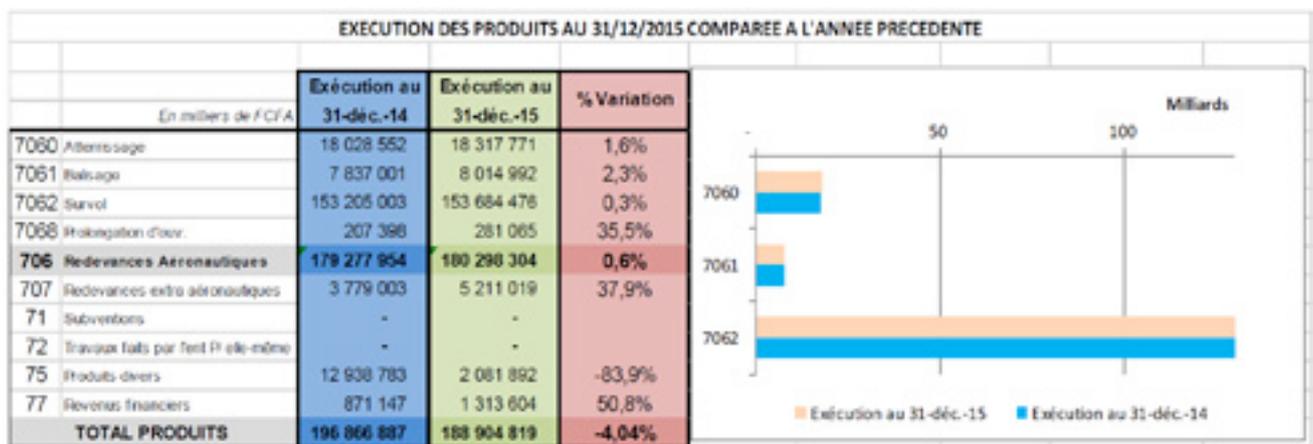
Produits (hors reprises de subventions et provisions)

Le total des produits se chiffre à 188,905 Mrds F CFA, soit un taux de réalisation de 99,8 % du budget voté. Les produits aéronautiques affichent un taux de réalisation du budget de 98,3%.



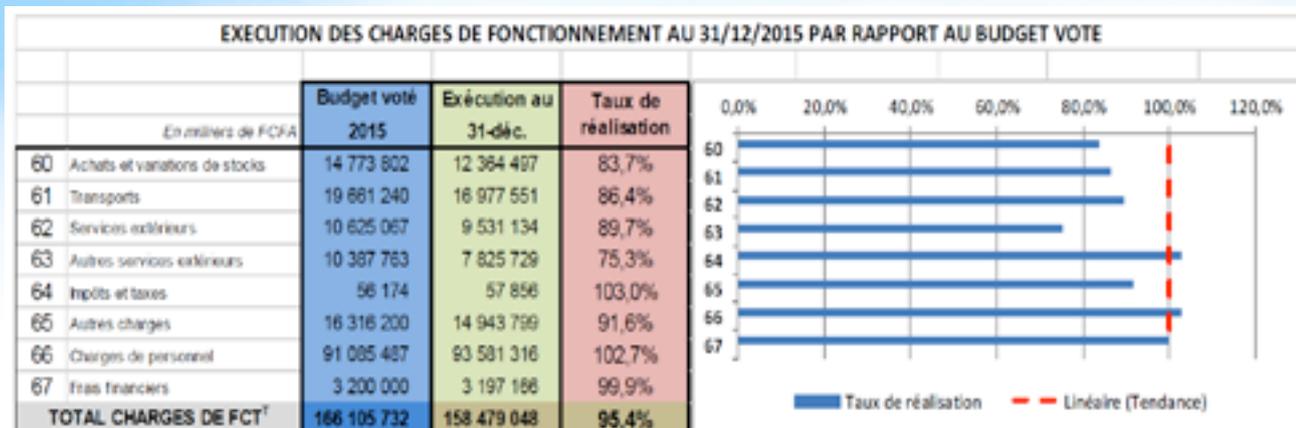
Comparé à la même période de 2014, les produits sont en baisse de **- 4,04% essentiellement** à cause de la baisse observée sur les produits divers (-83,9%).

Les produits aéronautiques qui s'élèvent à 180,298 Mrds F CFA sont en hausse de **+0,6 %** par rapport à 2014.



Charges de fonctionnement (hors dotations aux amortissements et provisions)

Les charges de fonctionnement se sont exécutées à hauteur de 158,479 Mrds F CFA, soit un taux de réalisation du budget voté de 95,4%

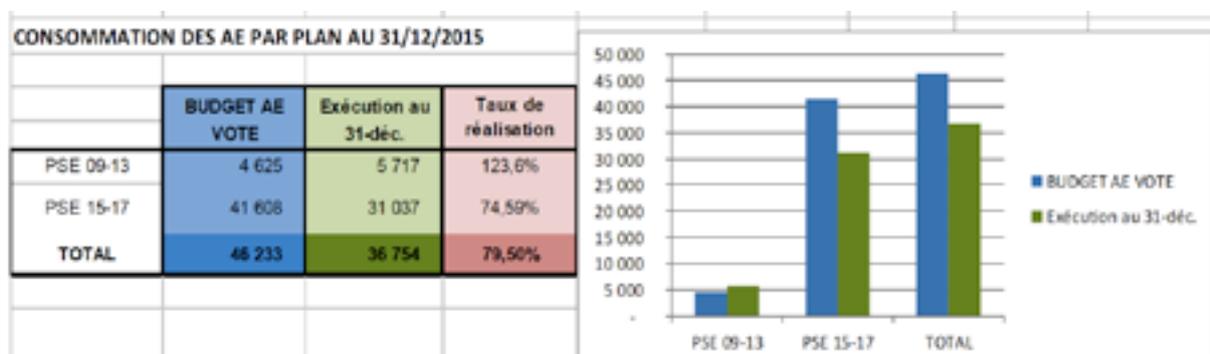
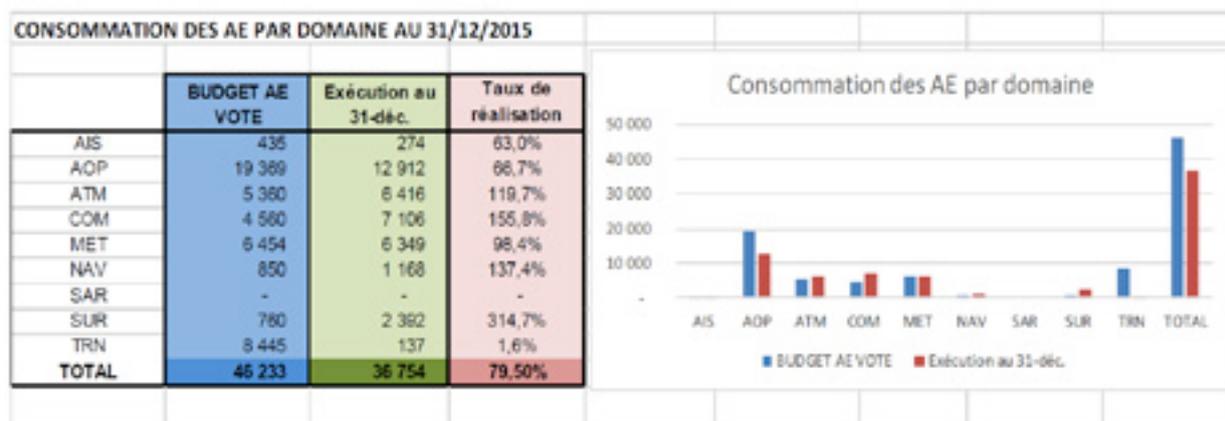


Comparées à la même période 2014, les charges de fonctionnement sont en baisse de - 13,6%.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2015 des Activités Communautaires

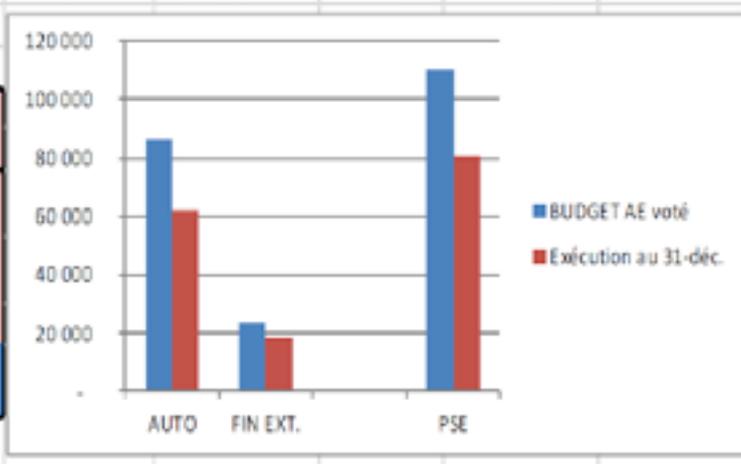
Charges d'investissement

Le total des engagements des dépenses d'équipement à hauteur de 36,754 Mrds FCFA, soit un taux d'engagement de 79,50 % du Budget AE voté (46,233 Mrds FCFA).



CONSUMMATION DES AE PAR SOURCE AU 31/12/2014

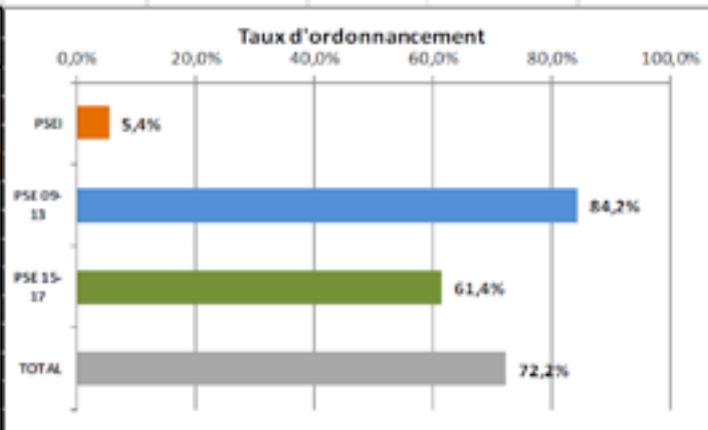
	BUDGET AE voté	Exécution au 31-déc.	Taux de réalisation
AUTO	86 422	62 336	72,1%
FIN EXT.	23 656	18 099	76,5%
PSE	110 078	80 435	73,1%



Le total des ordonnancements (PSEi et PSE confondus) s'élève à 46,221 Mrds F CFA soit un taux d'exécution de 72,2 % du budget AO hors remboursement d'emprunts (64 Mrds F CFA).

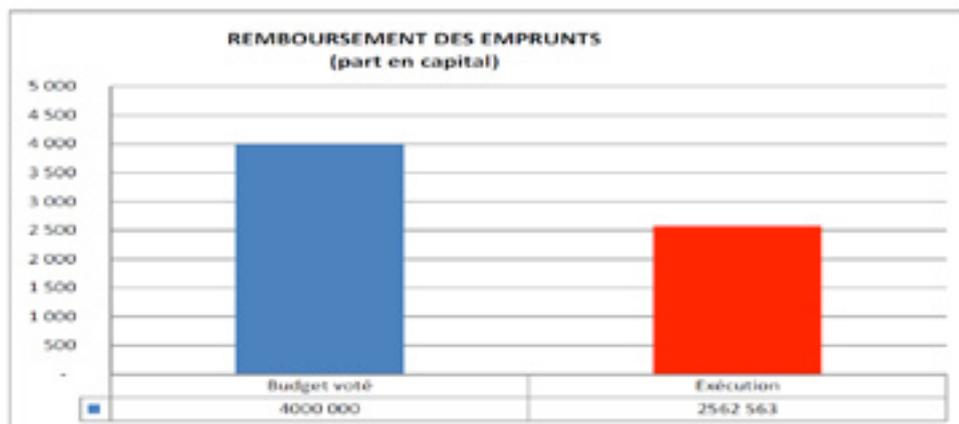
CONSUMMATION DES AO PAR SOURCE AU 31/12/2015

En millions FCFA	BUDGET AO voté	Exécution au 31-déc.	Taux de réalisation
AUTO	5 000	299	6,0%
BDEAC	3 000	132	4,4%
PSEI	8 000	431	5,4%
AUTO	32 000	30 732	96,0%
F.EXT	18 000	11 376	63,2%
PSE 09-13	50 000	42 100	84,2%
AUTO	6 000	3 682	61,4%
F.EXT	-	-	-
PSE 15-17	6 000	3 682	61,4%
TOTAL	64 000	46 221	72,2%



Remboursement des emprunts

Le remboursement des emprunts s'élève à 2,563 Mrds FCFA, soit un taux d'exécution de 64,06 % du budget voté (4 Mrds FCFA).



D – Exécution des Conventions de financement

Au 31 décembre 2014, sur un montant de 12,741 Mrds FCFA, le solde à rembourser (principal) s'élevait à 9,544 Mrds FCFA, toutes conventions confondues.



Bénin



Burkina Faso



Cameroun



Centrafrique



Comores



Congo



Côte d'Ivoire



France



Gabon



Guinée Bissau



Guinée Equatoriale



Madagascar



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad



Togo

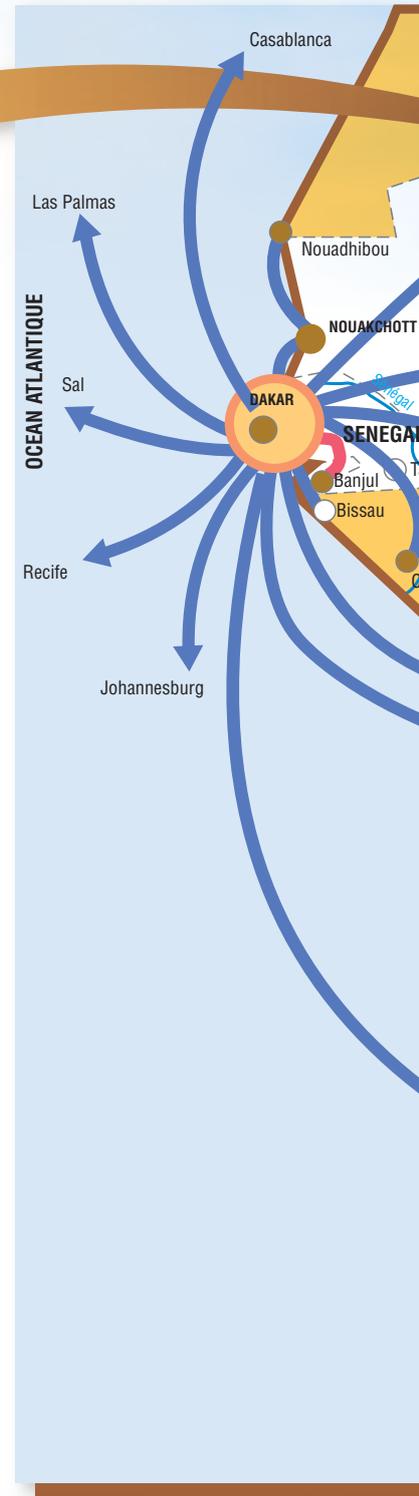
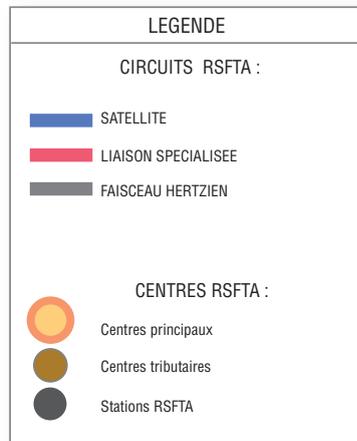


ANNEXES





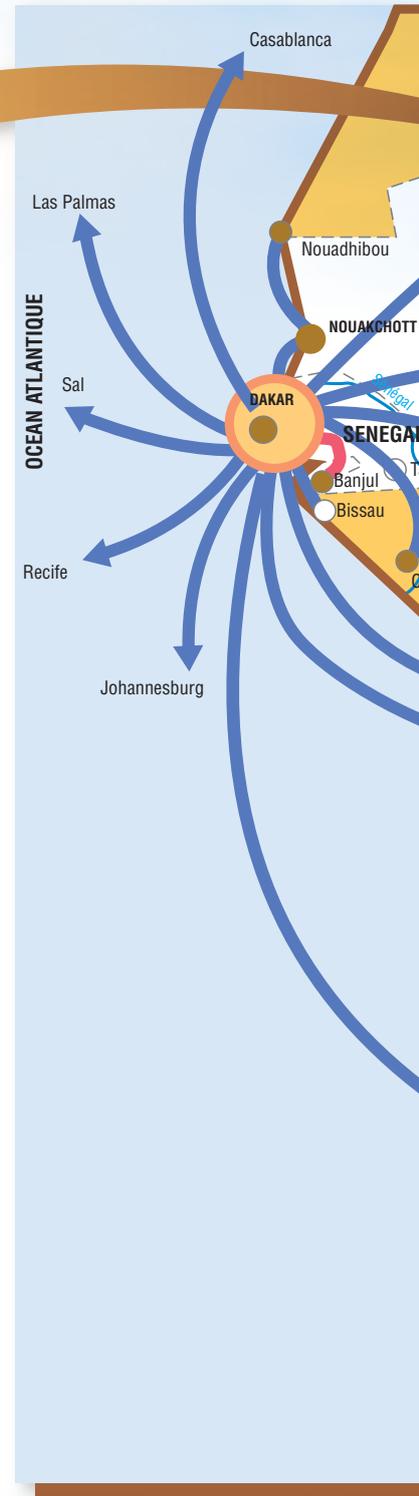
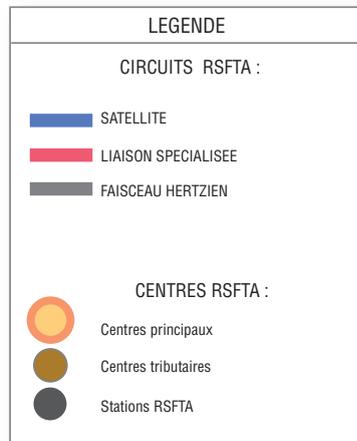
Réseau de Service Fixe des Télécommunications Aéronautiques (R.S.F.T.A)







Réseau de Service Fixe des Télécommunications Aéronautiques (R.S.F.T.A)







Statistiques des aéroports par pays et par type de système

PAIS	ILS	VOR	DME	NDB	L
BENIN	1	2	2	2	2
BURKINA	2	2	2	2	2
CAMEROUN	3	7	6	11	10
CENTRAFRICAINE	1	4	2	5	7
COTE D'IVOIRE	3	6	5	2	19
GABON	2	6	2	2	14
MADAGASCAR	2	10	2	15	17
MALI	1	3	1	5	7
MALITANIE	2	4	2	1	9
NIGER	1	4	2	0	7
SENEGAL	1	3	2	1	11
TOCHAD	1	3	1	4	2
TOGO	2	2	2	1	4
GUINEE EQUATORIALE	0	1	1	1	1
TOTAL	25	60	20	51	121

ILS = Système d'atterrissage aux instruments
 VOR = Radiophare omnidirectionnel à très haute fréquence
 DME = Dispositif de mesure à distance
 NDB = Radiophare non directionnel
 L = LOCATOR = Radiobalise non directionnelle

LEGENDE

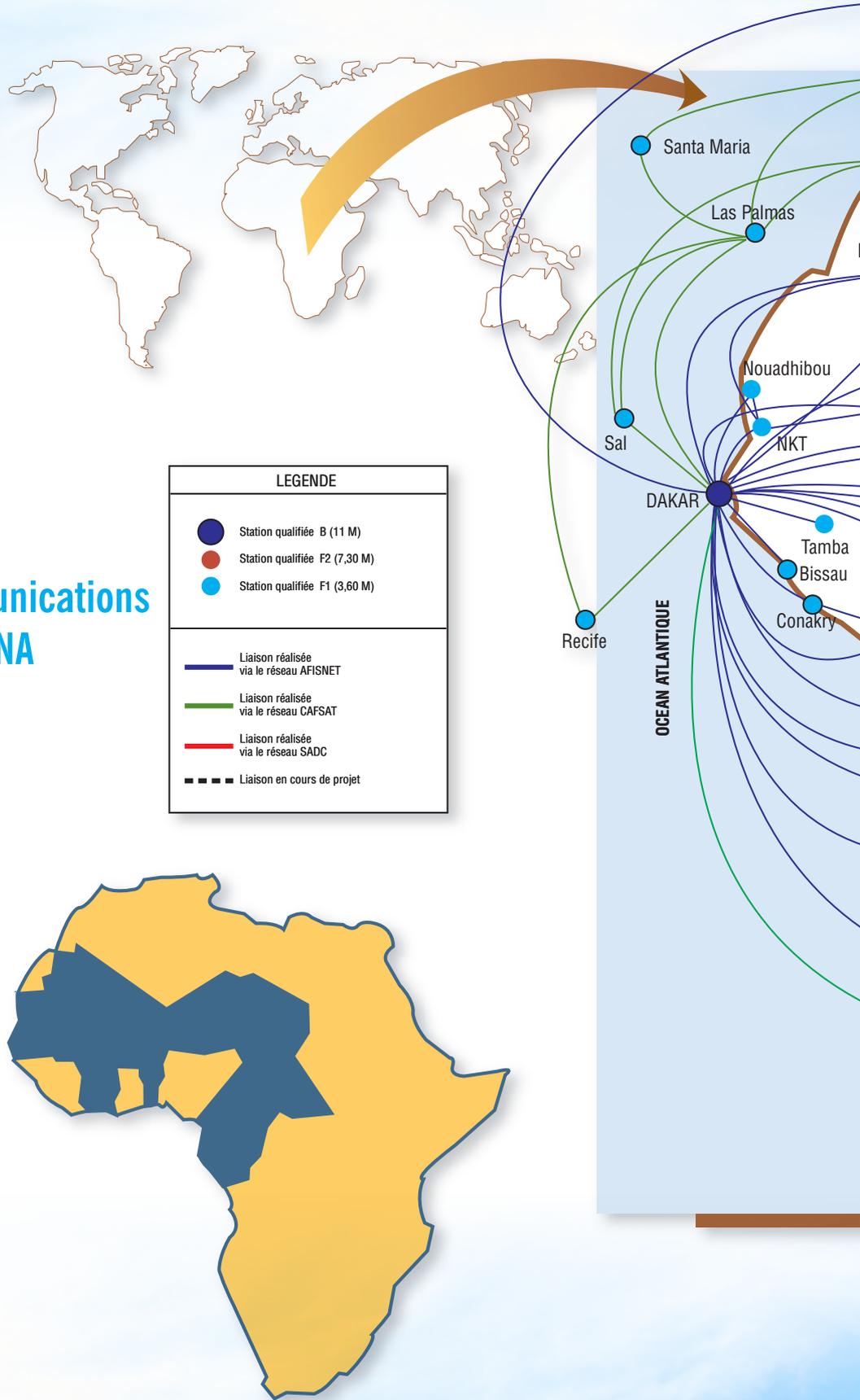
- VOR Radiophare omnidirectionnel VHF
- VOR DME (VOR associé à un dispositif de mesure de distance)
- NDB Radiophare MF
- Locator Radiobalise MF
- ILS Système d'atterrissage aux instruments

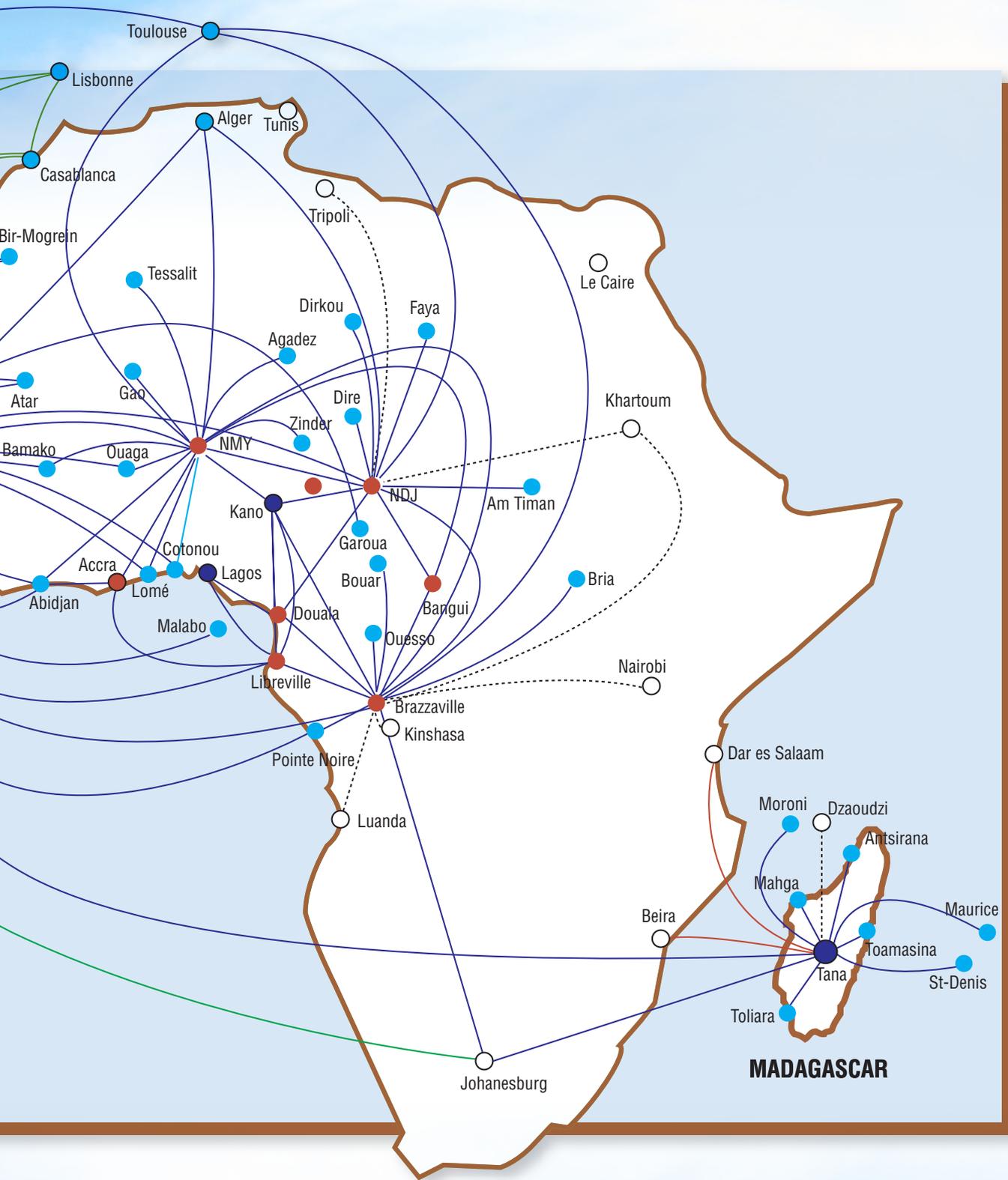




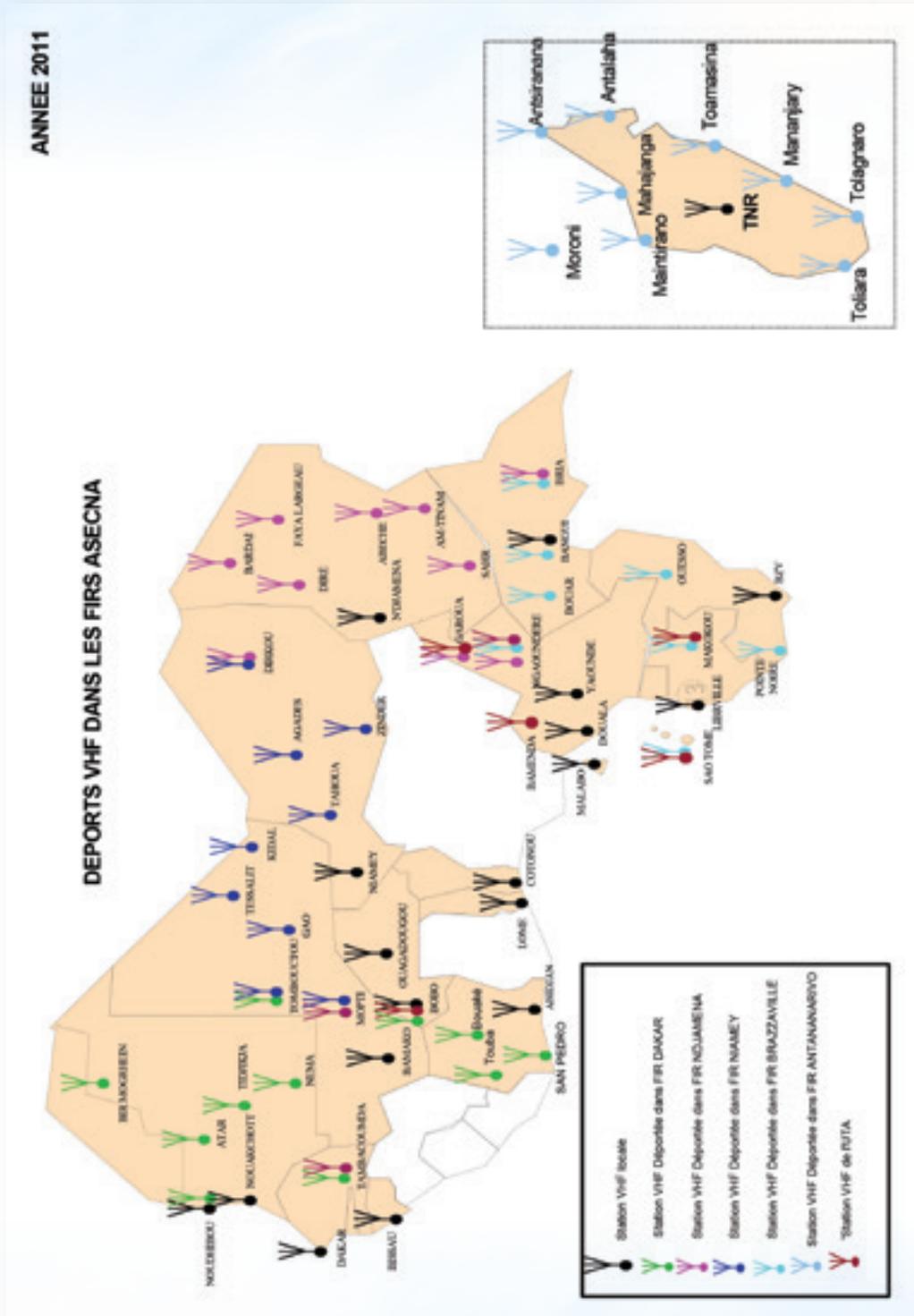
Réseau météorologique d'observation dans les Etats membres de l'ASECNA

Liaisons de télécommunications par satellite de l'ASECNA

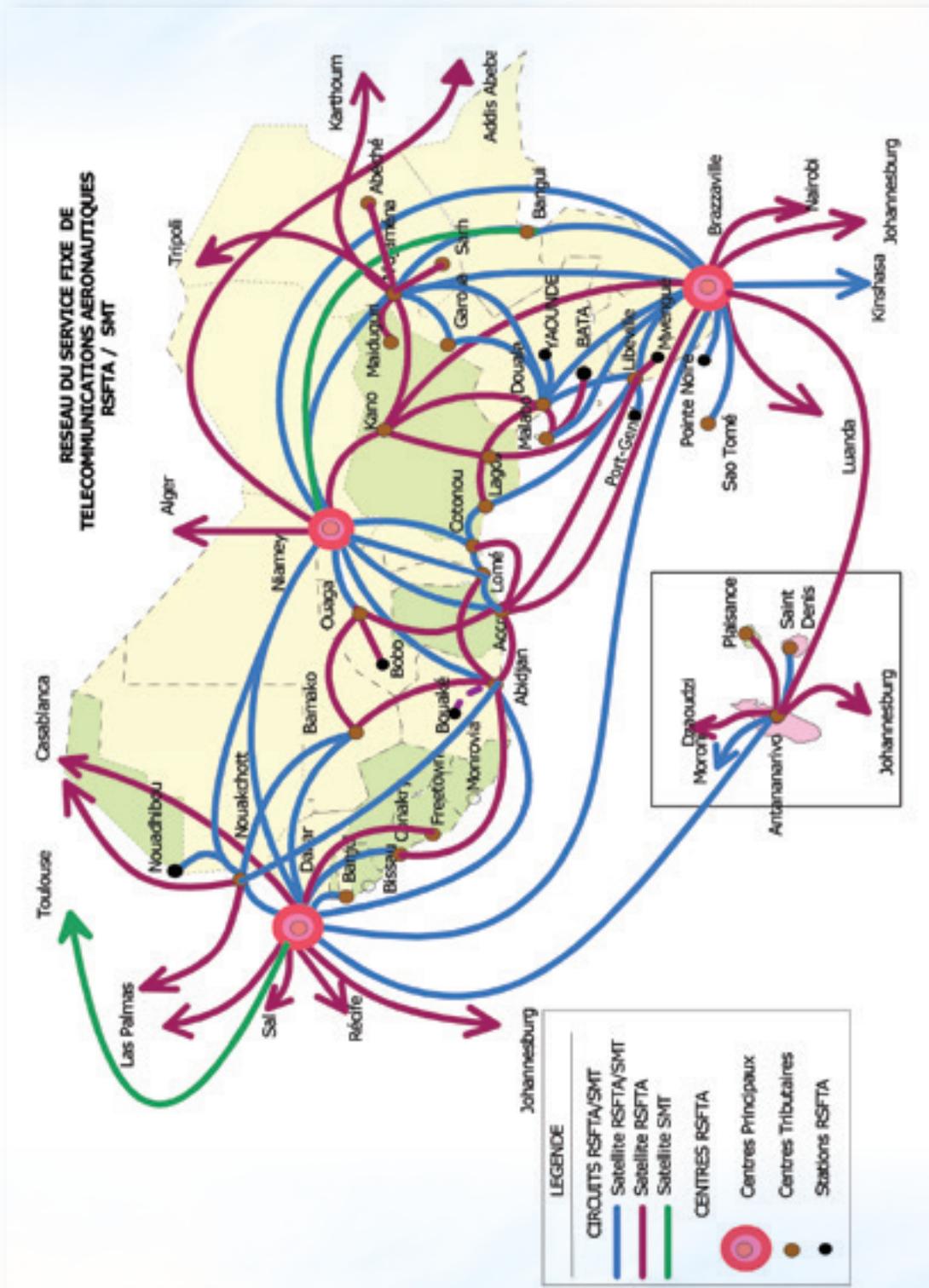




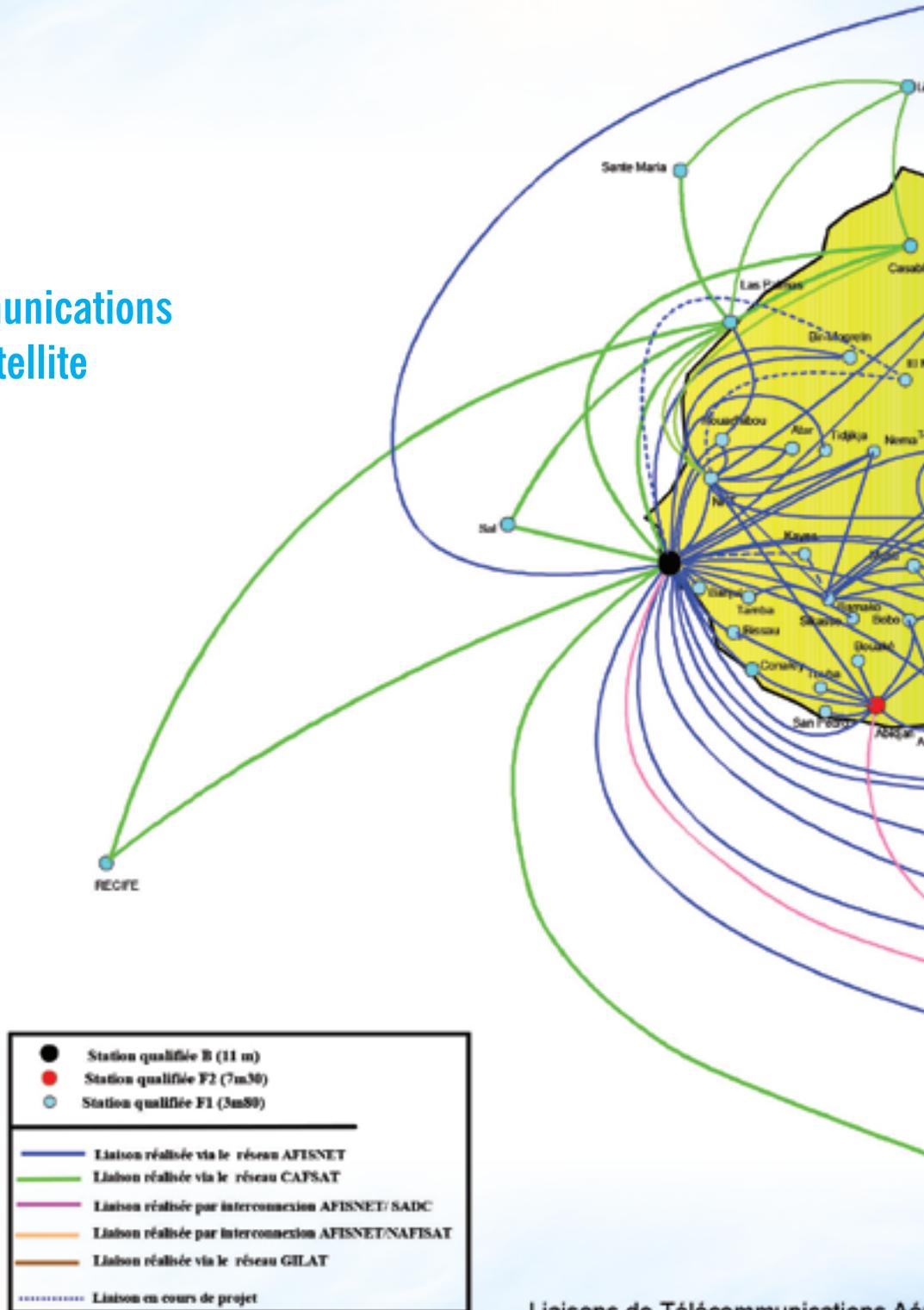
EXTENSION DE LA COUVERTURE VHF

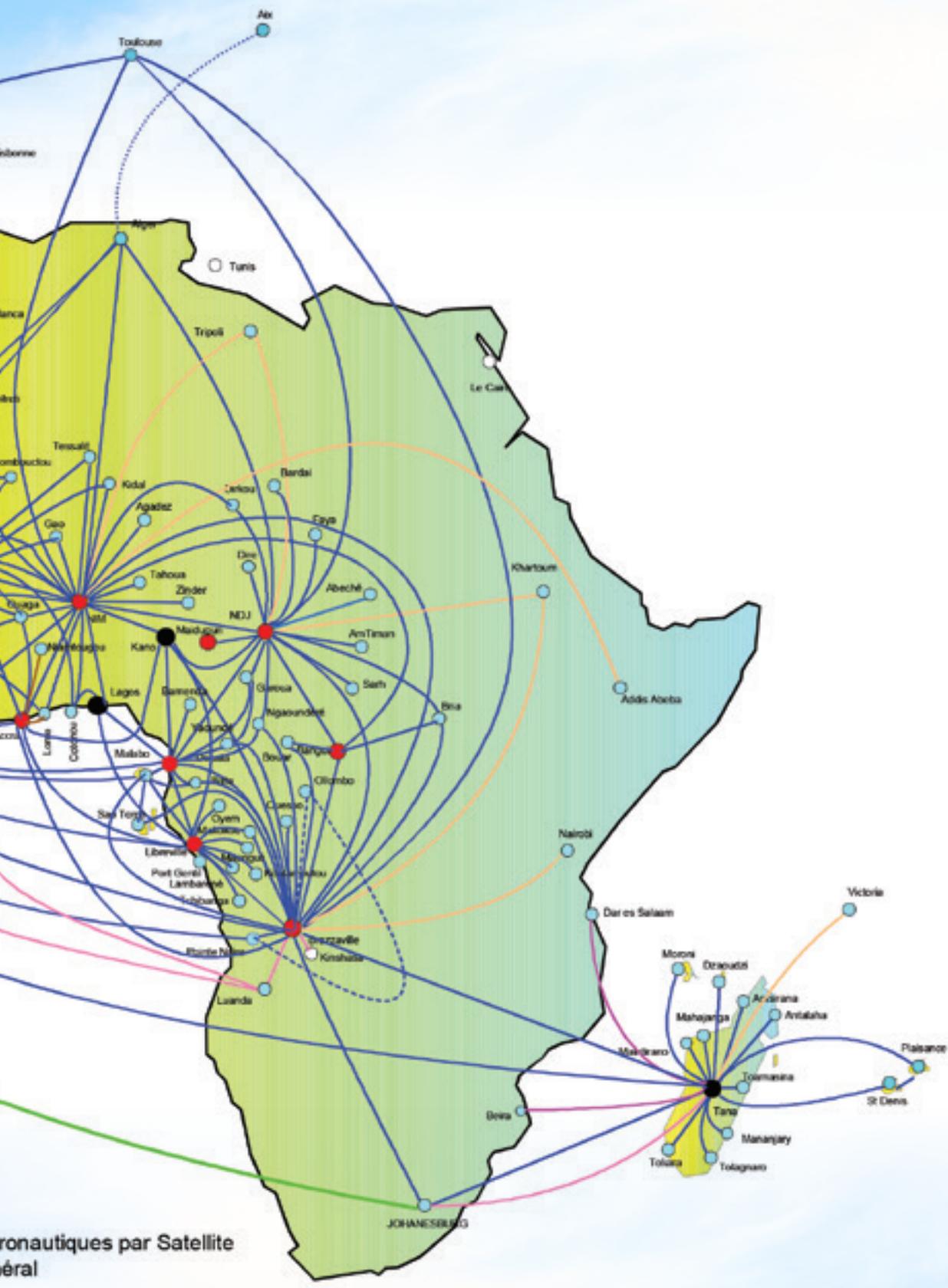


RESEAU DU SERVICE FIXE DE TELECOMMUNICATIONS AERONAUTIQUES

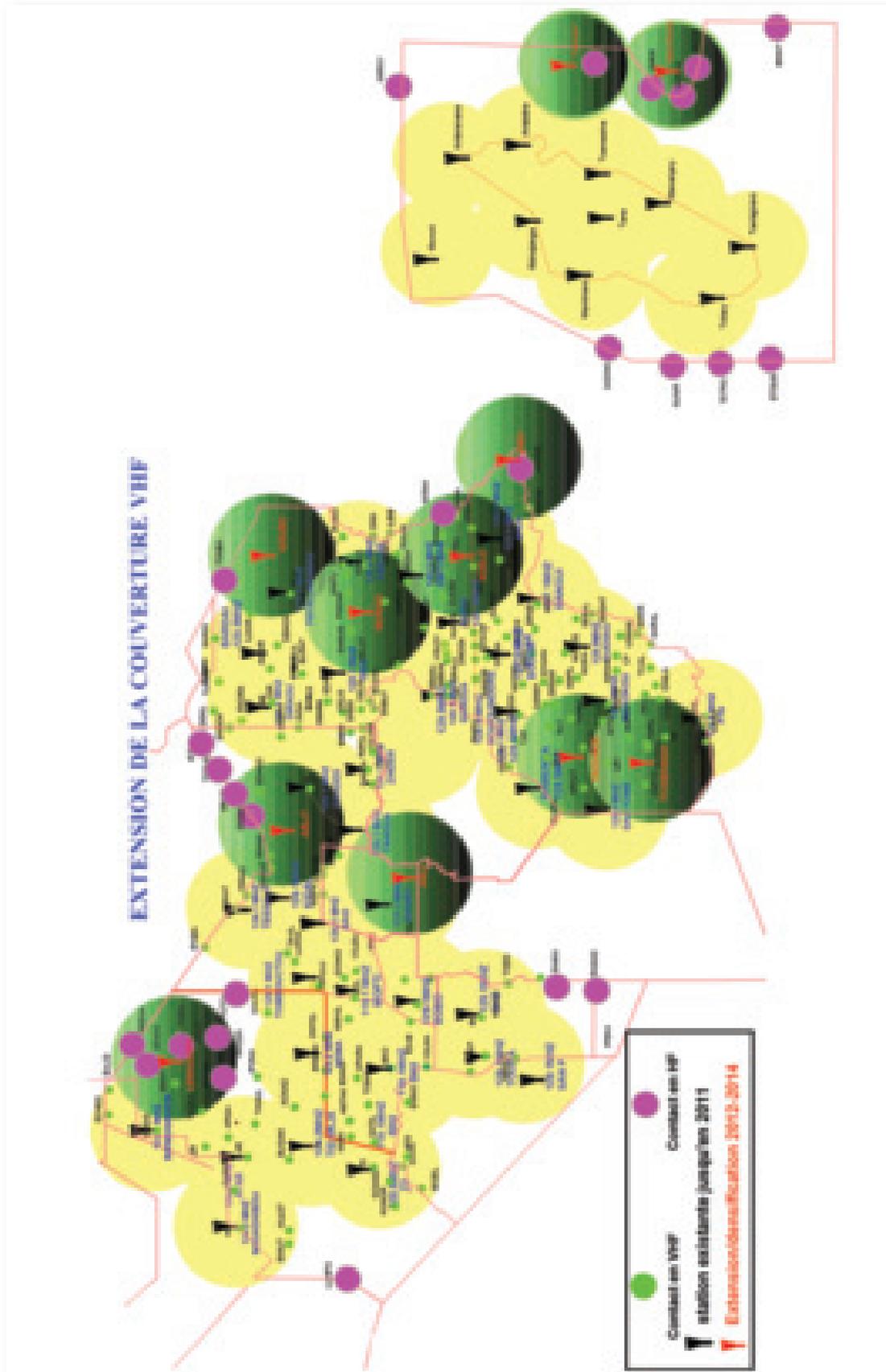


Liaisons de télécommunications aéronautiques par satellite synoptique général





Avioniques par Satellite
Général



ORGANISATION ET MOYENS TECHNIQUES

Les moyens techniques de l'ASECNA

Aérodromes installations et services communautaires de l'Agence dits « de l'article 2 » de la Convention de Dakar

➤ Liste des 31 aérodromes communautaires

La liste des 31 aérodromes sur lesquels l'Agence assure la conception, la réalisation et la gestion des installations et services ayant pour objet la transmission des messages techniques et de trafic, le guidage des aéronefs, le contrôle de la circulation aérienne, l'information en vol, la prévision et la transmission des informations dans le domaine météorologique, est la suivante : Cotonou, Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Douala, Garoua, Yaoundé Nsimalen, Bangui, Moroni, Brazzaville, Pointe-Noire, Abidjan, Libreville, Port-Gentil, Franceville, Bissau, Malabo, Bata, Antananarivo, Mahajanga, Toamasina, Bamako, Gao, Mopti, Nouakchott, Nouadhibou, Niamey, Dakar, N'Djamena, Sarh, Lomé, Niamtougou.

➤ Liste des installations et services confiés à l'ASECNA

Installations et services confiés à l'ASECNA au titre 2 de la convention de Dakar

A) Navigation Aérienne en route

- ▭ Centres d'information en vol -Centres de contrôle régionaux de la Circulation Aérienne
- ▭ Centres et installations de Télécommunications et de Transmission Radio et par fil
- ▭ Bureau International NOTAM
- ▭ Echanges d'informations météorologiques
- ▭ Stations météorologiques de radiosondage, radiovent et radarvent
- ▭ Aides en route radio et visuelles
- ▭ Centres de veille météorologique.

B) Aides terminales sur les aérodromes relevant de l'article 2 de la Convention de Dakar

- ▭ Contrôle d'approche
- ▭ Contrôle d'aérodrome

- ▭ Guidage du roulement des aéronefs au sol
- ▭ Aides radio et visuelle à l'approche et à l'atterrissage, transmission par fils et radio intéressant les aérodromes de l'article 2 de la Convention de Dakar
- ▭ Installations et services d'observations, de transmissions et de prévisions météorologiques
- ▭ Bureau de piste et informations aéronautiques
- ▭ Services de Sécurité Incendie

C) Ecoles Inter-Etats de l'Aviation Civile et de la Météorologie

Installations et services susceptibles d'être confiés à l'ASECNA au titre des articles 10 et 11 de la Convention de Dakar

- ▭ Tous les services concernant les aides terminales sur les aérodromes non visés par l'article 2 de la Convention de Dakar
- ▭ Chefferie de la météorologie
- ▭ Réseaux des stations météorologiques
- ▭ Climatologie et assistance météorologique.

Travaux, installations et services susceptibles d'être confiés à l'ASECNA au titre de l'article 12 de la Convention de Dakar

- ▭ Exploitation commerciale des aéroports visés ou non dans l'article 2 de la Convention de Dakar - Toutes études ou missions particulières de caractère technique ou économique compatibles avec ses missions essentielles
- ▭ Toutes constructions ou installations relatives à des services techniques ou commerciaux ou intéressant la défense - Toute gestion d'école de formation de techniciens ressortissants de l'aviation.

Installations ASECNA de l'Article 2 concourant à la sécurité de la navigation aérienne internationale

Aides à la navigation :

Stations de radiosondage :

LISTE DES AERODROMES ARTICLE 10 PAR PAYS

BENIN : (04 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
COTONOU	2 et 10	Contrôlé
KANDI	10	AFIS
NATITINGOU	10	AFIS
PARAKOU	10	AFIS

BURKINA : (16 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
OUAGADOUGOU	2 et 10	Contrôlé
BOBO DIOULASSO	2 et 10	Non contrôlé
ARLY	10	"
BOGANDE	10	"
BOROMO	10	"
DEDOUGOU	10	"
DIAPAGA	10	"
DJIBO	10	"
DORI	10	"
FADA N'GOURMA	10	"
GAOUA	10	"
GOROM-GOROM	10	"
ORODARA	10	"
OUAHIGOUYA	10	"
PO	10	"
SEBBA	10	"

GABON : (10 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
MVENGUE	10	Contrôlé
KOULAMOUTOU	"	AFIS
LAMBARENE	"	AFIS
MAKOKOU	"	AFIS
MOUJLA	"	AFIS
OYEM	"	Contrôlé
PORT-GENTIL	2 et 10	Contrôlé
BITAM	10	AFIS
OMBOUE	10	AFIS
TCHIBANGA	10	Contrôlé

NIGER : (14 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
NIAMEY	2 et 10	Contrôlé
AGADEZ	10	"
DIFFA	"	Non contrôlé
DOSSO	"	"
DOUTCHI	"	"
GAYA	"	"
GOURE	"	"
IFEROUANE	"	"
LA TAPOA	"	"
MARADI	"	"
N'GUIGMI SUD	"	"
OUALLAM	"	"
TAHOUA	"	"
ZINDER	"	Contrôlé

GUINEE EQUATORIALE : (01 aerodrome)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
Bata	10	AFIS

MALI : (12 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
BAMAKO	02 et 10	Contrôlé
GOUNDAM	10	AFIS
KAYES	"	Contrôlé
KENIEBA	"	Non contrôlé
MANATALI	"	"
MOPTI	"	contrôlé
NARA	"	Non contrôlé
NIORO	"	contrôlé
TESSALIT	"	Non contrôlé
TOMBOUCTOU	"	contrôlé
YELIMANE	"	Non contrôlé
SIKASSO	"	AFIS

CENTRAFRIQUE : (33 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
BANGUI	2 et 10	Contrôlé
ALINDAO	10	Non contrôlé
BAKOUMA	"	"
BAMBARI	"	"
BANGASSOU	"	"
BATANGAFO	"	"
BERBERATI	"	Contrôlé
BIRAO-POSTE	"	Non contrôlé
BOCARANGA	"	"
BODA	"	"
BOSSANGO	"	"
BOUAR	"	"
BOZOUM	"	"
BRIA	"	"
CARNOT	"	"
GAMBOULA	"	"
GRIMARI	"	Non contrôlé
KAGA-BANDORO	"	"
KEMBE	"	"
KOUANGO	"	"
M'BOKI	"	"
MELLE-GORDIL	"	"
MOBAYE	"	"
NDELE	"	"
OBO NGUILINGUILI	"	"
OBO-POSTE	"	"
OUANDA	"	"
OUANDA DJALLE	"	"
PAOUA	"	"
RAFAI	"	"
YALINGA	"	"
ZEMIO	"	"
BOUCA	"	"

TCHAD : (19 aérodromes)

Aérodrome	Article	Type d'aérodrome
N'DJAMENA	02 et 10	Contrôlé
MOUNDOU	10	Contrôlé
FAYA-LARGEAU	10	Contrôlé
ABECHE	10	Contrôlé
AM-TIMAN	10	AFIS
BONGOR	10	AFIS
BOL	10	AFIS
MONGO	10	AFIS
BOKORO	10	AFIS
MAO	10	AFIS
OUNIANGA KEBIR	10	AFIS
DOBA	10	AFIS
BILTINE	10	AFIS
BOUSSO	10	AFIS
PALA	10	AFIS
ATI	10	AFIS
LAÏ	10	AFIS
BARDAÏ	10	AFIS
FADA	10	AFIS



DONNÉES COMPLÉMENTAIRES FINANCES

➤ •Le système de redevances de route tarifs et conditions d'applications

Préambule

L'ASECNA est chargée de la conception, de la réalisation et de la gestion — aussi bien pour la circulation en route que pour l'approche et l'atterrissage des installations et services ayant pour objet : les communications aéronautiques, le guidage et l'information des aéronefs, le contrôle de la circulation aérienne, la prévision et la transmission des informations dans le domaine météorologique.

Elle assure, à ce titre, les services destinés à garantir la régularité et la sécurité des vols ainsi que la protection météorologique dans la totalité de l'espace aérien dévolu aux Etats membres par les Plans Régionaux établis par l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale).

Elle met en oeuvre, à cet effet, la totalité des aides radio à la navigation aérienne et des services d'information de vol, de contrôle et de météorologie des Régions d'Information de Vol (FIR) de : ANTANANARIVO - BRAZZAVILLE - DAKAR OCÉANIQUE - DAKAR TERRESTRE - N'DJAMENA - NIAMEY.

Elle fournit également ces mêmes services sur 25 aéroports internationaux et une centaine d'aéroports nationaux. En rémunération des services mis à la disposition des usagers, l'Agence perçoit, depuis le 1er janvier 1962, pour chaque vol effectué dans les espaces aériens des Etats membres de l'Organisation, une redevance dite «Redevance d'Usage des Aides et Services de Route», dont le fondement est conforme à l'Article 15 de la Convention de Chicago et aux recommandations du Conseil de l'OACI en la matière.

Le barème est publié dans le Manuel d'Information Aéronautique de l'ASECNA, et amendé chaque fois que nécessaire par circulaires d'information émises par les bureaux NOTAM Internationaux d'Antananarivo, Brazzaville et Dakar.

➤ Modalités et Perception de la redevance de route

Conditions d'application

La redevance d'usage des aides et services de route gérée par l'ASECNA est due quelles que soient les conditions dans

lesquelles le vol est accompli (IFR ou VFR), et quel que soit le lieu de départ et le lieu de destination ; elle n'est perçue qu'une fois pour un vol effectué à l'intérieur d'une ou plusieurs Régions d'Information de Vol relevant de la compétence de l'ASECNA.

La redevance est généralement due par l'exploitant de l'aéronef.

En effet, l'Agence ne connaît pas et n'a pas à connaître les accords d'affrètement d'aéronefs intervenus entre exploitants et propriétaires.

Pour l'ASECNA, en matière de redevance de route l'exploitant de l'aéronef est l'exploitant sous lequel le vol est identifié au moyen de son indicatif compagnie, ou de son numéro de vol, tel qu'il figure dans le DOC OACI 8585 (Indicatifs des Exploitants d'Aéronefs et des Administrations et Services Aéronautiques).

Dans tous les cas où l'exploitant ne peut être identifié, le propriétaire de l'avion est réputé être l'exploitant et la facture est établie à son nom.

Pour les exploitants privés ou sociétés n'ayant pas d'indicatif à trois lettres (trigramme) au DOC 8585, l'exploitant est celui qui figure dans les registres aéronautiques de chaque pays, à la mention propriétaire ou exploitant, si celle-ci est indiquée.

Exonération

Seuls les aéronefs militaires ainsi que les aéronefs des services officiels des Etats membres de l'ASECNA sont exonérés de la redevance.

Les aéronefs militaires et les aéronefs des services officiels appartenant à des Etats non membres de l'ASECNA sont assujettis de plein droit au paiement de la redevance au même titre que les avions civils de toute nationalité.

BARÈME ET TARIF

a) Aéronefs d'un poids inférieur à 14 tonnes

Pour les aéronefs d'un poids compris entre 4 et 14 tonnes, il est appliqué un tarif forfaitaire à chaque vol effectué quelle que soit la distance parcourue. Ce tarif est fixé chaque année et dépend du type de vol réalisé :

-Vol Domestique ou Régional (exécuté sur le Territoire National ou entre Etats membres de l'ASECNA sans escale hors Etats membres ASECNA) = 84,99 Euros (soit 55 570 FCFA)

- Vol International = 204,13 Euros (soit 133 901 FCFA).

b) Aéronefs d'un poids supérieur à 14 tonnes

Pour les aéronefs d'un poids supérieur à 14 tonnes, la redevance est déterminée en fonction du type d'aéronef et de la distance totale parcourue sous le même numéro de ligne, quel que soit le nombre d'escales.

Chaque vol est affecté d'un coefficient qui est déterminé en fonction du poids de l'avion d'une part, de la distance totale parcourue dans les Régions d'Information de Vol ASECNA, d'autre part.

Le poids dont il est fait mention dans la détermination des catégories d'avions est le poids maximum autorisé au décollage prévu dans le Certificat de Navigabilité ou dans le Manuel d'Exploitation ou, à défaut, dans tout autre document officiel équivalent.

La redevance due sera égale au produit du coefficient applicable à chaque vol par l'unité de redevance. Le tarif de l'unité de redevance est révisé chaque année.

Tarif

cf. site web : www.ais-asecna.org Unité de redevance (valeur du point) :

Vol International = 102,06 Euros équivalant à (66 947 FCFA) au taux de change le 1.1.2011
Vol Régional = 81,65 Euros (53 559 FCFA)
Vol Domestique = 66,34 Euros (43 516 FCFA)

Table des coefficients de vol				
Poids (tonnes)	Distance (Km)			
	0/750	750/2000	2000/3500	> 3500
14-20	1	5	12,0	20
20-50	1,2	6	14,4	24
50-90	1,4	7	16,8	28
90-140	1,6	8	19,2	32
140-200	1,8	9	21,6	36
200-270	2	10	24,0	40
270-350	2,15	10,75	25,8	43
350-440	2,3	11,5	27,6	46
440-540	2,45	12,25	29,4	49
540-650	2,6	13	31,2	52

Règlement

La redevance doit être payée au plus tard 30 jours après la date d'envoi de la facture. Les factures doivent être payées à PARIS, et à PARIS seulement. L'ASECNA est habilitée par ses Etats membres à prendre toutes les dispositions réglementaires nécessaires pour assurer le recouvrement des redevances de route. En cas de litige, seuls les tribunaux des Etats membres de l'ASECNA sont compétents à moins que l'ASECNA ne préfère saisir une autre juridiction compétente.

Perception

L'ASECNA est chargée de percevoir la redevance au nom de ses Etats membres.

Les redevances de route font l'objet d'une facturation mensuelle adressée aux usagers; la facture est accompagnée d'un relevé des vols correspondants pour le mois donné.

Cette facture est libellée en Euros.

A partir du 1er Novembre 2011, le règlement des factures émises pour paiement cash se fera par carte électronique sur les aérodromes suivants :

ABIDJAN, ANTANANARIVO, BAMAKO, BISSAU, BOBO DIOULASO, COTONOU, DAKAR, FRANCEVILLE, GAO, LIBREVILLE, LOME, MAHAJANGA, MALABO, MOPTI, NIAMEY, NIAMTOUGOU, NOUADHIBOU, NOUAKCHOTT, OUAGADOUGOU, PORT GENTIL, TOAMASINA.

Le paiement cash liquide n'est pas accepté.

Les réclamations éventuelles se rapportant à la facturation doivent être transmises au Service Recouvrement de la Paierie ASECNA à Paris, soit par lettre, soit par télex ou Fax.

En particulier, il est expressément demandé que les retenues opérées pour cause d'erreur sur une facture soient signalées lors du règlement de celle-ci, afin d'éviter des erreurs d'imputation.

Les réclamations justifiées font l'objet d'une note de crédit compensatoire adressée à la compagnie.

REPRESENTATIONS

PAYS	TELEPHONE	FAX	ADRESSES
BENIN	229) 21 30 01 61/48 (229) 21 30 14 13	(229) 21 30 08 39	B.P. 96 & 08 - 179 COTONOU
BURKINA	(226) 50 30 49 02 / 50 33 74 34 (226) 50 30 66 04/06	(226) 50 30 65 57	Avenue de la Résistance du 17 mai 01 B.P. 63 OUAGA-DOUGOU 01
CAMEROUN	(237) 96 21 00 04 (237) 33 42 92 92	(237) 33 42 92 92	B. P. 4063 - DOUALA
CENTRAFRIQUE	(236) 21 61 19 42 (236) 21 61 33 80	(236) 21 61 49 18	B. P. 828 - BANGUI
COMORES	(269) 773 26 13	(269) 773 26 13	B. P. 2527 - MORONI
CONGO	(242) 22 282 00 51 (242) 22 282 00 50	(242) 22 282 00 50	B. P. 218 - BRAZZAVILLE
COTE D'IVOIRE	(225) 21 27 77 02 (225) 21 21 58 60	(225) 21 27 71 71	15 B.P. 918 ABIDJAN 15
GABON	(241) 73 29 97 (241) 73 21 00 / 28 25	(241) 73 30 95	B. P. 2252 - LIBREVILLE
GUINEE BISSAU	(245) 320 59 78 (245) 325 62 48	(245) 320 59 77	C.P. 807 - BISSAU
GUINEE EQUAT.	(240) 333 09 22 02 (240) 333 09 22 95	(240) 333 09 35 01	B. P. 416 - MALABO
MADAGASCAR	(261) 20 22 581 14 (261) 20 22 581 13	(261) 20 22 581 15	BP. 46 - IVATO AEROPORT ANTANANARIVO
MALI	(223) 20 20 26 99 (223) 20 20 31 61	(223) 20 20 41 51	Aéroport de Bamako/Sénou - B. P. 36 - BAMAKO
MAURITANIE	(222) 45 29 35 01 (222) 45 25 28 47 / 38	(222) 45 29 35 01 (222) 45 25 16 25	B. P. 205 - NOUAKCHOTT
NIGER	(227) 20 73 26 74 (227) 20 73 23 81/83	(227) 20 73 55 12	B. P. 1096 - NIAMEY AEROPORT
SENEGAL	(221) 33 820 02 77 (221) 33 869 23 10	(221) 33 820 06 00	Aéroport International LSS B. P. 8132 - DAKAR
TCHAD	(235) 22 52 01 57 (235) 22 52 57 53 / 55 26	(235) 22 52 62 31	B.P. 70 - NDJAMENA
TOGO	(228) 2 226 06 46 (228) 2 226 21 01 / 22 02	(228) 226 52 36	B.P. 10151 ou 123 - Lomé

DELEGATIONS AUX ACTIVITES AERONAUTIQUES NATIONALES

PAYS	TELEPHONE	FAX	ADRESSES
BENIN	(229) 21 30 59 16	(229) 64 10 41 20	
BURKINA	(226) 50 33 20 92 (226) 50 30 65 15 / 16	(226) 70 25 83 02	01 BP : 1331 - OUAGADOUGOU 01
CENTRAFRIQUE	(236) 21 61 71 95 (236) 21 61 31 80	(236) 75 05 43 18 (236) 72 50 43 18	BP : 828 - BANGUI
GABON	(241) 73 31 14	(241) 06 15 71 57 (241)05 40 73 64	BP 2180 Libreville / GABON
GUINEE-BISSAU	(245) 325 65 03	(245) 534 94 14	BISSAU
GUINEE EQUATORIALE		(240) 222 26 70 76	MALABO
MALI	(223) 20 28 50 83 (223) 20 28 38 23	66 75 07 22 / 76 36 4913 /66851865	Kalaban Coura ACI, rue 578, porte 878 BP E1126 - BKO
NIGER	(227) 20 73 23 83 (227) 20 73 25 17/18	(227)	BP 1096 - Aéroport International DIORI AMANI
TCHAD	(235) 22 52 01 56 (235) 22 52 57 45	(235) 63 26 28 28 (235) 99 90 16 80	BP 1310 - NDJAMENA

ECOLES

DENOMINATION	TELEPHONE	FAX	ADRESSES
EAMAC	(227) 20 72 36 62 (227) 20 72 24 71	(227) 20 72 22 36	BP 746 NIAMEY
ERSI	(237) 33 37 23 87	(237) 33 37 23 88	BP 13095 DOUALA
ERNAM	(221) 33 820 71 04 (221) 33 820 06 79	(221) 33 820 71 04	BP 8001 Aéroport Dakar-Yoff



Siège Social

32-38 avenue Jean Jaurès B.P 3144
Tel : (221) 33 849 66 00
Fax (221) 33 823 46 54

Délégation à Paris

75 rue La Boétie – 75 008 Paris
Tel : (331) 44 95 07 18
Fax : (331) 42 25 73 11

Délégation à Montréal

999, University Street – Suite 740
Montréal – Québec – H3C 5J9
Tel : (1514) 954 83 87
Fax : (1514) 954 15 8151